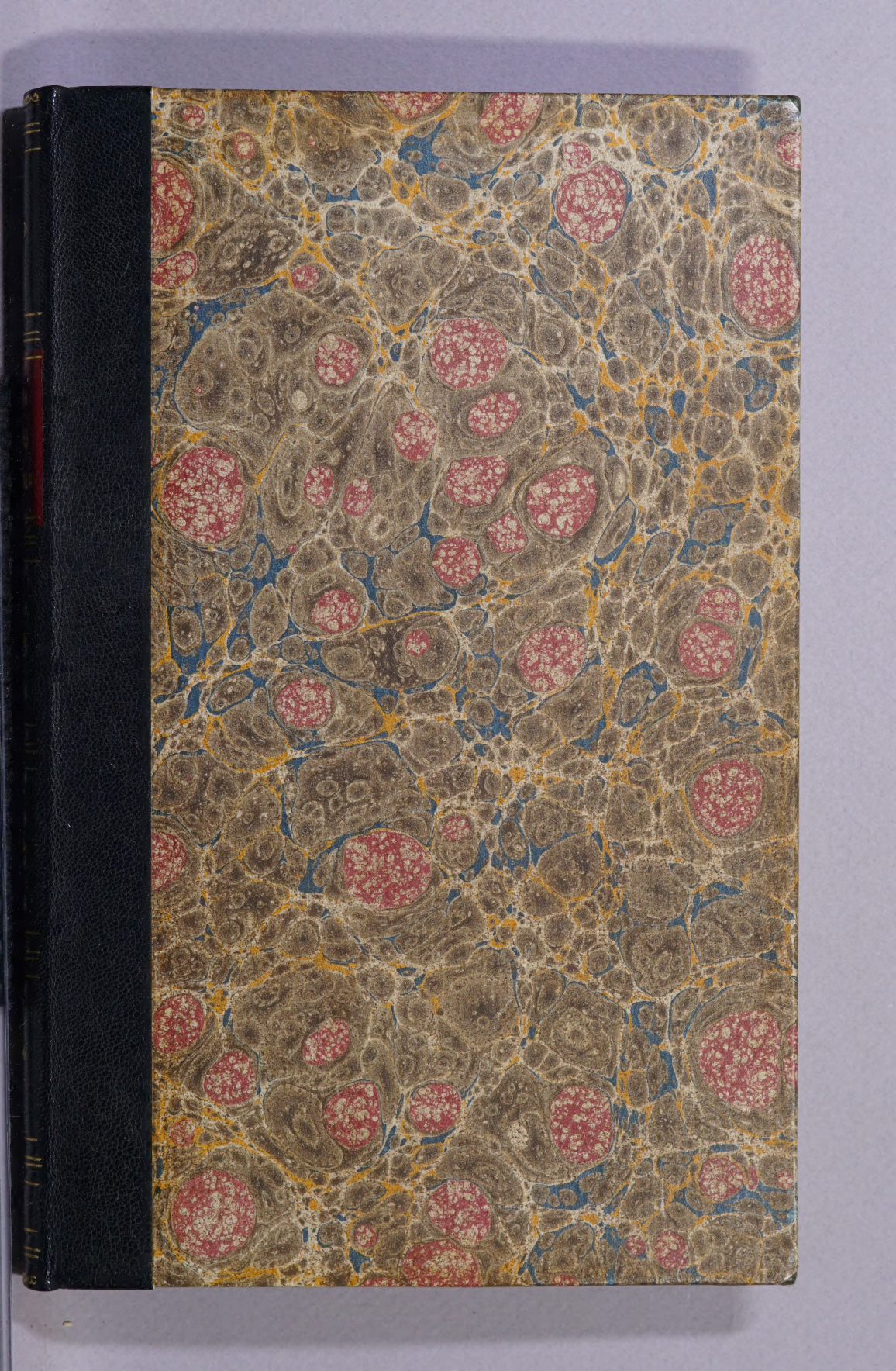

The
John Carter Brown
Library

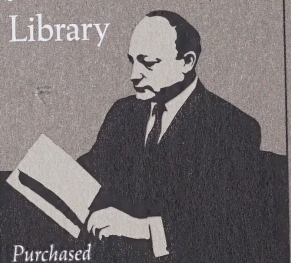

Purchased
with the assistance of the

MAURY A. BROMSEN
ACQUISITIONS FUND

A. DEVAUCHELLE

Edition originale peu commune
comportant bien le dernier feuillet
(recto la Table des chapitres, verso les errata)
qui manque souvent

A. DEVAUCHELLE

DE LA

GUYANE FRANÇAISE.

SE TROUVE A PARIS,

CHEZ
- TROUVÉ, imprimeur-libraire, rue Neuve-Saint-Augustin, n. 17.
- BOISTE, libraire, quai des Augustins, n. 29.
- DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.
- PÉLISSIER, libraire, place du Palais-Royal.

SOUS PRESSE,

POUR PARAITRE EN JUILLET PROCHAIN.

Voyage à la Guyane Française, fait en 1820 et 1821, par ordre du gouvernement, par M. CATINEAU-LA-ROCHE, ex-commissaire du Roi pour l'exploration. Un vol. in-8°. Avec cartes et gravures.

RPJCB

DE LA
GUYANE FRANÇAISE,

DE SON ÉTAT PHYSIQUE, DE SON AGRICULTURE,
DE SON RÉGIME INTÉRIEUR,

ET

DU PROJET DE LA PEUPLER

AVEC DES LABOUREURS EUROPÉENS;

OU

EXAMEN D'UN ÉCRIT DE M. LE MARQUIS DE BARBÉ-MARBOIS,
SUR LE MÊME SUJET.

SUIVI

DE CONSIDÉRATIONS SUR LE COMMERCE COLONIAL DE LA FRANCE ET
SUR L'ADMINISTRATION SPÉCIALE DE SES COLONIES.

PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ
RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, N° 17.

1822.

RPJCB

AVANT-PROPOS.

En 1820, on a conseillé au Gouvernement de peupler la Guyane avec des cultivateurs français.

Une Commission, composée d'hommes d'État, de colons et d'administrateurs, a jugé le projet praticable.

Néanmoins, le Ministre de la marine, guidé par sa sagesse accoutumée, a voulu, avant tout, s'assurer si le sol et le climat se prêteraient à l'exécution du projet présenté.

En conséquence, une Commission composée de trois personnes envoyées de France, et de sept autres choisies à Cayenne, a exploré cette partie de la Guyane, sous le vent, qu'arrosent les rivières d'Organa, d'Iracoubo, de la Mana et du Maroni. Son rapport sur le climat et la propriété du sol a été favorable.

Une troisième Commission nommée par le Roi, et composée de ministres d'État, de pairs de France, de députés et autres per-

sonnes graves et éclairées, a pris connaissance du projet, qui, depuis l'exploration, avait été mis en harmonie avec la localité sur laquelle on se proposait de l'exécuter. Cette Commission a été d'avis que le Gouvernement fît sur la Mana un essai de colonisation avec des laboureurs européens.

Un membre de la dernière Commission, M. le marquis de Barbé-Marbois, a, le 27 avril dernier, jeté l'alarme dans la Chambre des Pairs, au sujet du projet de colonisation. Le noble marquis a prétendu que le climat rend le projet impraticable, et que d'ailleurs l'exécution en serait sans objet, sous le rapport de l'intérêt commercial.

M. de Marbois a abordé une grande diversité de questions; mais il les a présentées sous un point de vue seulement, sous celui qui se prêtait à son système: il n'en a approfondi aucune.

En général, les faits qu'il cite manquent d'exactitude; les conséquences qu'il en tire sont ou forcées, ou fausses.

S'agit-il du climat, de la température? La Guyane dont il parle n'est point celle que ses habitans connaissent: c'est une Guyane d'imagination lugubre, une espèce de Guyane poétique.

S'il traite des intérêts commerciaux, il donne, comme décidées, des questions immenses qu'on a bien pu traiter dans des romans politiques, ou effleurer dans quelques salons, mais qu'aucune discussion sérieuse n'a éclaircies, et qui, pour la plupart, ont à peine été posées.

Parle-t-il du commerce colonial, par exemple? On a bientôt jugé qu'au lieu de prendre l'expérience et des pièces officielles pour guides, il s'est attaché à des doctrines toutes faites, qu'il a puisées dans les livres d'une mauvaise école : et j'appelle ainsi celle dont les doctrines auraient pour effet, si on les mettait en pratique, de sacrifier les manufactures au commerce, la production au roulage, les intérêts français à des intérêts étrangers.

L'importance du sujet m'a imposé l'obligation de discuter ces questions que le noble pair s'est contenté de soulever : force était aussi de redresser un exposé et des citations inexacts, et je me suis vu entraîné, par la grande variété des sujets qu'il a trop légèrement traités, à faire à peu près un livre, lorsque je m'étais proposé de ne faire qu'un article de gazette.

Je répondrai donc au noble pair, moins

pour me donner l'honneur de lui répondre, que pour avoir l'occasion de parler de la Guyane, de la richesse de son sol, de la salubrité de son climat, de l'état sauvage encore de son agriculture, et des causes qui se sont opposées à sa prospérité, tandis que, tout auprès, Surinam prospérait, c'est-à-dire que je parlerai de son administration. J'exposerai les motifs qui font desirer que la France, qui ne la possède encore à-peu-près que par des traités, en prenne aussi possession par des établissemens, et en y important une population française. Je dirai les raisons qui font croire que des familles européennes, rustiques et laborieuses, s'y acclimateront facilement, y vivront dans l'aisance, s'y enrichiront. Je dirai aussi quels sont les obstacles qui s'opposent au succès de cette entreprise, et j'aurai encore occasion de parler de l'administration locale. Je discuterai ensuite les questions qui se rattachent aux intérêts coloniaux, et je m'expliquerai sans détour sur cette liberté commerciale que le charlatanisme ou la déloyauté préconisent, mais qui, si par malheur elle était accueillie, occasionnerait la ruine de notre navigation, et serait l'arrêt de mort de notre commerce.

Je ne citerai point, comme M. de Marbois, des faits inexacts, ou des faits isolés qui presque toujours ne sont que des exceptions: je citerai des masses de faits, et j'indiquerai les auteurs et les pièces officielles qui m'auront donné la preuve de ces faits.

Je ne suis point attaché au Ministère, et je n'ai point intérêt à parer ou renvoyer les coups que lui porte M. de Marbois: je n'ai aussi aucun intérêt personnel à ce qu'une colonisation soit essayée à la Guyane ou ailleurs. L'entreprise me sourit sans doute, parce qu'elle me paraît grande et noble, parce qu'elle serait éminemment utile pour la France, glorieuse pour la dynastie. Je connais le pays; j'ai été à portée de savoir tout ce qui a rapport à la colonisation proposée, et je connais aussi les manufactures et le commerce de l'Europe et de l'Amérique: je ne suis donc point sans expérience dans des affaires pour lesquelles l'expérience manque souvent dans certain pays, et je peux juger l'écrit de M. de Marbois. Les doctrines qu'il professe me paraissent mal placées dans la bouche d'un homme d'État: l'assurance avec laquelle il les donne me fait peur, parce qu'il a une trop grande

réputation pour ne pas faire autorité. Je crains, je le confesse, que la France ne soit entraînée à des résolutions qui la blesseraient dans ses intérêts les plus chers, qui tariraient les sources de sa prospérité commerciale. Telles sont les considérations qui m'ont déterminé à rompre le silence, à dire la vérité, à tous risques, et sans regarder en arrière.

Je classerai autant que possible les sujets traités par M. de Marbois, et je parlerai :

1° De la température ;

2° De la salubrité ;

3° De l'aptitude des européens à travailler la terre à la Guyane.

4° J'examinerai si des laboureurs européens pourraient s'y enrichir par leur travail.

5° Je répondrai à diverses objections sur les productions et la localité.

6° J'exposerai les motifs qui font desirer que la France établisse une colonie avec des Français cultivateurs, et donne la préférence à la Guyane.

7° J'examinerai les opinions de M. de Marbois sur la fondation des colonies, sur les compagnies commerciales privilégiées, le ré-

gime colonial, l'indépendance des colonies et la liberté du commerce.

8° Je discuterai cette opinion de M. de Marbois qu'on ne peut établir des colonies sans esclaves africains; j'examinerai les faits qu'il cite à l'appui, et quelques autres objections.

9° Je répondrai à ses objections sur la dépense; et en parlant du budjet de Cayenne, je jetterai un coup-d'œil sur l'administration de cette colonie.

10° J'exposerai les difficultés que la commission d'exploration a eu à surmonter à la Guyane; j'indiquerai les obstacles qui s'opposeront au succès de la colonisation, et qu'il faudrait lever si on ne renonçait pas à cette entreprise.

11° Je terminerai par quelques considérations sur la direction spéciale des colonies.

Ce petit volume a été fait vîte, très-vîte, parce que les sujets que j'ai traités seront la plupart soumis à la discussion pendant la session qui va s'ouvrir. Je sollicite l'indulgence du public pour le style et le défaut de méthode: quant aux idées, je les abandonne à sa critique; et, quel que soit son arrêt, je m'y soumets d'avance.

DE LA

GUYANE FRANÇAISE,

ET

DU PROJET DE LA PEUPLER

AVEC DES LABOUREURS EUROPÉENS.

M. le marquis de Marbois a lu, le 27 avril dernier, à la Chambre des Pairs, un mémoire sur le Projet, accueilli par le gouvernement, de peupler avec des laboureurs blancs cette partie de la Guyane française qu'arrose la rivière de la Mana.

M. le marquis *exprime une certitude absolue sur les résultats funestes de l'entreprise proposée, et voudrait qu'il n'en restât plus de traces*, p. 38.. *Il voudrait qu'un projet aussi funeste ne fût entré dans la Chambre des Pairs que pour en sortir ruiné sans retour*, p. 27..... *Nous aurons dit-il, conservé tous les Français qui seraient victimes de cette malheureuse entreprise, et détourné les malédictions dont elle serait suivie*, p. 39... *Il faut désormais, et sans retour, renoncer à cette funeste entreprise, et ne pas attendre qu'une catastrophe éclatante avertisse nos successeurs ou nous avertisse nous-mêmes de fermer l'abîme*, p. 38. Tel est le jugement que le noble pair porte sur le projet. Il signale, comme on voit, un grand péril.

et en le signalant, il croit sans doute rendre à la France un important service.

La gravité des reproches que M. le marquis adresse à l'auteur du projet, aux ministres qui l'ont pris en considération, aux trois commissions qui, après l'avoir mûrement examiné, l'ont jugé praticable, et la chaleur inusitée avec laquelle il distribue le blâme, imposent la nécessité d'examiner aussi ses motifs : car, ou les personnes et les commissions dont je viens de parler se sont trompées, ou il faut que le noble pair se trompe.

Déjà ce mémoire, sauf quelques agrémens ajoutés pour l'instruction de la Chambre des Pairs, avait été lu, le 18 novembre dernier, à la séance de la commission nommée par le Roi, à l'effet d'examiner le projet de faire des établissemens de culture sur la Mana. Les réclamations assez vives qu'il avait excitées, et qui, dit-on, sont consignées dans le procès-verbal, auraient dû, je crois, engager le noble auteur à ne pas exposer son ouvrage aux regards du public. Il y avait en effet une si grande différence entre la Guyane que l'on connaît et la Guyane de M. de Marbois; il y avait aussi entre le projet de colonisation tel que la commission l'avait reçu et le projet tel que le noble pair le représentait, entre ce qu'il disait le 18 et les faits qu'il avait complaisamment cités le 4, une contradiction si manifeste, si pleine, si palpable, que ne pouvant suspecter ses intentions, il avait bien fallu accuser sa mémoire d'une infidélité notable.

La Vérité se plaint de n'avoir pas été toujours consultée dans cette affaire; elle soutient, et même assez haut, qu'on a dédaigné les conseils de son expérience, qu'on l'a parodiée, travestie, défigurée :

or, elle est exigeante et n'entend pas renoncer à ses droits. Je répondrai donc à M. de Marbois, puisqu'elle m'en convie; mais je répondrai avec les égards que commandent une situation élevée, des précédens honorables, une belle réputation, et sur-tout avec les ménagemens que prescrit un grand âge. La Vérité aime à citer des faits : j'en citerai. Elle dédaigne les agrémens de l'esprit : je ne tirerai point des conséquences sévères des faits que j'aurai cités. Le lecteur jugera si je suis fort ou faible de raisons et de preuves.

Examinons d'abord quelles sont les véritables objections que M. de Marbois élève contre le projet. Elles se réduisent, je crois, à celles-ci.

1° Le climat de la Guyane est le plus chaud du monde.

2° Il en est aussi le plus mal-sain.

3° Des blancs n'y peuvent travailler la terre.

4° Les colonies seront inévitablement enveloppées dans le tourbillon de l'indépendance américaine. Ainsi les nations européennes doivent renoncer à l'idée de conserver des colonies; elles doivent encore moins songer à en fonder.

1° *De la température.*

Stedmann, Bajon, Mongrolle, le médecin Leblond, Simon Mentelle, M. Lescallier, le chevalier Delarue, et tous les auteurs, sans exception, qui ont écrit sur la Guyane s'accordent à dire que le thermomètre n'y monte point au dessus de vingt-cinq degrés, et que le terme moyen de la chaleur est de 22 degrés le jour, et de 18 la nuit. « Il n'y a pas, dit Leblond (1), de com-

(1) Rapport fait à la Société d'agriculture du département de la Seine, le 21 fructidor an X, sur l'ouvrage de

» paraison entre la température de Cayenne et
» celle du Cap, de Saint-Pierre, et de presque
» toutes les capitales des îles du Vent : ce sont
» *des fournaises* en comparaison... Je dis de plus
» que *la Guyane ne peut être un sol brûlant*,
» comme tant d'autres situés par les mêmes lati-
» tudes, parce qu'il n'y a ni sable, ni pierres,
» ni rochers couvrant des surfaces d'une grande
» étendue, seuls propres à augmenter les effets
» des rayons solaires, parce que le sol y est par-
» tout argileux et couvert de plantes, de forêts et
» de plantations, d'où la chaleur ne jaillit point
» comme d'une plaine de sable, etc. »

Une commission composée de onze personnes a dernièrement exploré une partie de la Guyane sous le vent, et elle a fait sur la Mana des observations météorologiques, pendant 43 jours, du 11 novembre au 24 décembre 1820. Voici quelles ont été les variations du thermomètre.

Degrés.	Nombre de jours.
20	1
20 1/2	3
21	8
21 1/2	1
22	11
22 1/2	4
23	5
23 1/2	6
24	4

(*Rapport au gouvernement du* 28 *février* 1821).

M. Mongrolle, intitulé *la France equinoxale*, p. 100. — Paris, Fuchs, 1802.

Leblond avait passé trente années à la Guyane.

Ainsi la Guyane française, située entre 3 et 6 degrés au nord de la ligne, a une chaleur moyenne de 22 degrés.

Dans les Antilles, situées entre 15 et 23 degrés, la chaleur moyenne est de 29.

Au Sénégal, par les 13 degrés, elle est de 38.

Ce serait donc à tort que l'on jugerait de la température par les parallèles. A entendre M. de Marbois, on ne pourrait s'exposer aux rayons du soleil de Cayenne sans être torréfié : et cependant la chaleur n'y est jamais aussi forte qu'elle l'est dans l'été à Marseille et même à Saint-Pétersbourg, où je ne pense pas qu'elle ait jamais torréfié personne.

La différence provient, comme le dit fort bien le médecin Leblond, de ce qu'à la Guyane le sol est argileux, de ce que dans les Antilles il est en grande partie de sable et de roches, de ce que le Sénégal est une plaine de sable, échauffée par des vents qui ont traversé un océan de sable.

Les observations de la commission et l'opinion de Leblond sont pleinement confirmées par ce que dit M. Lescallier dans son ouvrage intitulé : *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane.* Ce livre porte la date de 1797 : ainsi il n'a point été fait pour la cause. On va voir d'ailleurs que M. Lescallier est une autorité recommandable. Il n'a point vu l'Amérique en courant; il n'en a pas vu non plus un seul point. En 1764, il a, sous les ordres de M. le comte d'Estaing, établi à Saint-Domingue la colonie de Bombarde, composée d'Européens, et dont la population s'élevait, au bout de deux années, à 3 ou 4,000 personnes. Il a réussi à Saint-Domingue, parce qu'il était habile et sage : dans

le même temps, un autre administrateur échouait complètement à la Guyane, parce qu'il ne l'était pas. En 1780 et 1781, il a été employé dans l'administration de la Grenade En 1782 et 1783, il a été chargé de l'administration de Démérary, Berbice et Essequebo, faisant partie de la Guyane hollandaise. Enfin, M. Lescallier a, pendant plus de trois ans, administré la colonie de Cayenne. Ainsi il a administré des colonies de la Hollande, de l'Angleterre et de la France; il a beaucoup vu; il a été en position de comparer : or, voici ce qu'il dit de la température de la Guyane, p. 30 :

« La chaleur est moindre dans ce continent » (quoiqu'au voisinage de la ligne) que dans nos » autres colonies de la zône torride. J'y ai observé, » *pendant trois ans*, le thermomètre, et je l'ai vu » se soutenir entre le 19e et le 25e degré. Cette » température peu ardente est mitigée par la fraî- » cheur que répandent dans l'air, et l'influence » des vents alisés du grand Océan, auxquels cette » partie de la Guyane est merveilleusement ex- » posée, et la multitude des rivières, et les fleuves » qui l'arrosent de toutes parts, et les forêts dont » le pays est couvert dans presque toutes ses par- » ties.

» .... Ce que j'ai dit des degrés de chaleur se » rapporte au climat des côtes et au voisinage de » la mer. Quand on s'éloigne des bords de la mer » et du pays bas, à 10 ou 15 lieues de distance, » il y a toujours deux degrés de moins de chaleur ».

Il est donc évident que M. le marquis de Marbois se trompe, lorsqu'il dit que la chaleur est plus forte à la Guyane qu'à Saint-Domingue.

2° *De la salubrité.*

Après avoir avancé que la Guyane est le pays le plus chaud du monde, M. de Marbois la dépeint aussi comme le pays le plus mal-sain.

Le P. Labat, qui a voyagé dans cette vaste contrée, et qui écrivait en 1725, dit : « *L'air y est* » *bon, sain et point mal-fesant* ».

Le docteur Laborde, ancien médecin du roi à Cayenne, qui avait parcouru toutes les colonies de l'Archipel, assurait « que le climat de la » Guyane est *bien moins destructeur* que celui » de Saint-Domingue ».

Lord L. B. G, qui a aussi voyagé dans cette partie, s'exprime ainsi : « *L'air de la Guyane est* » *pur*; son sol est fertile et produit presque sans » culture..... La Guyane est encore le pays le » plus fertile du monde ».

M. Magrolle dit, p. 8. : « Cette colonie réunit » tous les germes de prospérité, par les ressources » abondantes qui s'y trouvent... par la bonté de » son sol encore vierge, par sa situation et *par* » *la pureté de son air* ».

« Le témoignage de la Condamine et d'un lord » anglais sont sans doute du plus grand poids, dit » Leblond, p. 10, en parlant de l'ouvrage de » M. Magrolle; mais pourquoi n'y pas ajouter » celui de tous les Français qui en reviennent et » qui y retournent presque toujours, des soldats » et des officiers de terre et de mer qui s'y ma- » rient, enfin de tous ceux que le hasard y amène » et qui finissent par s'y fixer, parce que le pays, » sans être riche, offre beaucoup à l'industrie des » pauvres, parce qu'il est *hospitalier et sain*, » etc..... »

« Les plaines desséchées de la Guyane, dit-il

» aussi, p. 101, sont beaucoup moins mal-saines
» que toutes autres plaines desséchées, parce que
» l'air n'y est pas sensiblement infecté de cette
» odeur hépatique qui se manifeste dans les pays
» marécageux où abonde la chaux, substance
» dont la Guyane française est privée. Voilà
» pourquoi les fièvres doubles-tierces, endémi-
» ques, si communes dans les plaines marécageu-
» ses, sont rares et n'y sont généralement pas
» meurtrières ».

Voici d'autres preuves de la salubrité de la Guyane.

A Cayenne, il ne meurt annuellement, de mort naturelle, que 6 soldats sur 100; il en meurt 15 à la Martinique et à la Guadeloupe, et 22 au Sénégal. Mes preuves pour la Guadeloupe, la Martinique et le Sénégal, sont tirées de documens officiels délivrés par le département de la marine en juin 1820. Pour Cayenne, c'est l'état officiel de la population et des décès, pour 1820, qui me fournit la preuve de ce que j'avance.

La population *blanche*, domiciliée et permanente de la ville de Cayenne est de

Hommes.	217	501.
Femmes	148	
Enfans.	136	
Population variable et passagère, y compris la garnison....	300	
	801	

Sur 500 individus blancs, composant la population permanente, il en est mort, la même année, 26, ou autrement 5 pour o/o environ.

Sur la population variable, qui se compose de 300 personnes, il en est mort 18, ou autrement

6 pour 0/0. Encore faut-il remarquer que sur ces 18 mortalités, je trouve 5 marins décédés à l'hôpital, tandis que je ne trouve pas les marins compris dans l'état des 300 personnes composant la population variable.

Après ces preuves, qui sont irrécusables, il m'est impossible de partager l'opinion de M. le marquis de Marbois, qui veut que la Guyane soit le pays le plus mal-sain du globe. Je dis au contraire que, de toutes les colonies américaines, la Guyane est la plus saine.

Dans les Antilles, par exemple, sur le littoral américain, et même sur celui de l'Espagne, les populations sont parfois ravagées par le typhus et la fièvre jaune : à la Guyane, on ne connaît pas ces maladies. Cependant le noble pair fait à leur sujet de bien touchantes exclamations : « Ah ! dit-il, » tandis que des maladies *contagieuses* menacent » les deux hémisphères, ne craindrons-nous pas » de remuer ces autres foyers pestilentiels *endormis* pendant tant de siècles ? Les cris des mourans ne parviendraient pas de la Guyane jusqu'à nous ».

Sans doute les cris des malheureux qui périront à la Guyane, victimes de *maladies contagieuses*, ne parviendront pas jusqu'à nous, puisqu'on n'y connaît pas de *maladies contagieuses*, puisqu'on n'y connaît même pas la fièvre jaune. Cette dernière maladie, que M. le marquis entend désigner, je crois, lorsqu'il parle de *maladies contagieuses*, ne s'est encore déclarée dans aucune partie du monde, tant que le thermomètre s'est tenu au-dessous de vingt-cinq degrés. Or, comme à la Guyane, il ne s'élève pas au-dessus, il est assez probable que la fièvre jaune ne s'y déclarera pas ; du moins il n'est pas probable qu'elle s'y déclare.

Quant aux *foyers pestilentiels*, *endormis* depuis tant de siècles, ils ne se réveilleront pas non plus : et le médecin Leblond vient de nous en donner la raison, c'est qu'ils n'y existent point.

Pour justifier ses prédictions sinistres, le noble pair cite les ravages que la mort fit parmi les Français déportés à la Guyane par le Directoire. Il se trompe encore, lorsqu'il attribue au climat la mort d'une partie de ces trois cents prêtres qui furent placés dans les marais de la Conanama. Le défaut de soins, la privation des secours, car ils étaient dans un désert ; le defaut d'abri, car on les avait entassés sous des ajoupas ; la mauvaise nourriture, l'amertume et le chagrin que l'exil produit toujours plus ou moins, sont les causes qui firent périr la moitié, dit-on, de ces malheureux. La mortalité cessa, lorsque les rigueurs de l'administration locale furent adoucies, c'est-à-dire, dès qu'il ne fut plus défendu aux bons habitans de Cayenne de leur prodiguer les secours d'une affectueuse hospitalité, de les accueillir avec ce tendre intérêt que leur inspire toujours le malheur, avec ce noble désintéressement que l'on trouve chez tous les Français des colonies. « Il ne suffisait pas, dit » M. Magrolle, page 26, de substituer le bannisse- » ment aux exécutions sanguinaires. Il fallait en- » core procurer aux proscrits les moyens de subir » patiemment la rigueur du sort qui les séparait de » leurs affections et de leurs habitudes les plus » chères ; il fallait enfin joindre *l'humanité* à la » sévérité.... Mais on sait comment ils furent re- » çus, comment ils furent traités !.... Je m'abs- » tiens d'en dire davantage. »

Malgré la discrétion de M. Magrolle, on sait en effet que les secours ordinaires de la médecine,

ces secours que l'on accorde même à un assassin ; même à un ennemi personnel, furent refusés à la presque totalité de ces malheureux, la plupart accablés par l'âge, affligés par les infirmités, et dont le sang était échauffé par les gourganes (1) qu'on leur avait données pour nourriture dans la traversée. On leur refusait ces secours sous les prétextes les plus insultans et les plus ridicules. Ainsi le vieux général Murinais ne pouvait obtenir la faculté de rester pendant quelques jours à l'hôpital de Cayenne, parce que, lui écrivait-on, *on ne croyait pas plus à sa parole d'honneur qu'à celle du tyran de Blackenburg*. Ainsi, Tronçon-Ducoudray, un des avocats de la reine, sollicitait vainement, quelques jours avant sa mort, la permission de se faire transporter à l'hôpital; on lui écrivait pour réponse : *Ta faconde n'aura pas ici plus de succès qu'elle n'en a eu en France, lorsque tu as entrepris d'y défendre la veuve du tyran*. Ce n'était point alors des administrateurs qui gouvernaient la colonie, c'était des fanatiques et des geoliers. Ainsi, l'âge et les infirmités d'une grande partie des déportés, le passage subit, inopiné, d'un état heureux, de l'opulence même, à la misère la plus profonde, au dénuement le plus entier; leur séparation forcée des objets de leurs affections, et par dessus tout, les mauvais traitemens qu'ils

---

(1) Ce sont de grosses fèves que l'on donne ordinairement aux chevaux. Telle a été la nourriture des déportés de fructidor. Nous laissons à penser si cette nourriture, à laquelle on ajoutait de la viande salée, du biscuit, de la morue et des harengs, ne devait pas porter la corruption dans leur sang, et si les fièvres scorbutiques ne devaient pas exercer sur eux leurs funestes ravages. *Magrolle*, *pag.* 13.

avaient reçus depuis leur arrestation, ceux qu'on leur prodiguait à la Guyane, et la conviction où ils étaient qu'on avait en vue d'user précipitamment leur vie, étaient autant de causes de mort (1).

A l'appui de ce que je viens d'avancer, je citerai Leblond. Dans le Rapport qu'il a fait à la Société d'agriculture du département de la Seine, sur l'ouvrage de M. Magrolle, il s'exprime ainsi, pages 102 et 103 :

« Quant aux déportés de fructidor, dont parle » l'auteur, on peut ajouter à ses réflexions : que » *l'état violent où ils se trouvaient*, et les traite- » mens qu'ils peuvent avoir éprouvés durant une » longue et pénible traversée, durent les exas- » pérer, les aigrir de toutes manières; que dé- » barqués en cet état à Cayenne, *ils n'ont pu ju- » ger des choses qu'à travers le crêpe lugubre qui » couvrait leur imagination* ; que transportés en-

---

(1) L'agent que la Convention, et ensuite le Directoire, avaient chargé de l'administration de la colonie, était M. Jeannet, neveu du célèbre Danton.

Le secrétaire de l'agence était M. Mauduit, qui a exercé ces fonctions, depuis le mois de mai 1793 jusqu'au 5 novembre 1798.

M. Mauduit, qui est actuellement chevalier des ordres du Roi et directeur de l'administration des colonies, sait mieux qu'aucune personne vivante, comment les déportés ont été traités à la Guyane : il n'a pu manquer, par exemple, d'avoir connaissance des instructions secrètes. Il peut dire si c'est le climat qui a tué une partie de ces malheureux, ou si leur mort ne doit pas être attribuée principalement à la conduite peu charitable qu'a tenue à leur égard l'administration à laquelle il était attaché. L'autorité de M. le chevalier Mauduit serait du plus grand poids dans cette affaire.

» suite sur les rives de la Conanama, où la nature,
» dans toute sa majesté sauvage, ne leur offrait
» aucuns fruits, si abondans partout ailleurs, où
» rien n'était préparé pour les recevoir convena-
» blement, où les rations, en partie composées de
» salaisons, continuèrent à apauvrir leur sang,
» à affaiblir leurs organes, un pareil état de cho-
» ses, bien loin d'effacer de tristes souvenirs, ne
» pouvait que les retracer dans toutes leurs cir-
» constances les plus pénibles. On sera forcé de
» convenir qu'à-la-fois victimes du mal moral et
» physique dont ils étaient environnés, ils durent
» succomber sous le faix de maladies d'autant plus
» périlleuses qu'elles reconnaissaient pour cause
» l'adversité et les longs malheurs. Cependant
» l'hospitalité la plus touchante est venue leur
» prêter une main secourable, aussitôt qu'il lui
» a été permis. Ils ne se plaignent pas des habi-
» tans de la Guyane, et le climat n'entre pour rien
» dans les mauvais traitemens qu'ils peuvent avoir
» reçus ».

Leblond a raison, car il est d'accord avec les témoins de l'événement et avec tous les écrivains impartiaux. Ce n'est pas le climat qui a tué les déportés, c'est l'atroce politique du temps(1). Dès

---

(1) Au reste, si on veut savoir exactement quel traitement les déportés ont reçu à la Guyane, on peut consulter les registres de la correspondance entre ces malheureux et l'administration de Cayenne. Les registres de cette correspondance, qui, s'il en faut croire les personnes qui ont eu occasion de la voir et de la lire, étaient écrits, pour la première période, de la main de M. Mauduit, étaient encore le 15 novembre 1819 déposés aux archives du contrôle colonial à Cayenne : ils en sont sortis en vertu d'une ordonnance du même jour, n. 108, rendue en interpréta-

qu'ils ont été soustraits à la tutelle de l'administration, la mort n'a plus fait de ravages parmi eux, et les malades se sont rétablis. Les uns sont retournés en Europe, d'autres se sont fondus dans la population de la colonie. J'en connais plusieurs à Cayenne; j'en connais aussi à Sinnamary.

M. le marquis Barbé-Marbois cite ensuite

---

tion d'une lettre ministérielle du 14 juillet précédent, et ils ont été apportés à l'hôtel du gouvernement. M. Mauduit venait d'être nommé directeur des colonies, et M. Laussat, son ami, arrivait à Cayenne et y prenait la direction des affaires. On dit bien dans le pays qu'on a fait sortir ces registres des archives, par une interprétation un peu forcée de la lettre ministérielle, et qu'en les transportant au gouvernement on n'avait pas pour objet d'en faire la transcription, comme le disait l'ordonnance, mais de les anéantir : on prétend même savoir de quelle manière ils ont été détruits. Mais c'est une calomnie qui n'a pas même le mérite de la vraisemblance, car M. Mauduit n'avait point de raisons pour ravir à la postérité les écrits de sa jeunesse, qui étaient dans les principes du temps, et que, dans la pire des suppositions, l'âge de l'auteur rendrait excusables. Aussi, quoi qu'en disent mes compatriotes, suis-je bien convaincu que les registres existent; qu'il a été recommandé à M. Laussat d'apporter le plus grand soin à leur conservation; que, pour les avoir, il suffirait de les lui demander, et que si les copies qui ont dû en être faites en vertu de l'ordonnance coloniale du 15 novembre 1819, ne sont pas encore déposées dans les archives de la marine à Versailles, cette petite négligence ne peut être attribuée qu'à la modestie bien connue de M. le chevalier Mauduit.

Il est juste de dire aussi que, dans un ouvrage publié en 1821, c'est-à-dire depuis que M. Mauduit est directeur des colonies, et que le bruit, vrai ou faux, de la destruction des registres est arrivé en France, un déporté a parlé en termes honorables de la conduite que M. le directeur a tenue à l'époque où de célèbres proscrits séjournaient à la Guyane.

l'expédition faite à Kourou en 1763, et il attribue aussi au climat le désastre de cette expédition. M. le marquis se trompe encore.

J'ai déjà fait remarquer qu'à la même époque où l'on faisait de déplorables tentatives à Kourou, M. Lescallier réussissait à acclimater à Saint-Domingue, dans le court espace de deux années, trois à quatre mille laboureurs Européens, quoique, *comparée à la Guyane, Saint-Domingue soit une fournaise*, suivant Leblond, etc. Ce n'est donc pas le climat qui a fait échouer l'expédition de Kourou: ce sont les conducteurs de l'entreprise.

Après avoir parlé de la jalousie, de la rivalité, de la mésintelligence qui existaient entre le gouverneur Turgot et l'intendant Chanvalon, M. Mongrolle dit, p. 13 à 16, au sujet de cette expédition:

« Les débarquemens se succédèrent à peu de » distances les uns des autres, ce qui devait nécessairement opérer une confusion nuisible à l'établissement projeté. Aucunes dispositions ne » furent faites pour recevoir des hommes fatigués » de la traversée, échauffés par la mauvaise nourriture du vaisseau, et qui avaient besoin, rendus à leur destination, de vivres frais et de quelques douceurs particulières pour les rafraîchir. » Enfin, au lieu de trouver des carbets commodes pour se mettre à l'abri des rayons du » soleil qui, réfléchissant sur le sable de Kourou » ou sur les rochers grisâtres des îles du Salut, » rendaient la chaleur insupportable, ils furent » reçus sous des tentes qui ne pouvaient, comme » des hangards bien clos, les garantir de la fraîcheur des nuits et de la piqûre des cousins.

» Déposés sur la pointe de Kourou, ou aux » îles du Salut, cette nourriture mal-saine leur

» fut continuée ; mais en peu de temps le germe
» pestilentiel se développa, et l'épidémie devint
» générale. Enfin, la mauvaise qualité des farines
» employées, le dénuement le plus absolu, le dé-
» sespoir, et la nostalgie qui surprit quelques-uns
» des émigrans, occasionnèrent une mortalité
» telle que, faute de secours, celui qui aujourd'hui
» enterrait son compatriote était lui-même enterré
» le lendemain.

» Ce qui révolte l'humanité, ce qui épouvante
» la pensée, dans cette expédition, et ce qui rend
» bien coupable celui qui était spécialement
» chargé d'installer et d'administrer la nouvelle
» colonie, c'est que tandis que ces malheureux
» étaient nourris de farines et de viandes corrom-
» pues; qu'ils étaient exposés à l'humidité et aux
» rayons d'un soleil brûlant, ou aux pluies conti-
» nuelles qui tombaient alors, temps qu'on au-
» rait dû laisser écouler avant de faire aucune
» importation de ce genre; qu'ils étaient sans cesse
» aux prises avec les insectes, avec la mort même;
» qu'ils manquaient de toutes les choses de pre-
» mière nécessité, et que pour se faire de mau-
» vais bouillon, ils achetaient les rats jusqu'à 24
» sous et même 3 francs pièce, l'intendant Chan-
» valon donnait à Kourou des fêtes, des bals, des
» festins, sans vouloir prêter l'oreille aux cris des
» malheureux qui demandaient des secours (1)
» en maudissant le gouvernement. C'est dans
» une de ces orgies qu'en vertu d'un ordre du
» cabinet de Versailles, instruit trop tard de ce

---

(1) Il n'y avait, à ce qu'on assure, qu'un médecin pour toute l'expédition : c'était M. Noyer, père de M. Noyer, député de M. le gouverneur Laussat.

» qui se passait à 1600 lieues de lui, un détachement des grenadiers de Saintonge se saisit » de cet administrateur, qui fut conduit aux îles » Sainte-Marguerite.

» D'un autre côté, le chevalier Turgot s'occupait à Cayenne à faire pendre, fusiller, et à » préparer un cimetière auquel les colons ont » donné le nom dérisoire, mais immortel, de » *Jardin Turgot*....

« Enfin, 14,000 individus périrent, tant aux » îles du Salut, depuis appelées *îles au Diable*, » que sur la pointe de Kourou. Ceux qui échappèrent à ce désastre, qu'il était possible d'éviter » par des dispositions mieux entendues, furent » renvoyés en France, où, comme quelques-uns » des malheureux déportés du 18 fructidor, ils » publièrent que cette contrée était inhabitable, » et lui donnèrent la réputation qu'elle conserve » encore aujourd'hui.

» Ceux de ces expatriés qui eurent un tempérament assez robuste pour survivre à cette » horrible catastrophe, se sont répandus sur la » côte de Sinnamary et de Kourou, où ils vivent » dans une honnête aisance, en s'occupant de la » culture du cotonnier, de l'éducation du bétail » et de la pêche des tortues.... Heureux et satisfaits de leur situation, plus solide que brillante, » comme petits planteurs, ils jouissent tranquillement des fruits de leur labeur, ne pensent plus » à l'expédition de 1763 qui les a transplantés » sous la zône torride, et ne cherchent point à repasser en Europe. La détermination de ces Européens, leur constance et leurs travaux, prouvent qu'il serait possible, par des avances et » des encouragemens, d'augmenter la population

» de la colonie, mais qu'il est de la prudence de
» ne pas envoyer trop de bras à la fois. »

Voyons l'opinion de Leblond à ce sujet. Il dit, p. 103 :

« L'émigration à Kourou, aussi mal concertée
» que mal exécutée, aurait eu le même sort dans
» tous les pays du monde. Si les émigrans ont plus
» souffert, si la mortalité a été plus grande parmi
» eux que parmi les victimes de fructidor, c'est
» parce qu'ils étaient en plus grand nombre et
» plus difficilement pourvus de rafraîchissemens
» du pays. En vérité, mettre sur le compte d'une
» colonie une pareille impéritie, c'est rendre *Mar-*
» *seille* responsable de la peste qui l'a ravagée.
» La mauvaise nourriture, et ensuite la disette
» amènent nécessairement de pareils fléaux parmi
» un grand nombre d'hommes rassemblés ».

Simon Mentelle, qui arriva à la Guyane avec l'expédition de 1763, et qui y a séjourné 50 ans, a laissé un mémoire sur les colonisations de cultivateurs Européens. Après avoir, dans ce mémoire, qui porte la date de 1799, démontré qu'il serait très-injuste d'attribuer au physique de cette région les malheurs qui suivirent l'expédition de 1763, il dit :

« Au demeurant, l'exemple de Kourou, où sub-
» siste encore une génération de cultivateurs qui
» s'alimentent et prospérent tout doucement par
» leur industrie, ne peut être récusé par personne,
» et doit servir de leçon. Je ne saurais trop con-
» seiller d'y apporter en même temps beaucoup
» de précautions et de ménagemens. Des pâtres,
» des laboureurs, des exploiteurs de bois nés en
» Europe peuvent passer hardiment à la Guyane
» française et se flatter d'y vivre ». (*Feuille Guya-*
naise du 18 octobre 1820, n° 69, p. 880 à 882).

Dans un ouvrage intitulé : *Description abrégée de la Guyane*, Leblond, qui a pendant onze ans parcouru tout ce pays pour y chercher le quinquina, conseille très-sérieusement d'y établir une colonie de blancs dans les hauts de l'Oyapock et du Camopi (p. 69 à 88). Il dit à ce sujet :

« Ils y cultiveraient toutes les plantes coloniales, et notamment l'indigo comme à Guatimala.... Lorsqu'on considère que les nouveaux colons ne seraient soumis qu'à l'obligation assez douce de vivre dans un climat qui jouit d'un printemps perpétuel, où tous les besoins et même les agrémens de la vie sont le prix d'un travail simple et peu pénible, il est permis de croire qu'attachés à leur nouvelle patrie par leurs femmes et leurs enfans, ils perdraient bientôt le desir de revoir la France ».

Examinons les autres faits que cite M. de Marbois pour prouver que la Guyane est le pays le plus mal-sain du globe.

Il cite, p. 27 et 28, trois Alsaciens qu'il a vus à Sinnamary et qui y étaient établis depuis 35 ans. Ils cultivaient du riz et du coton. L'un d'eux, homme laborieux, sage et courageux, n'avait pu sortir de la médiocrité. Depuis 35 ans, il était faible et languissant : depuis cette époque cependant, il n'avait cessé de travailler. M. le marquis n'a pas remarqué sans doute qu'un état de maladie qui dure 35 ans et qui n'empêche pas de travailler la terre, ressemble fort à la santé; que l'on ne connaît pas en Europe de maladies aussi traitables; qu'on s'accommoderait fort de celle-là, même à Paris, et qu'il faut bien que la Guyane ne soit pas aussi mal-saine qu'il le dit, puisque des maladies de 35 ans de durée n'empêchent pas de labourer la terre. Disons le mot : cet homme-là

n'était point malade, et M. de Marbois se trompe assurément.

« Ces familles étaient dans la médiocrité ». Sans doute elles y étaient, et elles devaient y être; mais n'est pas la faute du climat, ce n'est pas la faute ce du sol, c'est la faute des hommes. Est-ce qu'on a jamais vu l'homme des champs s'enrichir en travaillant la terre avec la houe? A la Guyane, il n'y a ni charrues, ni brouettes, ni pelles, ni fourches, ni civières, ni charrettes, ni bêtes de de somme, ni bêtes de trait, excepté pour les moulins de quelques sucreries; il n'y a ni routes, ni ponts, ni bacs : on y travaille la terre avec la houe; souvent on la gratte avec la main, à la manière des sauvages : les hommes y portent les fardeaux sur la tête, même aux plus grandes distances. Dans une foule de localités, dans les environs de Sinnamary, par exemple, on ne peut, faute de routes, de chariots ou de brouettes, transporter sur les habitations une pièce de vin, un baril de farine. Le gendre de ce Morgenstern dont parle M. de Marbois, le commandant Remy est obligé de faire mettre sur le bord de la mer la farine importée, dans des pagaras, et d'y tirer son vin en dame-jeannes ou en bouteilles. Et l'on s'étonne que de pareils cultivateurs ne s'enrichissent pas dans un pareil pays! Et parce qu'il est mal administré, on en conclut qu'il est mauvais, et que Dieu l'a condamné à être inhabité!

J'ai vu des familles européennes, des familles arrivées pauvres, prospérer, et vîte, par l'agriculture, dans des pays où le sol est moins riche qu'à la Guyane, dans des climats où la chaleur est bien autrement forte, où elle est accablante, dans des localités désolées presque tous les étés par le typhus et la fièvre jaune, et où, à dater du mois de juin, la

législation défend de sonner les cloches pour les morts, de crainte d'épouvanter les vivans : je veux parler de la Louisiane. Mais ce n'est pas par des travaux à la houe, ni par des travaux à la main, ni par des portages à tête d'hommes, que ces familles-là s'enrichissent; c'est par le travail de la charrue, du sarcloir à attelage, par l'établissement de routes et par des transports en chariots. Ce n'est pas non plus par l'usage de moulinets à coton qui en égrènent 20 livres par jour au moyen d'un homme; c'est par le moulin à hérisson, qui en égrène 1500 livres au moyen d'un homme et d'une bête.

M. de Marbois parle d'un bataillon de Saintonge envoyé à Cayenne en 1764, et qui fut, dit-il, réduit au tiers en moins d'une année. Mais en citant ce fait, M. le marquis a oublié de dire que ce bataillon arrivait à la Guyane précisément à l'époque de l'épidémie de Kourou, épidémie qui n'avait point eu lieu précédemment, qui depuis ne s'est pas reproduite, et qui, comme on vient de le voir, n'était pas plus que la peste de Marseille l'effet de l'insalubrité du climat.

Il cite l'essai fait par le baron de Besner, en 1782, et qui ne réussit pas. Simon Mentelle nous en donne les raisons, qui étaient le mauvais choix de la localité, la mauvaise qualité du sol, *et une infinité de traverses et de contrariétés*. J'ajouterai aux raisons qu'il donne :

1°. Que ce n'est pas avec des soldats, mais avec des laboureurs, qu'on cultive la terre, et que des soldats qui ne sont que soldats ne sont pas plus habiles agriculteurs en Amérique qu'en Europe;

2°. Que des agriculteurs, quelque habiles qu'ils soient, ne peuvent prospérer sans charrues, sans

bêtes et sans routes, et que le résultat de leurs travaux doit être de suer beaucoup pour ne rien produire.

M. le marquis cite ensuite, p. 31, « la *bizarre* » *tentative* d'un de ses compagnons qui entre- » prit de cultiver son petit potager : il y alla » deux matins de suite, tenant d'une main sa » bêche, de l'autre son parasol. Le troisième jour, » il n'était plus. » A moins que, par une *bizarre tentative* de la Providence, ce malheureux compagnon n'eût trois bras et trois mains, je ne comprends pas comment il a pu labourer son jardin et tenir en même-temps son parasol. Il est mort; et parce que dans les deux jours précédens il est allé dans son potager, M. de Marbois en conclut que c'est le travail ou le climat du potager qui l'a tué. Il en conclut aussi que *le manœuvre, le cultivateur de l'espèce blanche est condamné, sous la ligne, à ne point remuer la terre.* Mais le compagnon dont il parle, en supposant que le travail de son potager l'eût tué, n'était ni un manœuvre ni un cultivateur : c'était un avocat, et un avocat qui était resté long-temps à l'ombre de son cabinet, car il n'était pas jeune. Or, je ne pense pas que l'auteur du projet de colonisation ait jamais songé à faire cultiver les terres de la Guyane par les vétérans du barreau de Paris.

M. le marquis aurait pu se rappeler que plusieurs déportés, même des moins jeunes, travaillaient leurs petits jardins; que Pichegru, par exemple, passait toutes les journées dehors, quelquefois dans son jardin, plus souvent à la chasse, et que cependant le soleil ne l'a pas torréfié : il n'a même pas été malade.

Si le climat de la Guyane est inexorable pour les avocats de Paris qui sont assez téméraires pour

aller deux jours de suite dans leurs potagers, avec un parasol, au moins le lecteur apprendra-t-il avec plaisir que ce climat épargne les hommes de lettres. M. Leb...., déporté, que j'ai vu encore à Sinnamary, en 1821, y cultive depuis vingt ans son petit jardin, même sans parasol : ce jardin est bien tenu, quoique les fourmis le chagrinent un peu; il y a des légumes et des fruits d'Europe, entr'autres de beaux raisins : et cependant M. Leb.... est gras, vermeil et bien portant. Depuis dix-huit ans, il aurait pu retourner en Europe : il préfère rester à Sinnamary.

« Des Chinois amenés de Manille à Cayenne » meurent, dit M. de Marbois, de maladies lo- » cales et de chagrin ». Le noble auteur a été mal informé. On n'a point amené de Chinois à Cayenne : ce sont des Malais, originaires de Manille. Ce n'est pas le climat qui les a fait périr, car le parallèle, la température, le climat et le sol sont les mêmes dans les deux pays. Ils sont morts de faim; on les a tués par système (1).

---

(1) Les Malais sont morts rongés par les chiques, dévorés par la faim. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce que M. Saint-Amant a écrit à ce sujet.

Ils sont morts, dit-il, p. 134 et 135, après *s'être révoltés pour se faire doubler la ration.* Si des hommes de l'espèce la plus sobre du monde, se sont révoltés pour se faire doubler la ration, il fallait ou que la ration de M. Laussat fût bien courte, ou qu'on eût oublié de la leur distribuer. Cependant, on avait envoyé de France des vivres pour 200 Malais, et il n'en est arrivé que 31. On a passé à Cayenne huit jours à délibérer si on leur enverrait des vivres, lorsque les vivres ont manqué dans le désert des marais de Kaw où on les avait charitablement placés : et pendant ce temps, il en mourait 14.

Des cultivateurs libres ne pouvaient convenir à l'administration de Cayenne; elle préfère des esclaves, sans doute parce qu'il y a plus à gagner avec eux, et parce que

« Les soldats qu'on a voulu faire travailler, il y » a environ un an, à la Mana, s'y sont refusés, ef- » frayés d'un danger qui étonne ceux-mêmes qui » n'en connaissent point au champ de bataille; il » a fallu les renvoyer à Cayenne ». M. le marquis a mal lu, ou ne se rappelle pas ce qu'il a lu.

Les soldats que le commissaire dirigeant l'exploration a renvoyés de la Mana à Cayenne, étaient grands et forts comme des alouettes d'été : on les appelait des voltigeurs. Hors le dormir et le manger, ils ne savaient rien faire, si ce n'est toutefois faire la barbe, porter un fusil quand il n'était pas trop lourd, et le présenter tant bien que mal à des légionnaires. On avait besoin de travailleurs; on n'avait pas besoin de pareilles gens, car ils consommaient et ne produisaient pas. Ils ne pouvaient travailler sur la Mana, parce qu'*ils ne savaient pas* travailler : de même ils n'eussent pu travailler à Paris. Mais le commissaire a conservé les sous-officiers et les grenadiers qui avaient de l'aptitude au travail : ils ont de son temps fait un abatis, défriché et planté un jardin : ils ont travaillé depuis son départ; ils travaillent probablement encore, et à la date des dernières nouvelles, c'est-à-dire au bout de seize mois, aucun d'eux n'avait été malade.

Les soldats que le commissaire a renvoyés n'étaient donc pas, comme le croit le noble pair, effrayés du danger de travailler sous la Zône-Torride : c'est le commissaire qui était effrayé de l'in-

---

des esclaves ne demandent pas compte de l'emploi des fonds d'un budjet.

Aussi M. Saint-Amant dit-il, p. 135 : « *Leur esprit était aliéné par le désespoir* ». Et p. 137 et 138 : « Il reste 17 » Chinois... *Jusqu'à ce qu'ils aient tous péri*, la colonie » aura ce fardeau de plus..... On doit des actions de » grâce à la Providence, lorsqu'elle fait échouer les projets » du ministère de la marine, etc. »

convénient de nourrir des hommes qui n'avaient aucune aptitude au travail, et qui n'en avaient pas sur la Mana, parce qu'ils n'en avaient pas en France. Quant au danger des batailles, il est vrai que ces guerriers-là n'en étaient point effrayés, car bien certainement ils n'avaient jamais fait la guerre, si ne n'est pourtant la guerre aux poules.

M. de Marbois déplore la tentative dernièrement faite au Brésil pour y établir des Suisses : et il accuse aussi le climat du malheur qu'ils ont éprouvé. « Beaucoup de dispositions locales, » dit-il, avaient précédé leur arrivée ». M. de Marbois se trompe encore. Les précautions de l'administration du Brésil ressemblaient assez à celles que d'habiles administrateurs de Cayenne avaient faites pour recevoir les immigrans de 1763 et les Malais de 1820 : car le fait est qu'aucune disposition n'avait été prise au Brésil : c'est-là précisément le texte des réclamations du gouvernement des treize cantons, et les pièces officielles publiées par les journaux en font foi. Six mois après l'arrivée des Suisses, ils n'avaient pu encore, faute de routes, parvenir jusqu'à la localité qu'on leur avait destinée, et ils ont usé leurs ressources dans une oisiveté forcée. Les échecs dont parle M. de Marbois ne peuvent être attribués au climat; ils sont le fait des administrations, la conséquence obligée de leur impéritie, de leur imprévoyance, de leur cupidité peut-être : partout ailleurs, les résultats eussent été les mêmes. Ce n'est pas sur des pièces comptables qu'on doit faire des dispositions, c'est sur le terrain, car on ne colonise pas avec des chiffres, mais avec du travail et des soins.

« N'envoyons pas, dit-il, p. 33, le noir du » Congo et du Bénin aux régions glacées du Pôle

» ou le Normand, l'Alsacien, rompre et labourer
» la terre à la Zône-Torride. »

M. de Marbois me permettra de lui représenter que dans la Pensylvanie, le New-Jersey, l'État de New-York, celui de Vermont, le Massachusset, etc., où l'hiver est dur comme en Russie, les noirs du Bénin et du Congo s'acclimatent à tel point que, dans les années de 1800 à 1810, l'espèce africaine s'y est augmentée de 25 pour o/o, sans le secours de la traite. S'il en doute, il peut consulter la Statistique des États-Unis, par M. Warden : il y trouvera la note de cet accroissement de population, divisé par États.

Je lui ferai remarquer ensuite que, dans nos colonies, où le climat est humide et chaud comme en Afrique, la population noire diminue chaque année de 5 à 6 pour o/o, lorsqu'elle n'est pas entretenue par la traite.

Je le prierai de remarquer aussi que dans le Mexique trois millions d'Européens ou descendans d'Européens, cultivent la cochenille, l'indigo, le coton, la canne à sucre, et qu'on n'y compte que 6000 esclaves africains ; que la même chose a lieu, dans les mêmes proportions, dans la Guyane espagnole, sur l'Orénoque et dans la république de Colombie. A en juger seulement par la nature et la beauté des produits, la chaleur y doit être considérable : et en effet, elle l'est souvent beaucoup plus qu'à Cayenne. Et cependant, cette population originaire de l'Europe accroît et prospère.

Qu'en faut-il conclure ? C'est que l'homme s'acclimate plus ou moins sous toutes les zônes, lorsqu'il est sobre et qu'on pourvoit à ses besoins : c'est que dans les pays les plus analogues à celui qui l'a vu naître, dans son propre pays même,

il périt, si ceux qui sont chargés de lui donner des soins et de le protéger, le maltraitent, ou bien s'il joue avec sa vie.

« Ne privons pas des Français de cette patrie » qui nous est si chère.... Ne faisons rien contre » nature, ou bien attendons-nous à en porter la » peine. » C'est M. le marquis de Marbois qui parle ainsi, page 33.

Lorsque M. le marquis était intendant à Saint-Domingue, il y avait, de compte fait, trente mille Français au moins dans cette colonie, et ces trente mille Français étaient privés d'une patrie qui nous est si chère. Et comment le noble pair ne songeait-il pas à leur faire sentir la dureté de cette privation? Comment a-t-il pu oublier de les exciter, de les forcer même à venir s'asseoir sur le seuil de la maison paternelle? Par une inévitable conséquence de l'attachement à cette patrie, dont aucun Français ne doit être privé, il faudrait donc rappeler en France ces milliers de colons qui peuplent nos possessions en Afrique, en Amérique, en Asie! Pour moi, qui ne saurais trop admirer ce généreux élan, évidemment inspiré par le patriotisme et l'humanité, j'applaudirais de grand cœur à une loi de douanes qui, sur le motif qu'aucun Français ne doit être *privé d'une patrie qui nous est si chère*, prohiberait, à la sortie du royaume, tout individu né en France.

Cependant, une réflexion vient à ma pensée.

Pendant un grand nombre d'années, et plus particulièrement en 1812 et 1813, on traînait militairement des Français, hors de cette patrie qui nous est si chère. En les envoyant au loin, on n'avait point, comme sur la Mana, l'espérance de les y faire vivre; on avait au contraire

la certitude de les faire presque tous mourir. Il ne s'agissait pas non plus de cinquante à soixante individus, comme aujourd'hui : une boucherie de 2 à 3 cents mille hommes était alors décrétée beaucoup plus vîte qu'on ne décrète à présent un canal ou un séminaire. Ah ! qu'il eût été beau, qu'il eût été noble, dans ce temps, de donner carrière aux généreuses inspirations de l'humanité, de ralentir la marche d'un despotisme homicide, en l'empêchant d'exploiter les coupes humaines des années à venir, de l'arrêter dans ses écarts, en lui refusant l'abatage des coupes que le fatal marteau des conscriptions venait de désigner pour les années courantes! Comme on eût admiré le patriotisme de l'homme d'Etat qui, dans ces conjonctures difficiles, dans ces temps de périls militaires et de courage civil, eût mis à défendre des générations tout entières, un peu de cette chaleur qu'on met à éloigner soixante individus d'un danger imaginaire ; si alors, comme aujourd'hui, on se fût écrié : « *Ne privons pas des Français d'une patrie qui nous est si chère !* »

Mais rien ne me dit qu'à cette époque on eût, par un seul mot, par un seul geste, paru s'intéresser au sort de plusieurs générations de victimes : et si je consultais l'inexorable *Moniteur*, peut-être, hélas! m'apprendrait-il que plus d'un grand homme, libéral aujourd'hui, applaudissait officiellement alors au sacrifice que le despotisme exigeait. Sans doute, j'applaudis à ce mouvement d'humanité qui transporte en ce moment M. de Marbois : il me ravit, parce que je le crois sincère ; mais, quelque beau, quelque sublime qu'il soit, il me semble (qu'on me permette de le

dire) qu'il arrive un peu tard, et qu'il s'applique à bien peu de chose.

« Ne faisons rien contre nature, dit M. le mar-
» quis, ou bien attendons-nous à en porter la
» peine. »

Ce n'est pas aller contre nature, que d'envoyer des Européens à la Guyane, où les Européens s'acclimatent : ce n'est pas non plus violer les lois de la nature que d'importer des Africains dans la Pensylvanie, puisque l'espèce s'y reproduit dans des proportions très-élevées. Ce qui est contre nature, c'est de ne pas soigner des hommes qui ont besoin de soins; et ce qui est révoltant, c'est d'aider ces hommes-là à mourir, lorsqu'on est officiellement chargé de les aider à vivre.

Voyons ce que disent d'autres auteurs sur la salubrité de la Guyane.

M. le chevalier Delarue, qui a été à Sinnamary l'infortuné compagnon de M. le marquis de Marbois, et qui n'a pas dû, plus que ce dernier, se sentir disposé à de l'enthousiasme pour ce pays, attendu qu'on n'aime jamais le lieu de son exil, dit à ce sujet :

» De toutes les colonies de l'Amérique, la
» Guyane serait certainement celle dont le climat
» nuirait le moins aux Européens, *si elle était dé-*
» *frichée*. Le thermomètre s'y soutient entre le
» 19e et le 25e degré, et cette chaleur, très-sup-
» portable, est encore tempérée par la fraîcheur
» que répandent les rivières et les vents alisés :
» cette chaleur diminue même, à mesure que
» l'on s'enfonce dans les terres, et si les Euro-
» péens savaient se garantir des excès auxquels
» expose la facilité des jouissances, ils auraient
» beaucoup moins à redouter les effets du
» climat ».

On a vu que M. de Marbois craint au contraire que le défrichement ne *remue les foyers pestilentiels endormis*. Ainsi, de deux personnes honorables, éclairées, et bien en état de juger, qui ont habité la Guyane à la même époque, qui ont partagé la même infortune, qui ont vu avec la même disposition d'esprit, l'une dit : défrichez ; l'autre dit : ne défrichez pas. L'une dit : ce sont surtout les excès qui rendent le pays redoutable ; l'autre dit : non ; ce sont les feux de la Zône-Torride, ce sont aussi les foyers pestilentiels. L'une dit : la chaleur, très-supportable, est encore tempérée par la fraîcheur des vents et des rivières ; l'autre dit : la chaleur est telle que si l'on va deux matins de suite dans son potager avec son parasol, on est mort.... Le cultivateur blanc est condamné sous la Zône-Torride, à ne point remuer la terre... Il y a des essais que la sagesse interdit..... Les expériences sont inhumaines..... Ces hommes périront infailliblement..... Le bétail, épuisé par une excessive transpiration, *se refuse au moindre travail*, etc., etc. (1).

Voyons si M. Lescallier, qui n'a point écrit sous l'influence de déplorables préventions, mettra nos deux auteurs d'accord.

« On objecte quelquefois, dit-il, contre la sa-
» lubrité du pays, les forêts, et ce qu'on appelle
» des marécages; mais c'est à tort. L'expérience a
» prouvé qu'ils n'ont aucun effet funeste, ni les uns

(1) Le bétail n'est point épuisé par une excessive transpiration ; il ne se refuse pas au *moindre* travail. Lorsque dans les sucreries il n'y a pas de moulins à marée, il y a des moulins à manège, et ce sont des bêtes qui les font tourner. La Guyane dont parle M. le marquis, n'est point la Guyane que nous connaissons.

» ni les autres. Le séjour des forêts n'y est point
» mal-sain : j'y ai fait des courses considérables
» accompagné d'un nombre d'Européens et au-
» tres ; nous avons couché plusieurs nuits de suite
» dans les bois, sans que personne en ait été in-
» commodé. Les espaces qu'on appelle maréca-
» ges n'y ont aucune mauvaise influence ; d'ail-
» leurs on ne peut appeler proprement marécages
» de grandes étendues semblables à des inonda-
» tions, où les eaux ne sont ni stagnantes, ni
» croupissantes, et se renouvellent sans cesse, soit
» par les marées deux fois par jour, soit par les
» pluies abondantes dans une partie de l'année.
» Il est connu que la saison pluvieuse est la plus
» saine, et que le voisinage des côtes, où tout est
» terres basses et noyées, est au moins aussi sa-
» lubre que les parties intérieures.....

« On voit fréquemment des Européens passer
» dans la Guyane, y séjourner pendant plusieurs
» années, sans éprouver aucune de ces maladies
» fâcheuses auxquelles ils sont sujets dans pres-
» que tous les autres pays de la Zône-Torride, et
» comme un changement de climat aussi marqué
» peut naturellement le faire craindre. Les Euro-
» péens résistent surtout à ce climat lorsqu'ils
» savent adopter une manière de vivre frugale,
» plus analogue aux pays chauds, lorsqu'ils ont
» soin d'éviter, dans les commencemens, de s'ex-
» poser trop long-temps de suite aux rayons directs
» du soleil. S'il meurt des émigrans, c'est presque
» toujours le libertinage et l'usage des liqueurs
» fortes qui les emportent : ce n'est pas la faute
» du climat (p. 30 à 32) ».

A l'appui de l'opinion de M. Lescallier et des faits mentionnés par lui, je citerai deux officiers de marine, Messieurs Legoarant et Hippolyte

Lefèvre, qui ont accompagné de France à Cayenne le commissaire chargé de diriger l'exploration : il n'ont pas passé quelques jours seulement dans les bois ; mais pendant quarante-un jours, du 12 novembre au 24 décembre 1820, ils ont remonté la Mana, fait des excursions à droite et à gauche et couché dans les bois, à la belle étoile. Cependant, malgré la saison des pluies, malgré les fatigues, malgré les privations de toute espèce, ni l'un ni l'autre n'a été malade. Trois autres explorateurs ont fait des voyages intérieurs d'une plus courte durée, mais bien autrement fatigans, et leur santé n'en a point été altérée.

Je l'ai déjà dit, il n'y a pas une seule possession des Européens en Amérique où la température soit plus supportable qu'elle ne l'est à la Guyane; il n'y en a pas non plus dont le climat soit moins destructeur ou moins mal-faisant.

3°. *De l'aptitude des Européens à travailler la terre à la Guyane et dans les autres régions tropicales.*

M. de Marbois soutient que les blancs ne pourront travailler la terre à la Guyane. Examinons si cette assertion est fondée, ou si au contraire elle ne serait pas démentie par de nombreuses expériences.

Je commencerai par rappeler qu'il a été prouvé, contrairement à l'opinion de M. le marquis de Marbois, et par ce qui précède :

1°. Que la température de la Guyane est moins élevée que celle d'aucune autre possession des Européens en Amérique;

2°. Que le climat y est moins destructeur, moins mal-faisant, plus sain que dans ces autres possessions.

Or, si des Européens ont labouré la terre dans des parties plus chaudes et moins saines de l'Amérique, s'ils la labourent encore, il n'y a pas de doute que des cultivateurs français ne puissent travailler à la Guyane.

1°. J'ai déjà cité ces sous-officiers et ces grenadiers du bataillon de l Guyane qui, depuis le mois de novembre 1820, font sur la Mana des abatis, des défrichemens, des plantages, et qui n'ont pas été malades (*Corresp. officielle*).

2°. J'ai cité pareillement ces blancs, la plupart arrivés à la Guyane en 1763, qui, au dire de Simon Mentelle, Magrolle et Leblond, s'étaient établis et prospéraient tout doucement sur le littoral de Kourou et de Sinnamary, quoiqu'ils fussent cultivateurs sans charrues, sans bêtes, sans charriots et sans routes. (*Feuille de la Guyane*, n°. 69, p. 880 à 882. *Magrolle*, p. 16).

3°. J'ai cité aussi le médecin Leblond, qui, en 1814, a proposé au gouvernement d'établir une colonie de blancs dans les hauts de l'Oyapock et du Camopi. (*Description abrégée de la Guyane*, p. 69 à 88).

4°. J'ai encore cité l'exemple du royaume de la Nouvelle-Espagne dans lequel on ne compte pas plus de six mille nègres, et qui, indépendamment du café, du coton, du cacao et de l'indigo, exporte annuellement par le seul port de la Vera-Cruz, plus de cent vingt mille quintaux de sucre. Ce sont des Européens et des descendans d'Européens qui s'y adonnent à la culture des productions dites coloniales. (*Précis de géog. univ., par Malte-Brun*, t. V, p. 484.—*Mémoire de M. D...*)

5°. Enfin j'ai cité cette colonie de trois à quatre mille Allemands, établie de 1764 à 1766 à Bombarbe, près du Môle-Saint-Nicolas, par les

soins de M. le comte d'Estaing et de M. Lescallier. Les Européens cultivaient la terre de leurs propres mains, et prospéraient à l'époque où les révolutions sont venues ensanglanter Saint-Domingue. (*Exposé des moyens de mettre la Guyane en valeur, par M. Lescallier, p.* x *à* xiv).

6°. Personne n'ignore qu'avant que des recrues de l'Afrique n'eussent été introduites dans les colonies, et même depuis cette époque, des blancs y ont labouré la terre. L'abbé Biet, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, qui publia en 1664 la relation de son *Voyage dans la France équinoxiale*, dit que le détachement qui, en 1652, fut envoyé de Rouen à Cayenne, sous les ordres du sieur le Vendangeur, défricha tout le tour de la montagne du Ceperou, et y planta des patates et du manioc. (*Voyage de Biet, Paris* 1664.—*Alman. de la Guyane pour* 1821, p. 53 et 54).

7°. Aussi en 1652, l'expédition dont l'abbé Biet fesait partie, et qui se composait de six à huit cents hommes levés à Paris, fit des retranchemens, des palissades et un camp en arrivant à Cayenne, et une partie des gens qui composaient l'expédition reçurent des concessions à la côte de Remire, le long de la mer et du Mahuri, et s'adonnèrent à l'agriculture. (*Idem*).

8°. Le même auteur nous apprend, qu'à son retour de Cayenne, en 1655, il vit à la Barbade, qui était déjà dans un état remarquable de prospérité, les terres des sucreries cultivées par des laboureurs blancs. Dès 1650, c'est-à-dire vingt-cinq ans après le premier établissement des Anglais dans cette île, le nombre des engagés blancs travaillant la terre était de cinquante mille, et cet état a duré un demi-siècle. (*Voyage de Biet.* —*Précis de la géog. univ., par Malte-Brun*, t. V,

p. 754 et 755, Paris 1817). C'est la descendance de ces Européens qui a peuplé les Antilles anglaises; elle contribue encore aujourd'hui à peupler Démérary, Berbice et Essequebo.

9°. L'auteur anglais de l'ouvrage intitulé : *De la politique de l'Angleterre dans ses rapports avec ses colonies*, dit : «Ce n'est pas l'inaptitude des » blancs à travailler la terre, c'est leur orgueil » qui leur fait employer les bras des nègres. A la » Barbade, un grand nombre de descendans des » familles originaires travaillent dans les champs » comme y travaillaient leurs ayeux, et ils pa- » raissent plus forts et mieux portans que les au- » tres.... C'est la facilité avec laquelle on se pro- » curait des nègres, c'est aussi l'influence de » l'exemple qui ont entretenu cette opinion que » l'homme blanc ne peut supporter les fatigues » de l'agriculture; ce préjugé est dans les colo- » nies le principal obstacle à l'industrie des Euro- » péens.... On dira, peut-être, que les blancs qui » y travaillent la terre sont créoles et accoutumés » au climat dès leur enfance; j'en conviens, mais » à Surinam on voit plusieurs natifs de la Hollande » et de l'Allemagne, qui labourent leurs champs » et qui conservent leur santé. Enfin, je suis per- » suadé que, pourvu que le cultivateur européen » ne s'expose pas trop à la chaleur du jour, il n'a » rien à craindre. Ce qui fait périr tant de soldats » et de matelots, c'est l'intempérance, c'est aussi le » passage subit du chaud au froid : ils travaillent » et transpirent; ils boivent, s'enivrent, passent » la nuit à l'air : le lendemain, la fièvre les saisit » et les emporte (*the Colonial Policy of Great-* » *Britain. Philadelphia*, 1816, p. 172 et 173)». Je ferai remarquer qu'il meurt peu de soldats et de matelots dans les colonies anglaises depuis dix à

douze ans, c'est-à-dire, depuis qu'on leur a interdit l'entrée dans les tavernes, et qu'au lieu de leur distribuer du rhum pur, on le leur donne coupé avec trois parties égales d'eau.

10° Au mois de mars 1821, je me trouvais à la Barbade, où je m'étais rendu avec l'intention de vérifier les faits cités par l'auteur anglais, et j'y ai appris que dans cinq paroisses de l'intérieur, où on se livre particulièrement à la petite culture, des blancs cultivent le maïs, le tabac, le gingembre, le coton, et élèvent des bestiaux à la manière d'Europe. On compte dans cette île, qui n'a que 20 à 21 lieues carrées de superficie, 75,000 esclaves, 35,000 blancs domiciliés, 2000 soldats blancs, autant de soldats noirs, et 4000 marins, en tout 41,000 blancs. Or, la Barbade, où un nombre assez considérable de blancs sont obligés de travailler la terre, est entièrement déboisée. Souvent elle est, pendant six mois consécutifs, privée de pluie; elle est par conséquent beaucoup plus chaude que la Guyane. Elle est aussi désolée par les ouragans et la fièvre jaune, qu'on ne connaît point à la Guyane : et cependant la population blanche y travaille et prospère.

11° Ce ne sont point des noirs qui ont fait les premiers établissemens à Saint-Domingue, et particulièrement à la Tortue et au Port-de-Paix : ce sont des hommes blancs, les boucaniers et les flibustiers.

12° Dans la Floride occidentale et sur le Mississippi, des blancs, ouvriers libres, travaillent la terre de compagnie avec les esclaves africains. Comme ces derniers, ils poussent la charrue, sèment, sarclent et récoltent le coton, les turneps, les patates et le maïs. Ces blancs, originaires des États du sud, de l'ouest et du nord, viennent tous

les printemps dans la Floride louer leurs bras aux planteurs, à raison de 15 piastres par mois. Et cependant, à l'époque des travaux agricoles, la chaleur est à la Lousiane bien plus forte qu'elle ne l'est à la Guyane ; elle y est réellement accablante, car il arrive souvent que, pendant huit ou dix jours consécutifs, il n'y a pas assez d'air pour agiter une feuille.

13° Sur le Mississippi, la Côte-Allemande et les Atacapas ont été défrichés par des Européens tirés en grande partie de la Bavière. Ces Allemands y ont prospéré et établi deux grandes paroisses de la Lousiane.

14° Pendant la dernière guerre, on a fait faire par des soldats blancs la grande promenade de Saint-Pierre de la Martinique : ils travaillaient depuis six heures du matin jusqu'à neuf, et reprenaient le travail à trois. Ces soldats ont très-bien résisté à ce travail, qui était dur, et qui a duré long-temps.

15° En 1815 et 1816, sous le gouvernement de M. de Vaugiraud, dix-huit soldats par compagnie, ou 324 soldats du régiment de la Martinique, étaient chaque jour employés à divers travaux et aux travaux les plus fatigans, tels que remuement de terres, et extractions de pierres, etc. Ces soldats n'étaient pas malades.

16° En 1821, j'ai vu au Fort-royal de la Martinique des soldats blancs travailler à la route de Bellevue à la ville, et faire les tranchées, réservoirs, etc., destinés à conduire des eaux au Fort-royal. Le gouverneur les employait de préférence à des noirs, parce qu'ils travaillaient plus vîte et beaucoup mieux, et parce qu'ils n'étaient pas malades.

17° Ce sont des soldats du bataillon d'Alsace,

des matelots des vaisseaux du roi et des bâtimens du commerce qui, à la Guyane, ont défriché et abattu une grande partie des paletuviers des terres basses de Macouria et du Petit-Cayenne, à raison de 400 francs le carré. Les habitans les préféraient pour ce travail, parce qu'ils allaient plus vîte et résistaient mieux que les Nègres. (*Lettre de MM. V., P. et D....* Cayenne, 15 janvier 1821).

18° A la Guyane aussi, sur les côtes, des hommes blancs, leurs femmes et leurs enfans, cultivent sans difficulté le roucou, le cacao, le coton, le giroflier, le caféier, et le tabac, qui y vient délicieux (*idem*). J'y connaîs des blancs qui, toute leur vie, ont défriché, labouré, planté, et qui n'ont jamais voulu se faire aider par des nègres. Il ne faut pas croire que ces hommes-là soient dégénérés : l'un d'eux, M. Fr. Rochereau, est au contraire un des hommes les plus vigoureux et les plus beaux de la colonie. Il y a trente ans qu'il laboure la terre.

19° Dans cette colonie, des soldats blancs ont en 1819 et 1820 établi des cultures au Trio, sur la rivière de Mahuri. D'autres faisaient l'extraction des pierres ; d'autres encore travaillaient en plein midi aux réparations du quai de Cayenne. (*Mémoire de M. Dumonteil, ingénieur maritime.* 1820).

20° Dans toutes les colonies, des blancs sont maçons, boulangers, forgerons, serruriers, charrons, charpentiers, bucherons, scieurs de long. Par-tout, des matelots blancs, échauffés par les traversées, le séjour du bord et les alimens de mer, déchargent et rechargent les navires, souvent en plein midi ; par-tout ils font du lest, coupent des bois, et se livrent aux travaux les plus pénibles.

21° Pendant l'exploration qui a été faite sur la Mana, l'équipage du brick l'Isère a abattu et scié des acajous, et quoique ce bâtiment fût mouillé par le parallèle des terres d'alluvion, personne n'y a été malade (*Rapport au gouvernement.* Février 1821).

22° Simon Mentelle que j'ai déjà cité, parle de cette génération de cultivateurs blancs qui à Kourou s'alimentent et prospèrent tout doucement par leur industrie. Il ajoute : « Des pâtres, des » laboureurs, des exploiteurs de bois, nés en » Europe, peuvent passer hardiment à la Guyane » et se flatter d'y vivre ».

» Mais dans son mémoire il conseille : de ne point » placer les immigrans dans des endroits absolu- » ment mal-sains, comme seraient de grands ma- » récages sous le vent, ou bien dans des sites » presqu'inhabitables, à cause de l'innombrable » quantité d'insectes dont on y est tourmenté ». Or, il faut remarquer que cette génération de cultivateurs qui prospèrent tout doucement à Kourou, est établie dans une localité en tout semblable à celles que Mentelle conseille d'éviter.

23° La société savante de la Guyane, qui se compose de trente-trois personnes choisies parmi les plus considérables et les plus éclairées de la colonie, s'est expliquée nettement sur la question de l'acclimatement de cultivateurs Européens. Un plan de colonisation a été proposé par elle dans sa séance du 14 novembre 1819, et on trouve ce qui suit dans le n° 15 de la Feuille Guyanaise. Cette feuille, qui est officielle, est rédigée par M. Laussat, commandant et administrateur pour le roi.

« Voici, dit l'écrivain officiel, le plan qui a été » développé et accueilli à la *Société d'instruction*.

» Les habitations sont en général composées ici » de vastes territoires fort au-dessus des besoins » réels de la culture : *choisissons-y* un *recoin* de » de quelques carrés; *construisons-y* une petite » case avec ses dépendances rurales; plantons » autour quelques arbres fruitiers, des racines, » des légumes. Laissons alors arriver cette famille » de laboureurs émigrante, et *établissons-l'y*. » Elle y trouvera de plus nos secours et nos con- » seils.

» ..... Ainsi, lui serait d'ailleurs épar- » gnée cette épreuve funeste sous la Zône-Tor- » ride à tant d'Européens, et qui naît de l'in- » quiétude et de la *fatigue* que leur cause *l'in- » certitude* de leur sort, quand ils se voient » *transportés*, sans ressources, sans appui et » sans asile, *dans* ces bords lointains ».

L'éloquent gouverneur termine cet article en invitant vingt ou vingt-cinq des principaux habitans, à souscrire chacun en faveur d'une famille de laboureurs européens, et à déposer leurs souscriptions *en mains* du secrétaire-archiviste du gouvernement (*Feuille de la Guyane*, n° 15, p. 154 et 155).

24°. Le projet dont je viens de parler n'ayant point été exécuté, faute de souscripteurs, l'administration de Cayenne a entrepris, au compte du roi, l'établissement de vingt-cinq plantations destinées à autant de familles de laboureurs français. Tous les membres de la Commission d'exploration ont eu l'occasion de voir, à leur retour de la Mana, ces établissemens commencés, et qui sont placés à Kourou, sur une lisière de sable, bordée d'un côté par des marais d'eau douce, de

l'autre par des marais d'eau salée, abritée du souffle bienfaisant de la mer, par un rideau épais de paletuviers, et envahie par des myriades de moustiques et de maringouins : c'est exactement la localité que Simon Mentelle conseille d'éviter. Cependant, si l'administration locale, bien plus habile que des administrateurs éloignés et des voyageurs à prononcer sur la salubrité ou l'insalubrité du pays, a pensé dans sa sagesse que des laboureurs européens pourraient s'acclimater sur ces sables où la chaleur est étouffante, prospérer sur ce sol épuisé par de précédentes cultures, il n'y a pas de doute que des laboureurs français ne s'acclimatent et ne prospèrent sur les terres fécondes et élevées de la Mana, où la chaleur est modérée, et où l'homme n'est tourmenté par aucun insecte. (*Rapport de la commission d'exploration*, 28 février 1821).

25°. La commission d'exploration se composait de trois personnes envoyées de France, et de quatre choisies à Cayenne. L'autorité locale lui avait de plus donné trois adjoints. Ainsi, elle s'était ménagé sept voix contre trois. Il suffisait que cette autorité ne dissimulât point la contrariété que l'intervention de commissaires spéciaux lui faisait ressentir, pour que les hommes de son choix, qui, presque tous, étaient plus ou moins dans sa dépendance, ne fussent pas enthousiastes d'un projet que l'amour-propre de leur chef, et sa cupidité peut-être, repoussaient : et dans le fait, plus d'un commissaire avait déclaré, avant le départ de l'expédition, dans une assemblée générale de la Société savante, qu'on ne trouverait pas de terres cultivables sur la Mana, et que l'insalubrité présumée de cette partie de la Guyane avait jusqu'alors dé-

tourné du projet de s'y établir: aussi en s'y rendant paraissaient-ils convaincus qu'ils allaient à la mort (1). Cependant l'expédition a eu lieu; ils ont, ainsi que leurs collègues et les officiers de la marine royale, partagé les travaux de l'exploration, et après avoir parcouru le pays et éprouvé l'influence du climat, ils ont, dans leurs journaux particuliers, rendu hommage à la vérité, et déclaré (ce qu'on ne leur demandait pas) que le climat est sain et que des Européens pourraient s'y acclimater. (*Journaux de MM. Banon et Poiteau*—Voir aussi ceux de *MM. Legoarant et H. Lefèvre*). Dans une pareille circonstance, les commissaires choisis par l'autorité locale n'eussent pas manqué de déclarer que le pays était mal-sain, si le contraire n'eût été démontré jusqu'à l'évidence (*Instruct. ministérielles* du 12 août 1820. — *Ordonnance coloniale* du 26 octobre 1820. — *Mémoire* de M. D..... — *Journaux* de MM. Legoarant, H. Lefèvre, Banon et Poiteau. —*Rapport* du commissaire en chef, signé par les membres de la commission).

26°. La commission d'exploration n'a point résolu la question de l'acclimatement, parce qu'un séjour de deux mois ne suffit pas pour prononcer sur un sujet aussi grave. Mais elle a déclaré à l'unanimité : « qu'aucune des personnes » qui composaient l'expédition n'avait été malade, » quoique la nourriture se composât presque » exclusivement de viande salée, de biscuit et de

(1) Il faut remarquer qu'avant l'exploration, cette partie de la Guyane dont à Cayenne on avait une si grande peur, n'était point connue : on ne put du moins y trouver une seule personne qui l'eût visitée : pour les habitans, elle était tout à la fois le Ténare et les Antipodes.

» manioc ; et que pour ce qui concerne l'acclima-
» tement des familles européennes qu'on se pro-
» pose d'établir sur les terres explorées, le ré-
» sultat dépendait principalement des précautions
» sanitaires qui seraient prises à l'égard de ces
» familles, des facilités qu'elles auraient pour
» abréger le travail manuel ou le rendre moins
» dur, et des soins qui leur seraient donnés ». *Avis de la Commission*, du 11 janvier 1821).

27°. A Cayenne, dans l'été de 1821, des soldats du bataillon de la Guyane, las de l'oisiveté à laquelle on les avait condamnés par système, ont fait avec l'administration un marché pour lui fournir des pierres. Ils en ont fait l'extraction au bord de la mer, près de la savane de la ville ; ils ont travaillé tout l'été, à toutes les heures du jour, et aucun de ces soldats n'a été malade. (*Rapport de M. D..., ingénieur*).

28°. A Saint-Domingue, sous le gouvernement de M. de la Luzerne et *l'administration de M. le marquis de Barbé-Marbois*, les forts du Port-au-Prince, et la route du Cap à Jacmel ont été faits par des soldats blancs des régimens du Cap et du Port-au-Prince. « Les forts étaient établis
» dans les vases qui bordent la mer ; la route, qui
» a cinquante lieues marines, traverse les marais
» de l'Artibonite, les vases de l'Arcahaye, les
» hautes montagnes de la Selle, des Gonaïves,
» de Plaisance et du Dondon. Ces travaux ont
» duré plus de deux ans ; souvent on fesait jouer
» la mine ; les soldats travaillaient à toutes les
» heures du jour. Il a péri bien des soldats,
» dira-t-on ? Détrompez-vous, il n'en est mort
» qu'un : oui, un seul, et encore est-ce l'éclat
» d'une mine qui l'a tué. Le fait est si extraor-
» dinaire que, lorsque je le cite, je crains en

» vérité qu'on ne s'imagine que c'est un conte
» fait à plaisir ; mais je vous assure, Messieurs,
» que c'est la plus exacte vérité ». (*Rapport de M. le marquis de Barbé-Marbois à la Commission royale de la Mana, dans sa séance du 4 novembre* 1821). Il est vrai que, dans la séance suivante, celle du 11 novembre, M. le marquis, sans élever pourtant le plus léger doute sur la vérité de ce qu'il avait raconté le 4, prétendit que des blancs ne pourraient s'acclimater dans le midi de l'Amérique. La commission ne prêta qu'une médiocre attention à ce que disait ce jour-là M. le marquis. Elle le prit sans doute pour un trait d'humeur qui ne pouvait manquer de se dissiper à la réflexion. Mais lorsque, le 18, il donna lecture du mémoire dans lequel il parlait et de ce Morgenstern qui, malade depuis trente-cinq ans, labourait cependant la terre depuis trente-cinq ans aussi, sous les feux de la Zône-Torride, et du compagnon qui était mort parce qu'il était allé deux matins de suite labourer son petit potager, avec son parasol, et des miasmes pestilentiels endormis, et des bestiaux qui se refusent au moindre travail; lorsque la commission lui eut entendu dire : « Le manœuvre, le cultivateur
» est condamné sous la ligne à ne pas remuer la
» terre; jamais des blancs ne travailleront à la
» Guyane, et quand j'apprends qu'on y a envoyé
» des commissaires pour examiner si le sol et la
» température permettent d'y acclimater des Eu-
» ropéens, je ne sais en vérité quel nom donner à
» celui qui a présenté un pareil projet, et au mi-
» nistre qui a ordonné l'exploration » : alors, dis-je, la majorité des membres de la commission ne dissimula plus son improbation, et des réclamations s'élevèrent de toutes parts.

La Guyane telle que M. de Marbois la représente, n'est point la Guyane telle qu'elle est : *Il a*, comme dit Leblond, *jugé des choses à travers le crêpe lugubre qui couvrait son imagination*, et il nous donne en effet une Guyane idéale, une espèce de Guyane poétique. La description qu'il en fait ressemble assez à celle des enfers, et cela prouve seulement qu'il ne s'y est pas trouvé comme dans le paradis de son hôtel. Que le chanteur Pitou ait publié un roman lugubre sur ce pays, cela se conçoit : un chanteur doit aimer la poésie, il en vit. Mais qu'un homme d'État, appelé à donner son avis sur une question immense par ses résultats possibles, l'examine moins dans ses rapports avec l'intérêt public, que dans ceux qu'elle peut avoir avec sa précédente position, ou que par analogie avec ce que des romanciers funèbres ont pu dire et écrire sur le même sujet, c'est en vérité ce qu'on ne saurait trop déplorer. A Dieu ne plaise que je dise, comme M. de Marbois, je ne sais quel nom donner à un pareil écart : je dirai seulement que plus tard, et après y avoir réfléchi, il regrettera de s'être laissé entraîner, ou par une imagination prévenue, ou par des considérations de position personnelle.

Quoi qu'en dise le noble pair, des cultivateurs européens peuvent travailler à la Guyane, car des laboureurs blancs y ont travaillé, car d'autres y travaillent encore; car les exemples que je viens de citer prouvent que dans toutes les Antilles et dans des parties méridionales du continent américain où la chaleur est bien plus élevée qu'à la Guyane, des blancs par milliers, par cinquantaines de milliers, ont travaillé impunément la terre; car dans tout le midi de l'Amérique, les travaux les plus durs, tels que l'abatage des forêts,

l'extraction des pierres, le creusement des canaux, la construction des routes, le brisement des rochers, l'établissement des promenades, le bouleversement des terres sont exécutés par des blancs la plupart exposés au soleil; car ils le sont souvent par des soldats qui en Europe avaient l'habitude de l'oisiveté ou l'habitude de travailler à l'ombre; car dans la Guyane même, des blancs ont fait des travaux considérables bien plus rudes que ceux du labour, par exemple des abatis, des déssèchemens, des défrichemens dans des marais où souvent ils avaient de l'eau jusqu'au genou, et quelquefois jusqu'à la ceinture. Oui, je le répète, des blancs peuvent cultiver la terre à la Guyane; et s'ils en sont empêchés, ce ne sera pas la faute du climat, mais celle de la vanité; c'est que l'orgueil leur aura dit et répété jusqu'à satiété : « Ici le travail » de la terre n'est pas le travail des hommes libres, » c'est celui des esclaves : ici l'homme blanc, quel » qu'il soit, est un être privilégié; c'est le gentil- » homme de la nature; il ne peut que comman- » der. Si on vous voyait travailler à l'égal des nè- » gres, l'ignominie à laquelle vous vous seriez » condamné réfléchirait sur toute la race euro- » péenne : l'homme blanc des colonies ne serait » plus qu'un homme comme un autre ».

4°. *Des laboureurs européens pourront-ils à la Guyane s'enrichir par leur travail?*

A entendre M. de Marbois, on dirait qu'il en est des terres de l'Amérique, comme de celles de l'Europe, qu'il faut engraisser, bouleverser tous les ans, et qui produisent peu. Ici le travail de la terre, si on le fesait à la houe comme cela se pratique encore à la Guyane, serait fatigant, j'en

conviens : mais dans les Antilles, et à la Guyane principalement, c'est toute autre chose.

Mesurons l'étendue du malheur auquel seraient condamnées les familles de laboureurs que l'on établirait sur la Mana.

D'abord, on introduirait dans le pays l'usage de la charrue, et au lieu de sarcler avec la main, on ferait les sarclages avec le sarcloir à attelage usité dans les Etats méridionaux de l'Union américaine : la nature des produits cultivés s'y prête admirablement, car les plantages s'en font sur des lignes séparées par des intervalles de quatre à vingt pieds.

Dans le Sud de l'Amérique, le maïs, le riz, les bananes, les patates, les ignames sont la base de la nourriture : quand on en a pris l'habitude, on dédaigne le pain, et dans les Etats les plus modernes du midi de l'Amérique, j'ai vu des familles qui depuis dix ans n'avaient pas mangé de pain, d'autres qui peut-être n'en avaient jamais mangé.

Deux carrés ou hectares plantés en maïs, en riz, en patates, donnent de trente à quarante milliers pesant de substance nutritive ; par conséquent, ils suffisent pour la nourriture de la plus nombreuse famille, et pour celle de ses animaux.

A la Louisiane, sur le Mississippi, chaque nègre plante tous les ans avec sa charrue, et entretient avec son sarcloir cinq hectares en coton ou en canne à sucre, et deux hectares en maïs : c'est sa tâche. Il faut deux on trois nègres pour en faire la dépouille.

Une nombreuse famille française, une famille de vingt personnes par exemple, sera-t-elle malheureuse d'être condamnée, pour se nourrir et nourrir ses bêtes, à labourer tous les ans quatre

arpens en maïs, en patates, ou en riz de terre haute?

Je suppose que cette famille ne sera ni flamande ni alsacienne, qu'elle sera gasconne: elle préférera la conversation au travail, et ne voudra peut-être pas s'assujettir à travailler dix jours par année dans ses champs. Eh bien! cette famille pourra vivre tout en dépensant son temps à faire la conversation et à fumer des cigarres, car ma Guyane à moi est un peu plus accommodante que celle de M. de Marbois.

Au lieu de labourer deux hectares, elle en labourera un seulement; au lieu de planter en riz, en patates, en maïs, elle plantera en ignames qui se reproduisent d'elles-mêmes, ou en bananiers, qui durent jusqu'à vingt ans, ou en arbres à pain, qui durent plus long-temps encore. Elle aura dix-huit à vingt mille livres pesant de substance alimentaire. Quand elle voudra manger, si la bonne volonté manque à tous pour aller jusque dans le champ, on tirera à la courte-paille; le malheureux que le sort aura désigné, sera condamné à aller déterrer trois ou quatre ignames, et on aura autant de pains de six à douze livres, ou bien il coupera un régime de bananes, et on aura un pain de trente livres. Avec de l'eau bouillante et du sel, le dîner sera assaisonné et cuit; la conversation remplacera la bonne chère, et pour dessert on aura la cigarre.

On voit donc que la famille la plus nombreuse, la plus paresseuse aussi, pourrait à la rigueur vivre à la Guyane presque sans travailler; et quand M. de Marbois représente le projet de colonisation comme une œuvre d'inhumanité, ou comme une folie, le noble pair se trompe évidemment.

Je lis dans un ouvrage intitulé : *Importance de nos colonies occidentales, p.* 17 : « En tra-

» vaillant une heure par semaine, un homme » peut dans nos colonies trouver sa subsistance de » l'année ». Et il faut noter que l'auteur parle d'un homme qui travaillerait comme on travaillait à Saint-Domingue, c'est-à-dire d'un homme labourant avec la houe, sarclant avec la houe et la main. Quel est donc cet autre barbare qui prétend que le travail d'une heure par semaine peut suffire pour la nourriture de l'année? Mais ce laboureur pourrait donc chaque semaine passer une heure dans son champ au lever du soleil, et ne pas attendre que l'astre du jour fût dans toute sa force; mais alors que deviendrait le système des foyers pestilentiels endormis et qu'il faut bien se garder de réveiller, et cet autre système de la torrification sous parasol? Cet auteur, dira peut-être M. de Marbois, ne connaissait pas les colonies. J'en demande bien pardon au noble pair : l'auteur est M. Wante, qui a été son collaborateur à Saint-Domingue, qui depuis a été aussi intendant de cette colonie. Il est fâcheux, je le conçois, qu'il ne soit pas d'accord avec son noble ami : mais la différence de leurs opinions s'explique. M. Wante n'a pas été déporté à la Guyane; il n'a pas jugé des choses *à travers le crêpe lugubre qui couvrait son imagination;* il en a jugé avec sa raison.

Eh bien! dira peut-être le noble pair, je commence à concevoir qu'au moyen de dix journées de travail, la famille immigrante pourra se procurer pour toute l'année, même pour dix, même pour vingt années, du pain ou le substitut du pain. Elle vivra donc; ses animaux vivront aussi; elle aura des volailles; de temps à autre elle tuera une tête de gros ou de menu bétail. Mais cela ne suffira pas; il faudra qu'elle se vêtisse; il fau-

dra encore qu'elle ait des produits pour l'exportation, car si elle ne réussissait qu'à vivre, à quoi servirait la colonisation? Quel avantage la France en retirerait-elle?

J'ai dit qu'à la Louisiane la tâche d'un laboureur esclave est de planter et entretenir sept hectares. Ma famille française, que j'ai supposée de vingt personnes, n'en a encore labouré que deux, si elle a donné la préférence au riz, aux patates, au maïs, et qu'un, si elle a préféré l'arbre-à-pain, les ignames, le bananier. Il me semble qu'elle pourra, sans s'exténuer, labourer encore quelques hectares. J'admets qu'elle sera paresseuse, bien paresseuse, qu'elle craindra les coups de soleil, et que le peu de jours qu'elle ne consacrera pas à la conversation, elle ne travaillera que jusqu'à neuf heures du matin. Elle plantera cinq hectares, ce qui, pour vingt personnes, dont la moitié seulement sera travaillante, fait un demi-hectare ou un arpent par tête.

Elle plantera du coton annuel, par exemple : chaque laboureur en plantera un arpent en huit jours au plus, en travaillant deux ou trois heures par jour.

Il y aura dans chaque famille quinze personnes en état de récolter ce coton : en douze jours la récolte sera faite.

Les cinq hectares ou dix arpens donneront cinq milliers de coton net, qui vaudront 5 à 6000 fr. sur les lieux.

Si cette famille ne veut pas s'assujettir à labourer tous les ans, au lieu de coton annuel, elle plantera du coton septénaire, ou de la canne à sucre, des caféiers, des poivriers, des girofliers, des cacaoyers.

Elle fera son sucre, non pas dans des palais,

comme cela se pratique quelquefois, mais sous un hangard, dans les chaudières du ménage, sur des fourneaux en glaise, si les briques sont rares et chères, avec un tourniquet et des cylindres en bois, comme font les petits planteurs anglo-américains, et, dans quelques parties de l'Amérique, les planteurs espagnols.

Le produit de cinq hectares sera de 15,000 fr.

Si c'est du café ou du cacaoyer, le produit sera au moins de 15,000 fr. aussi.

S'il s'agit de poivre, en le supposant à 10 sous la livre, le produit sera de 33,000 fr.

Si l'on préfère le giroflier, le produit sera de 20 à 60,000 fr., suivant l'âge de l'arbre.

Elle sera bien malheureuse, comme on voit, cette famille qui se trouvera nourrie et aura un revenu de 15 à 60,000 fr., sans que pendant dix, quarante, quatre-vingts ans, elle ait aucun travail à faire, si ce n'est celui de la récolte!

Mais les sarclages, ce grand cheval de bataille des colons, les sarclages qui dans nos colonies retiennent les esclaves toute l'année dans les champs, les sarclages qui font le désespoir de ces malheureux et qui les exténue, qui les fera?

On les fera à la Guyane comme on les fait dans les colonies espagnoles, ou dans le midi des États-Unis, où l'on cultive le maïs, le cotonnier, la canne à sucre.

L'herbe ne pousse que dans les localités où la plante est jeune : quand celle-ci a pris du développement, l'ombre qu'elle donne empêche l'herbe de pousser et fait périr l'herbe déjà venue : il n'y a pas un brin d'herbe dans les grands bois. Par cette raison sans doute les colons espagnols ne font point sarcler les champs de cannes; ils attendent que l'ombre ait fait périr l'herbe poussée avec les

jeunes cannes. Quand on leur représente que la canne peut être d'une moins belle venue, ils répondent que la différence n'équivaut pas au quarantième des travaux que nécessiterait le sarclage.

Dans les Etats-Unis, on coupe les mauvaises herbes avec le sarcloir à attelage que l'on fait passer entre les rayons. Avec un homme et une bête, on fait autant de travail qu'avec quarante hommes.

Mais l'ardeur du soleil empêchera, dira-t-on, les Européens de faire la récolte. L'auteur du projet a prévu cette objection, d'abord, en proposant de statuer que le travail des champs sera rigoureusement interdit pendant les heures les plus chaudes du jour, ensuite en proposant de faire les défrichemens et les plantages, non pas par masses, mais par allées tirées du nord au sud. Par ce moyen, les arbres forestiers laissés debout des deux côtés du champ donneraient de l'ombrage pendant une grande partie du jour, et la récolte se ferait à l'ombre de ces arbres, indépendamment de l'ombrage que donneraient les arbres cultivés. Il faut bien remarquer d'ailleurs que la plupart des plantes cultivées, le cafier, le vanillier, le poivrier, particulièrement, ne prospèrent qu'à l'ombre; que ce n'est qu'à l'abri du bananier que le cafier croît dans la Guyane anglaise et à Surinam, et qu'à Porto-Ricco on n'a pu réussir à le cultiver qu'au moyen du défrichement par allées, dont je viens de parler.

Mais les défrichemens ne seront-ils pas faits par les nouveaux colons? Ce sont des travaux bien pénibles; et si en arrivant, les immigrans sont dans la nécessité de manier la hache, n'est-il pas à craindre qu'ils ne succombent?

Dans toute l'Amérique méridionale, à Cayenne

comme ailleurs, des blancs, matelots, soldats ou bucherons, abattent des bois, et ce travail ne les fait pas périr. M. Lescallier, qui doit connaître la Guyane, puisqu'il l'a administrée, a proposé en 1797 d'y établir, pour le compte de la marine, des chantiers qu'il composait en partie de charpentiers blancs. Cependant, pour ne rien donner au hasard, l'auteur du projet épargne aux cultivateurs européens les premiers travaux d'abattage des bois, du défrichement, du plantage et des constructions. Il propose de faire disposer à l'avance, par des Nègres appartenant au roi, des établissemens pour les familles immigrantes. Elles devront y trouver huit arpens défrichés et plantés, des cases pour la famille et pour les animaux, une bête de somme ou de trait, deux vaches et quelques têtes de menu bétail, des volailles, des instrumens et des outils, des meubles, du linge, des vêtemens, des ustensiles de ménage. Il demande que la famille se place à la Guyane sur le terrain qu'on lui aura destiné, comme elle se placerait en France sur une métairie qu'elle aurait affermée; et en effet, si son plan était exécuté, cette famille se trouverait là mieux placée qu'elle ne le serait ici.

5° *Objections diverses de M. de Marbois.*

La chaleur est modérée, le climat est sain, les cultivateurs européens travailleront, vivront, prospéreront, soit. Mais il y a bien d'autres difficultés.

« L'embouchure et les passes des rivières, dit » M. de Marbois, p. 34, sont sujettes à se déplacer et s'ensabler : la passe du Sinnamary est » bouchée depuis quelques années ».

Les passes de l'Iracoubo, du Kourou, de la

Mana, du Maroni, qui peut donner entrée à des frégates, ne sont pas bouchées : aucune passe ne s'ensable; celle du Sinnamary s'est envasée, comme le mouillage du-Port-au-Prince, comme le port du Hâvre, comme tous les ports. Si la passe de la Mana s'envasait, on ferait là ce qu'on fait ailleurs; on la curerait, et l'opération ne serait pas effrayante, car il s'agit de vases molles que les navires labourent et franchissent sans difficulté comme sans danger.

« Les blancs rebutent les salaisons, souvent » mal saines ». C'est en vivant de porc salé et de maïs que les Anglo-Américains ont défriché et défrichent l'immense territoire des États-Unis. Ces blancs-là n'ont pas rebuté et ne rebutent pas les salaisons. Depuis qu'il y a des français à la Guyane, il n'est jamais arrivé d'y donner aux soldats et aux équipages des bâtimens du roi d'autre viande que de la viande salée. Elle est aussi la principale nourriture des colons et de leurs esclaves. Voilà encore des blancs qui ne rebutent pas les salaisons, et qui ne meurent pas pour en avoir mangé.

« On ne peut garantir le poisson de mer de la » corruption au-delà de douze à quinze heures. » Il en est ainsi des viandes; l'humidité et la cha- » leur détériorent ces alimens, etc.». C'est-à-dire que les neuf dixièmes des habitans de la Guyane vivent de poisson pêché sur les côtes, salé comme la morue, et qui remplace la morue dans les consommations journalières. Le poisson est si abondant dans certaines rivières, sur l'Organa, par exemple, qu'en un seul jour, un habitant en pêche, fume ou sale deux ou trois barils : on le prend pour ainsi dire à la main.

Les viandes et le poisson se conservent frais

dans la Guyane Française aussi long-temps que dans les Guyanes de la Hollande et de l'Angleterre. Or, s'il y a dans ces deux possessions, qui sont à la porte de notre Guyane, cent quatre-vingt mille habitans, l'influence de la chaleur et de l'humidité n'est donc pas un obstacle au peuplement du pays.

« On a proposé de faciliter les travaux de » l'homme par l'emploi des bêtes de trait. Le bé- » tail, épuisé par une excessive transpiration, se » refuse au *moindre* travail ».

J'ai déjà dit que plusieurs sucreries ont des moulins à manège : ce sont des bêtes, et non pas des hommes, qu'on y attèle. Il y a bien aussi dans le pays quelques chevaux de selle, et l'artillerie a deux charrettes attelées. A Surinam, Demerary, etc., sous un climat homogène, il y a des voitures et des charrettes par centaines. Ce n'est pas la faute du climat s'il n'y en a pas plus dans notre Guyane : il ne faut que vouloir; et quand M. le marquis prétend que le bétail, épuisé par une excessive transpiration, se refuse au moindre travail, il se trompe.

A la Barbade, il y a des routes comme en Europe, et à Bridge-town on voit, en quantités, des chariots attelés de bœufs. La chaleur est, dans ce pays entièrement déboisé, bien autrement élevée qu'à la Guyane, quoique le parallèle semble prouver le contraire : le bœuf y transpire plus qu'à Cayenne, et il y est d'un bon tiers moins gros. Cependant, il ne se refuse pas, comme on voit, au moindre travail. Il est vrai qu'à la Barbade, on est, comme dans toutes les colonies des autres nations, dans l'usage de nourrir les animaux : à Cayenne on est dans l'usage contraire, sans doute parce que les sauvages, qui ont été les

professeurs agronomiques des premiers colons, ne les nourrissaient pas. Le secrétaire de M. Laussat, M. Saint-Amand, a même imprimé et publié dernièrement que les colons de la Guyane ne donnent point à manger à leurs esclaves.

« A la Mana, les cultures s'étendront dans » l'intérieur depuis six jusqu'à trente lieues de » la mer, et on ne communiquera avec les na- » vires du commerce qu'à une grande distance ».

D'abord, je rappellerai au noble pair qu'il a lu les pièces officielles relatives à l'exploration, qu'ainsi il ne peut ignorer que les navires Européens peuvent remonter la Mana jusqu'à huit lieues, et ceux du petit cabotage jusqu'à onze Ainsi, voilà la distance abrégée d'un bon tiers.

Ensuite, j'aurai l'honneur de lui faire remarquer que dans les deux saisons de la crue des eaux, les sauts ou barrages disparaissent, et que la rivière est navigable pour des barques tirant trois et quatre pieds d'eau. Les colons auront parconséquent, dans les deux saisons des crues, la facilité de faire arriver d'une distance de cinquante lieues, et sans portage, leurs denrées à la mer, dans des barques plates de la plus grande dimension. Le Mississippi est un grand ruisseau, comme on sait : cependant le Mississippi n'est navigable et marchand que dans une saison, et cela n'empêche pas les colons de la Haute comme de la Basse-Louisiane de prospérer. Ici la distance n'est pas de trente lieues, mais de deux et trois cents : car les planteurs de l'Ohio, du Tennessée, du Missouri, de la Wabash, des Illinois, n'ont pas d'autre marché que celui de la Nouvelle-Orléans.

« Il n'y a point d'exemple de colonie conti- » nentale à privilège exclusif, fondée dans l'inté-

» rieur des terres et loin des côtes, p. 35 ». Et p. 26 : « Je ne sais de quel nom appeler le pro-
» jet de fonder une colonie au profit du com-
» merce, à quarante lieues des côtes ». Ils sont fous, je le conçois, ces Anglo-Américains qui établissent, à deux et trois cents lieues des côtes, des Etats dans lesquels ils cultivent du tabac, du chanvre et du coton pour la consommation de l'Europe. Mais est-ce que, la nuit dernière, la ville de Buenos-Ayres, Sant-Yago du Chili, les deux Santa-Fé, le Paraguay, Québec, la Nouvelle-Orléans, Saint-Louis-des-Illinois, Guatimala et Mexico auraient été par enchantement transportés au bord de la mer? Ne vaut-il pas mieux établir des colonies dans l'intérieur, comme le font les Espagnols, que de les placer, à l'imitation des Français, dans les marais du littoral, où indépendamment du péril de l'insalubrité, un coup de canon suffit pour en faire la conquête? Est-ce que toutes les richesses d'une colonie devraient être à la portée du canon d'un forban?

« Il y aura impossibilité de communiquer li-
» brement avec la métropole, p. 35 ». Et p. 25 et 26 : « Si on peut aller par mer, en deux ou trois
» jours, de Cayenne à la Mana, souvent un mois
» et davantage ne suffirait pas, pour porter par
» mer, de la Mana à Cayenne, la nouvelle d'un
» danger et demander du secours... Si la commu-
» nication est moins lente par terre pour un mes-
» sager, elle serait impraticable pour un corps de
» troupes ».

Les vents et les courans qui portent de l'Est à l'Ouest rendent longs en effet, pendant neuf à dix mois de l'année, les voyages par mer de la Mana à Cayenne, comme de Cayenne à l'Oyapock où nous avons cependant des établisse-

mens : aussi les bateaux à vapeur semblent-ils avoir été inventés tout exprès pour la navigation des côtes de la Guyane, qui sont plates, et qni présentent dans leur navigation l'inconvénient dont je viens de parler. Mais serait-il donc impossible d'établir dans ce pays un ou deux petits bateaux à vapeur? Il y a huit années, il n'y en avait pas un seul sur le Mississipi : on en compte soixante-douze sur ce fleuve; dans le nombre il y en a qui ont un tonnage de six cent quarante tonneaux, et on fait en douze et vingt jours des voyages que précédemment on ne pouvait faire en moins de trois et six mois.

Quant aux communications par terre, rien n'est aussi facile que de faire des routes et d'établir des bacs. Dans les États-Unis il n'y a pas de défricheur qui n'ouvre lui-même une communication avec les établissemens voisins, qui parfois sont à trente lieues de distance. La route qu'il fait n'a pas de magnificence, mais son charriot y passe, et c'est l'essentiel. Est-ce qu'un administrateur qui en aura la volonté ne fera pas, avec les ressources du Gouvernement, ce que font dans les États-Unis tous les planteurs isolés? Et de ce que la malheureuse colonie de Cayenne a été quelquefois administrée par des agens mal-habiles, en peut-on raisonnablement conclure qu'elle est condamnée à n'avoir jamais de véritables administrateurs?

M. le marquis pense que l'apathie des Indiens est aussi un obstacle à l'établissement de laboureurs français dans la Guyane; et il dit : « La » terre, sous leurs yeux, produit au centuple » par les procédés d'une culture régulière, p. 36 » et 37 ».

Il n'y a point dans la Guyane de culture régulière qui, comparée à celle des Indiens, produise

au centuple. Les procédés des colons et des Indiens sont les mêmes, et on voit bien que ce sont les Indiens qui ont enseigné l'agriculture aux premiers immigrans qui, comme on sait, n'étaient pas des cultivateurs. Il y a cependant une petite différence dans les procédés, c'est que les Indiens entourent leurs champs avec des bois debout, et les tiennent clos, tandis que les colons ne prennent pas ordinairement la peine d'entourer les leurs.

6°. *Considérations qui font desirer que la France peuple la Guyane avec des cultivateurs Français. — Objections de M. de Marbois.*

Dans d'autres contrées, les hommes d'État, effrayés de cette lèpre de la mendicité qui s'étend en proportion de l'accroissement des populations, de la multiplicité des mécaniques et de leur perfectionnement, regardent les colonisations comme un heureux moyen de donner à cette partie de la population qui se trouve privée de travaux et de salaires, un asyle honorable pour elle-même, utile pour les métropoles.

Ainsi la Hollande essaye de se dégager de ses 600,000 indigens, soit en les établissant sur les territoires qu'elle possède en Asie, soit au moyen de colonisations intérieures, c'est-à-dire, en fesant refluer vers l'agriculture les bras que rejettent les fabriques, en rendant producteurs et consommateurs des hommes que la charité publique était dans la nécessité de soulager.

Ainsi l'Angleterre, non moins fatiguée du poids énorme de trois millions d'indigens, essaye, quoiqu'un peu tard, de l'alléger, non pas, comme le dit le noble pair, en renonçant aux avantages

commerciaux que donnent des colonies, mais en consolidant, en éternisant ces avantages; non pas aussi en abandonnant ses colonies, mais en fondant des colonies.

Non-seulement elle peuple les Canadas et les parties de la Guyane qui lui ont été cédées par la Hollande en 1815, mais dans l'Archipel Indien elle colonise Sincapore, une partie de Sumatra, la Nouvelle-Galle du Sud, le Van-Diemen;

Dans la Mer-Pacifique, la Nouvelle-Zélande, l'île de Norfolk, les Archipels de Sandwich, de la Société, des Marquises, des Amis, des Navigateurs, etc.

Sur la côte occidentale de l'Afrique, elle colonise le territoire de Serra-Léone, qui compte déjà huit villes, savoir : Free-Town, le Régent, Gloucester, Léopold, Charlotte, Wilberforce, Bathurst, Kissey. Ces villes, dans lesquelles l'activité anglaise a élevé, comme par enchantement, des magasins, des hospices, des marchés couverts, de belles églises, des quais superbes et d'autres édifices publics considérables, sont liées par des routes dignes de la magnificence romaine.

Celle qui sépare Free-Town de la ville du Régent traverse les montagnes de Leicester, et il a fallu, pour l'exécuter, triompher d'obstacles qui étonnent l'imagination.

Dans le même temps, Sainte-Marie s'élève à l'embouchure de la Gambie, que des embarcations anglaises ont remontée jusqu'à deux cent trente lieues, et dans la construction de la nouvelle ville tout est digne de la splendeur que son heureuse position lui réserve.

L'Angleterre a déjà onze établissemens sur la

Côte d'Ivoire, sur la Côte d'Or, et sur celle des Esclaves.

Dans l'Afrique australe, la population de la colonie du Cap de Bonne-Espérance a triplé depuis qu'elle est sous la puissance anglaise. A l'époque de la conquête, cette possession égalait en étendue l'Angleterre et l'Ecosse : aujourd'hui ses limites sont portées à plus de cent lieues au-delà vers le Nord et le Nord-Est, et la ville de Graham, qui a été bâtie depuis peu, aura quatre fois par an une grande foire, où le fer, le cuivre et les cotonnades de l'Angleterre seront échangés contre la poudre d'or, l'ivoire et les pelleteries de l'Afrique.

L'Angleterre obtient, par les colonisations qu'elle exécute, un écoulement considérable pour l'excédent de sa population ; mais cet avantage n'est pas le seul. Elle s'ouvre aussi des débouchés pour ses produits industriels ; elle se donne les moyens d'un commerce durable : car ces familles, pauvres aujourd'hui, qu'elle transporte dans les nouveaux établissemens, consommeront en proportion de l'aisance et des richesses que le temps leur aura fait acquérir ; car, quels que soient les événemens, elles donneront la préférence aux marchandises d'une nation d'origine commune, dont elles auront conservé les goûts, les besoins, les mœurs, les religions, le langage. Aussi, peut-on affirmer dès aujourd'hui que, grâce à sa prévoyance, l'Angleterre aura un commerce maritime solide, nécessaire, impérissable, à une époque où, par l'effet du prestige que répandent sur les populations les romanciers fous de la politique, le commerce maritime des autres nations ne sera que le périlleux, le désastreux vagabondage de la liberté.

La France aussi voit accroître sa population, et le fléau de l'indigence pourra bien atteindre une grande partie de ses habitans. Dans ces derniers temps, sa population s'était beaucoup accrue, malgré les énormes consommations d'une guerre épouvantable, d'une guerre de vingt années. Si elle augmente encore, en proportion de l'accroissement qu'elle a eu depuis 1814, dans cinquante années la France comptera peut-être 50 millions d'habitans. Les améliorations agricoles, toujours lentes chez un peuple qui, dans ses campagnes, n'est pas encore sans préjugés et sans routine, suivront-elles la progression de l'accroissement de la population? La France pourra-t-elle alors nourrir tous ses enfans? Et si elle ne le pouvait pas, les lois et les auxiliaires de l'autorité auraient-ils assez de puissance pour assurer la paix publique, pour protéger tous les biens? La France ne pourrait-elle pas un jour en être réduite à implorer la peste comme on sollicite un bienfait? Qu'on use le temps à disputer sur des intérêts de position et de vanité, j'y consens : les Grecs du moyen âge aussi disputaient sur la transsubstantiation, au moment même où les Latins renversaient leur empire. Mais le temps s'écoule, dépensé dans les débats de la frivolité; il s'écoule hélas! beaucoup trop vîte, car au bout d'une période à-peu-près déterminée, on entrevoit un grand péril.

Ces considérations ont entraîné l'auteur du projet à conseiller au gouvernement de s'occuper des moyens de procurer à la population qui surabonde, à celle qui plus tard serait une charge et peut-être un fléau pour le pays, les moyens d'une utile, d'une honorable existence; il a conseillé de l'attirer en Amérique par l'attrait de la propriété, de l'aisance, de la richesse, et de sages institutions.

Ces colonisations que la politique conseille comme des entreprises utiles, l'intérêt industriel les sollicite comme un besoin.

La situation coloniale de la France n'est pas la même que celle de la Hollande, de l'Espagne et de l'Angleterre, et c'est bien sans réflexion que M. de Marbois nous conseille de nous régler sur ce que font ou pourront faire ces nations. Elles récoltent beaucoup plus de produits coloniaux qu'elles n'en peuvent consommer : la France au contraire en achète tous les ans pour 80 à 100 millions dans les marchés étrangers, et le dernier Rapport officiel sur les douanes démontre que les deux tiers environ de ces produits sont payés avec du numéraire. Si le royaume était riche en mines d'or et d'argent, cette espèce de commerce serait sans inconvéniens : la production indigène comblerait le déficit de chaque année. Mais une nation qui, tous les ans, envoie au-dehors 50 à 60 millions d'espèces, et qui n'a pas les moyens de les faire rentrer, devient pauvre tôt ou tard : et dans le fait, si des circonstances indépendantes des rapports commerciaux, des circonstances précaires comme les emprunts et la paix, n'avaient pas attiré en France des capitaux étrangers, la perte aurait été, dans ces huit dernières années, de près de 600 millions, sans y comprendre les contributions militaires.

Des colonisations telles que celle qui a été proposée pour la Guyane, auraient donc pour effet d'affranchir la France du tribut considérable qu'elle paye à l'industrie des plantateurs étrangers, de la dégager du trop plein de sa population, de donner aux émigrans les moyens d'une honorable existence, d'entretenir un commerce

maritime qui ne serait plus exposé aux périls inséparables de la tolérance étrangère et des perfectionnemens industriels des nations rivales, et de procurer des moyens de travail à la population qui serait restée sur le sol de la mère-patrie.

Ces considérations étaient d'un assez haut intérêt pour que le ministère donnât quelque attention au projet de coloniser. Il n'était pas difficile sans doute d'admettre le principe; mais le choix de la localité, le climat et les moyens d'exécution étaient le sujet d'assez graves difficultés.

La France n'avait point, comme l'Angleterre, à choisir entre les climats septentrionaux et les climats du midi.

La partie de Madagascar sur laquelle elle a des prétentions est notoirèment insalubre.

Au Sénégal la température moyenne est de trente-huit degrés; c'est de sable principalement que se compose le sol, et la mortalité des soldats européens y est de vingt-deux pour cent par année.

Dans les deux localités se trouve une nombreuse population de races et de couleurs différentes de celles de l'Europe, étrangère à nos mœurs, plus ou moins malveillante et souvent hostile. Il eût fallu débuter, ou par la guerre, ou par des traités tels que le faible les peut faire avec le fort, c'est-à-dire, par des traités sans garantie.

Dans nos autres possessions, à Bourbon, à la Martinique, à la Guadeloupe, il n'y a point de terrains vacans; toutes les places sont prises, et dans ces deux dernières îles on perd chaque année quinze soldats sur cent.

La Guyane est la seule partie du continent américain sur laquelle la France ait le pied posé.

Le sol y est plus riche que dans aucune autre contrée du monde; la chaleur moyenne n'y est que de vingt-deux degrés; la nuit le thermomètre descend à 15 et même à 14; le typhus et la fièvre jaune sont inconnus dans ce pays : on n'y ressent non plus ni ouragans ni tremblemens de terre, et le terme moyen de la mortalité des soldats européens n'y est que de six pour cent chaque année. Les indigènes n'y seraient point un obstacle à des établissemens, car on n'en compte pas plus de deux mille. En s'en tenant aux limites réglées par le dernier traité, il s'y trouve environ vingt-cinq millions d'arpens de terre non possédées, qui suffiraient pour faire vivre trente millions d'habitans : et d'ailleurs on ne craindrait point de manquer de terres, comme dans les îles, car on est adossé à d'immenses déserts; et dans les déserts des continens, ce ne sont pas les traités qui fixent les limites; c'est la population.

Il s'agissait donc de peupler la Guyane avec le trop plein de la population de la France. Mais l'auteur recommandait sur-tout de n'y envoyer ni fainéans, ni gens de mœurs dissolues, ni habitans des villes, sans aptitudes agricoles, accoutumés à travailler à l'ombre. Il citait l'exemple de colonies peuplées avec des criminels, et qui, après trois générations, et malgré les améliorations qu'une existence heureuse, la richesse même pouvaient avoir apportées dans les mœurs générales, conservaient encore plus ou moins l'empreinte des mauvaises mœurs de la population primitive.

Il citait aussi toutes ces entreprises analogues faites par la France, qui ont échoué et qui devaient effectivement échouer, parce qu'au lieu

d'hommes habitués aux feux du soleil d'été, on envoyait dans les colonies des fainéans, recrutés dans les mauvais lieux de l'Europe, parce qu'au lieu de cultivateurs, on y importait des barbiers et des laquais, et plus souvent des filoux et des filles.

Il demandait des familles élevées dans les habitudes des champs, des familles pauvres sans doute, mais des familles honnêtes et laborieuses, parce qu'il pense que des mœurs et du travail sont les élémens et presque les seuls moyens d'une bonne colonisation. Il demandait aussi que les mœurs simples des premiers colons fussent entretenues et transmises à leurs enfans, au moyen d'institutions spéciales, par une éducation raisonnable, par la prédication de la morale évangélique, et que l'agriculture, qui est le premier besoin des colonies, au lieu d'être une profession déshonorante et vile, comme cela a lieu ailleurs, y fût la profession la plus honorable et la plus honorée.

M. le marquis de Marbois a lu le projet de colonisation : il connaît les vues de l'auteur et les motifs qui l'ont déterminé : et cependant, à propos de *population surabondante*, il dit, p. 8 : « On sait que par cette expression on entend plus » particulièrement les mendians, les vagabonds, » les gens sans industrie ». Et plus loin, p. 24 : « De tous les aventuriers qu'on y enverra... peu » résisteront à une épreuve de quelque durée ». Nul doute que la mémoire de M. de Marbois n'ait été infidèle.

7°. *Examen des opinions de M. de Marbois sur la fondation des colonies, les compagnies commerciales privilégiées, le régime colonial et la liberté du commerce.*

« Nos colonies..., se sont fondées comme d'elles-
» mêmes, par aventure, lentement, et sans que
» le gouvernement en eût conçu le dessein; les
» boucaniers et les flibustiers en ont été les pre-
» miers fondateurs, p. 10. » Il s'agit bien de savoir comment nos colonies se sont établies, si c'est par calcul ou par aventure. La question est d'examiner si celles que nous avons eues ont été utiles; si celles que nous possédons encore le sont, si elles suffissent ou non à nos besoins. Pendant un demi siècle, la France a été la première nation coloniale; elle avait alors un commerce considérable, dont la balance a été parfois en sa faveur de près de 80 millions. Aujourd'hui, pour solder ses achats en productions coloniales, elle exporte annuellement 50 à 60 millions en espèces. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle soldât avec des produits de son industrie, c'est-à-dire avec du travail, ce compte qu'elle solde avec de l'argent? Ou autrement ne serait-il pas préférable qu'elle fît cultiver sur un sol qui lui appartient, par une parcelle de sa propre population, dont le rapide accroissement l'inquiète pour l'avenir, ces productions qu'elle est contrainte d'aller acheter dans les marchés étrangers? Attendra-t-elle, pour veiller à la conservation de son argent, qu'elle n'ait plus d'argent? Et pour créer des cultures coloniales dont elle a besoin, attendra-t-elle aussi l'*aventure* de la résurrection des boucaniers et des flibustiers? C'est une question de chiffres : un ministre de la finance aurait dû, ce me semble, la résoudre net-

tement par des chiffres, et non pas en reproduisant une autre question officiellement décidée, celle de l'abandon des colonies ou de leur conservation.

Le noble pair nous apprend que nos colonies se sont fondées par aventure, et sans que le gouvernement en eût conçu le dessein. Mais qu'il y prenne garde : c'est dire effectivement que, si la France a eu une grande prospérité commerciale et maritime, ce n'est pas à ses rois qu'elle en avait l'obligation, puisque cette prospérité était l'effet du hasard; et que, si elle desire encore un grand commerce, si elle a besoin de colonies, par exemple, ce n'est pas non plus sur son gouvernement qu'elle doit compter, mais sur la survenance de nouveaux boucaniers, de nouveaux flibustiers. Quand il s'agit d'intérêts immenses, de la fortune publique surtout, je n'aime pas qu'on représente les gouvernemens comme obstacle, je préférerais qu'on les représentât comme moyen.

Ainsi donc, c'est à l'aventure des boucaniers et des flibustiers que la France du dernier siècle était redevable de sa prospérité coloniale. Soit! Mais M. de Marbois ne pense-t-il pas que si, au lieu d'être établies à l'aventure par des hommes qui ne connaissaient d'autres lois que leur volonté, d'autre pouvoir que leur mousquet, elles eussent été constituées sur un plan sage, raisonnable au moins, peuplées d'hommes habitués à obéir aux lois, à respecter les magistrats, d'hommes en paix avec leur conscience et la divinité, de cultivateurs, et non pas de pirates, ne pense-t-il pas, dis-je, que l'agriculture y eût été moins long-temps dans l'enfance, que la civilisation s'y fût perfectionnée un peu plutôt, que les mœurs y eussent été pures un peu plutôt aussi, que les

lois y eussent été mieux exécutées, qu'il y eût eu par rapport à certaines personnes un peu plus de charité, et que la paix publique n'y eût pas été si souvent troublée? Et parce que l'heureuse aventure des boucaniers et des flibustiers nous a donné de bonnes colonies, est-ce une raison pour nous empêcher d'en établir une sur des principes plus en harmonie avec les lumières et les nécessités du temps, surtout lorsqu'il est démontré que nous ne pouvons nous en passer?

L'auteur du projet a dit : « Le privilège du commerce que l'on donnerait à une compagnie, aurait pour effet de faire vendre bien cher les marchandises de la France, de faire acheter à vil prix les récoltes des colons. Ce seroit blesser à mort l'agriculture ; ce serait tuer la colonie : gardez-vous donc du monopole d'une compagnie. Ainsi, on doit desirer que la colonie nouvelle soit, dans ses rapports avec la France, traitée comme les autres colonies, et que les négocians de tous les ports, et chaque négociant de chaque port y commercent librement. La concurrence entre nationaux suffira pour établir des prix favorables tout à la fois au producteur et au consommateur. »

Voyons quelles sont les objections de M. le marquis. Les voici :

» Les navires de la métropole arrivant au ha-
» sard, trouveraient les magasins tantôt vides,
» tantôt regorgeant de marchandises d'Europe ou
» de produits coloniaux.... A la naissance d'une
» colonie, la compagnie est un mal nécessaire....

» Mais ce n'est pas seulement aux étrangers
» qu'il faut fermer l'accès d'une colonie nouvelle;
» on ne pourrait même, sans inconvénient, l'ou-
» vrir à tous les ports de France indistinctement.
» Des armateurs étrangers les uns aux autres se

» nuiraient réciproquement et dans leurs ventes
» et dans leurs achats. Des compagnies privilégiées
» ont du moins l'avantage de former avec prudence
» leurs assortimens, et de proportionner les en-
» vois aux besoins. p 16 ».

Mais si on ne devait fréquenter que des marchés dans lesquels on ne serait pas exposé à trouver les magasins tantôt pleins, tantôt vides, il n'y aurait pas de commerce, car on est exposé à cela dans tous les temps, dans toutes les parties du monde, dans les grandes comme dans les petites colonies, dans les anciennes comme dans les nouvelles : nulle part on ne fait le commerce à coup sûr. Des armateurs français, étrangers les uns aux autres, se nuiraient réciproquement dans leurs ventes et dans leurs achats, dit M. de Marbois. C'est contrariant, j'en conviens, pour le spéculateur ; mais ce n'est pas seulement dans les colonies que cela a lieu, c'est aussi en Europe, dans toutes les foires, dans toutes les villes, dans toutes les rues : partout il y a concurrence pour les ventes et pour les achats.

Quant aux compagnies privilégiées, elles proportionneraient sans doute les achats aux besoins, mais aussi elles mettraient à la marchandise d'Europe et à la marchandise coloniale le prix qu'elles jugeraient convenable ; elles vendraient cher, elles achèteraient à vil prix, et le colon qui n'aurait qu'un vendeur et qu'un acheteur, le colon qui travaillerait pour ne rien gagner, pour s'endetter peut-être, serait bientôt dégoûté, et de la culture et de la colonie. Ainsi, le moyen que M. de Marbois indique pour aider une colonie dans son enfance, aurait précisément pour effet de la tuer : c'est que M. le marquis l'a considérée sous un point de vue seulement, celui de

l'intérêt d'une compagnie ; il a oublié de la considérer aussi, et sous le rapport de l'intérêt agricole, et sous celui de l'intérêt public.

« Mais que le commerce de la Mana soit livré » à une compagnie..... ou confié à des armateurs » de différens ports, les denrées coloniales coûte- » ront toujours plus qu'ils ne pourront les vendre. » page 17 ».

Comment? Si une compagnie avait le privilége du commerce dans une colonie, c'est-à-dire la faculté d'acheter les denrées au prix qu'elle voudrait bien y mettre, *les denrées coloniales lui coûteraient toujours plus cher qu'elle ne pourrait les vendre.* Elle serait donc bien généreuse, ou bien maladroite, la compagnie.

« Les productions coloniales appartiennent » maintenant à toutes les contrées du globe qui » s'étendent de la ligne aux tropiques. La sura- » bondance de ces marchandises a tué le mono- » pole qui a subsisté si long-temps. Plusieurs » pays de l'Asie produisent à moins de frais que » les planteurs français et anglais. Ces cultures » sont propagées de tous côtés. p. 17 ».

Oui, la culture des productions coloniales s'est prodigieusement étendue. Il y a surabondance, tandis qu'il y a trente ans, la production suffisait à peine aux besoins. La France ne partage plus avec l'Espagne et l'Angleterre le monopole de ces denrées ; elle n'en récolte plus à elle seule autant et plus que les autres nations coloniales réunies. Loin d'avoir un excédent, elle récolte à peine assez de sucre pour sa consommation. Il lui manque la moitié des cafés qu'elle consomme, et elle n'a ni coton ni indigo. Aussi, n'a-t-elle pas, ne peut-elle pas avoir la prétention de vendre des productions coloniales au dehors, car

il faudrait d'abord qu'elle eût un excédent, et ensuite la puissance d'anéantir les cultures coloniales chez les autres nations. Il ne s'agit donc pas de savoir comment elle pourra vendre, car ses pertes coloniales et la concurrence étrangère ont tué ce monopole dont elle avait la meilleure part : la question qui l'intéresse est de savoir comment elle achètera. Sera-ce dans ses possessions en échange de son travail? Sera-ce dans les marchés étrangers, en échange de son numéraire? M. de Marbois nous le dira plus tard.

» Cube, le Brésil, les envoient (les denrées co-
» loniales) jusques dans la Baltique, sans toucher
» à la péninsule, p. 17. Comment retenir le pri-
» vilége quand la concurrence va croissant avec
» une rapidité qu'aucune rivalité ne peut plus
» ralentir? p. 18 ».

Pour les nations comme pour les particuliers, le grand mobile des déterminations est l'intérêt. Quand une colonie et sa métropole ont un intérêt commun à retenir le privilége des achats et des ventes, le privilége subsiste, et tous les rabachages libéraux dont on nous rompt la tête depuis dix années à propos de commerce, viennent échouer devant ce double intérêt. Ainsi le planteur de la Jamaïque, par exemple, est intéressé à livrer sa denrée au commerce britannique, parce qu'elle est reçue avec faveur dans les ports de l'Angleterre : de même l'Angleterre a intérêt à favoriser la denrée de la Jamaïque, parce que les planteurs de cette île, qui sont riches, consomment beaucoup de productions de l'Angleterre.

Par les mêmes raisons, la France et ses colonies sont intéressées, les unes à livrer leurs denrées, l'autre à les recevoir avec faveur. Par une autre raison, qui n'existe pas dans les rapports de l'An-

gleterre avec la Jamaïque, la France est intéressée a donner la préférence aux productions de ses colonies : c'est qu'elle les paye avec des marchandises, ou autrement avec du travail, tandis que, si elle s'approvisionnait au dehors, elle paierait principalement avec du numéraire.

M. de Marbois cite Cube et le Brésil, qui envoient directement leurs denrées jusques dans la Baltique. Mais ces circonstances ne prouvent en aucune manière l'impossibilité où seraient les métropoles et les colonies de maintenir le privilége qui les lie. Cube et le Brésil appartiennent à des nations chez lesquelles l'industrie manufacturière n'est point complètement développée, à des nations qui n'envoient pas ordinairement leurs propres fabrications dans leurs colonies, mais des fabrications qu'elles ont achetées dans les manufactures étrangères. Je ferai remarquer aussi que l'Amérique espagnole et l'Amérique portugaise produisent vingt fois plus de denrées que leurs métropoles n'en peuvent consommer. Ainsi les colons espagnols et les colons portugais appartiennent à des nations qui ne peuvent leur fournir ce qui leur manque, et qui ne consomment pas ce qu'ils produisent. Je vois bien, d'un côté, l'orgueil de la domination, de l'autre, les privations au sein de l'abondance, mais je n'y vois pas le lien d'un intérêt commun. Cube et le Brésil envoient leurs récoltes directement chez l'étranger : Eh ! qu'importe à l'Espagne et au Portugal ? Ces métropoles n'en ont pas besoin ; et encore le besoin existât-il, elles n'auraient pas toujours à leur disposition la monnaie qui conviendrait pour les payer. Ce qui les intéresse, c'est que la petite portion de denrées américaines qui suffit à leurs besoins leur arrive. Quant à l'excédent,

qu'en feraient-elles ? Pour le faire arriver, il faudrait commencer par acheter au dehors la marchandise indispensable pour le solder, et ensuite il faudrait porter cet excédent dans les marchés de concurrence, au risque d'en perdre une partie par la baisse de la valeur, ou de perdre le tout par le défaut de besoin.

Ainsi, que l'Amérique espagnole et l'Amérique portugaise arborent le pavillon de l'indépendance, elles n'y peuvent que gagner. En échange d'un commerce privilégié, mais insignifiant, elles espèrent au moins trouver quelques chances heureuses dans le tourbillon de la liberté commerciale. D'un autre côté, les métropoles perdront peu; leur industrie n'en souffrira pas, parce qu'elles n'ont pas, à proprement parler, d'industrie, et elles trouveront toujours dans leurs immenses colonies émancipées ces sortes d'avantages qui dérivent de la conformité des mœurs, des goûts, des besoins, du langage, et d'une commune origine.

Mais si la Jamaïque, par exemple, venait à rompre les liens qui l'unissent à l'Angleterre, où la Jamaïque enverrait-elle ses denrées ? Dans les marchés étrangers de l'Europe ! Mais là elles s'y trouveraient en concurrence avec les denrées similaires de toutes les autres parties de l'Amérique, et avec les denrées de l'Asie qu'on obtient à si bon marché. Le colon aurait échangé des prix élevés et un commerce sûr, contre des prix médiocres et un commerce incertain.

Le même résultat aurait lieu pour nos colonies, si elles s'émancipaient, ou si nous les abandonnions. L'Angleterre pourrait bien, si la Jamaïque venait à lui manquer, payer sur d'autres marchés son approvisionnement avec des marchandises, parce qu'elle a, sous le rapport de la fabrication, du

bon marché et des moyens de crédit, une supériorité notable. Mais nous, si nous perdions les colonies qui nous restent, ou s'il nous arrivait de les abandonner pour nous jeter dans le vague de la liberté, nous paierions avec des écus la plus grande partie de ce que nous payons dans nos colonies avec des marchandises.

Le noble pair se trompe donc encore lorsqu'il dit : *Comment retenir le privilége, quand la concurrence va croissant avec une rapidité qu'aucune rivalité ne peut ralentir ?* Le privilége sera maintenu toutes les fois que l'intérêt commun des métropoles et des colonies voudra qu'il le soit : et quoi qu'on fasse, il sera détruit si ce lien n'existe pas, ou s'il venait à se rompre. Les colonies du Portugal et de l'Espagne seront émancipées pour le commerce, lors même qu'elles resteraient unies par la politique, parce que les métropoles ne peuvent ni fournir, ni consommer. Comparées à leurs colonies, ces nations sont des pygmées, ou autrement des chaloupes mal armées, mal gouvernées, essayant de traîner de gros vaisseaux à la remorque.

Mais, quant aux colonies de l'Angleterre, de la Hollande et de la France, elles resteront soumises à leurs métropoles, parce qu'un commun intérêt les unit. Le produit net de leur indépendance serait d'échanger des marchés de faveur contre les marchés de concurrence dont parle M. de Marbois, p. 16, contre ces marchés dans lesquels *des armateurs de toutes les nations, étrangers les uns aux autres, se nuiraient réciproquement* ; c'est-à-dire qu'elles seraient, eu égard à la surabondance des productions similaires, et à la survenance de celles de l'Asie, dans l'alternative de vendre leurs récoltes à vil prix, ou de ne pas les vendre. Ainsi, elles au-

raient échangé leur bien-être contre un mot qu'on appelle *liberté*, le positif contre les rêveries d'imaginations malades. Or, je ne pense pas que les colons dont je parle descendent jamais à un tel degré de stupidité.

Pour les colonies, la question de l'indépendance se réduit à ceci : Vendrons-nous plus de denrées, et les vendrons-nous mieux? Pour les métropoles, c'est cette autre question : Paierons-nous les denrées coloniales avec des marchandises, c'est-à-dire avec notre travail? Ou bien les paierons-nous avec du numéraire?

En vain des hommes d'État, officiels ou bénévoles, envelopperont-ils dans du jargon plus ou moins libéral la question du commerce entre les métropoles et les colonies ; en vain s'efforceront-ils de la dénaturer : elle est en réalité telle que je la donne ; elle ne peut être autre : c'est une question d'intérêt d'argent, et quelque soit, au temps présent, l'engouement pour la liberté commerciale, les besoins réciproques de l'Europe et de l'Amérique feront rétablir par des traités les priviléges que la liberté détruit aujourd'hui.

« Quelle que soit l'issue d'un grand débat, *les* » *colonies* où nous irons désormais, sont toutes » fondées depuis long-temps. Elles ne demandent » rien à notre trésor, p. 18 ».

Sans doute les colonies étrangères ne demandent rien à notre trésor. Seulement elles demandent et arrachent à notre commerce 50 à 60 millions de numéraire tous les ans. Or, quand nous aurons, pendant quelques années encore, donné bénévolement ces 50 à 60 millions aux planteurs étrangers, M. de Marbois pense-t-il que le trésor de la France soit plus riche?

« Elles attendent nos navigateurs. Prenons-
» garde que d'autres ne nous gagnent de vîtesse,
» p. 18 ». C'est-à-dire : les colonies étrangères regorgent de denrées ; elles ne savent qu'en faire; elles attendent que vous leur portiez pour 25 millions de marchandises, et pour 50 à 60 millions de numéraire. Dépêchez-vous, arrivez, arrivez vîte, car si elles avaient déjà pris l'argent des négocians des autres nations, elles pourraient bien refuser le vôtre.

« L'Amérique échappe à l'Europe..... Pré-
» parons des amitiés durables avec ces contrées,
» p. 18 ». Entre nations commerçantes, il est bien question d'amitié! Il s'agit d'argent. Sans doute, on peut croire à l'amitié entre individus; mais l'amitié entre nations est-elle autre chose qu'un intérêt commun? Et où conduiraient, je le demande, des amitiés entre la France et l'Amérique? A faire, dira-t-on, un plus grand commerce maritime, à ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie. Illusion!

Au temps présent, le commerce maritime de la France (et par commerce j'entends trafic, et non pas navigation) est aussi considérable qu'il puisse être : il pourrait être meilleur; il serait même à desirer qu'il le fût, mais il ne peut pas subitement s'étendre. Si je me trompe, qu'on me cite une seule marchandise exotique qui manque en France, une seule qui n'y soit pas surabondante.

Or, si le pays se trouve suffisamment approvisionné en productions étrangères, le commerce maritime a rempli son objet.

Mais nous avons, dira-t-on peut-être, une industrie développée, considérablement améliorée; elle a besoin de débouchés, et plus nous fré-

quenterons de marchés étrangers, plus nous vendrons de produits de cette industrie! Non : ce sera le contraire.

Lors même que nos vaisseaux seraient admis dans tous les marchés du monde, la somme des affaires n'en serait ni accrue, ni diminuée, et tout se réduirait à vendre et acheter dans soixante marchés ce qu'on achète et vend dans dix.

Quand on parle d'ouvrir des débouchés aux produits français, on ne dit que la moitié de la chose : on devrait au moins la dire toute entière.

Le commerce maritime ne consiste pas seulement à exporter de la marchandise : il a aussi pour objet nécessaire d'importer celle qu'il a reçue en échange, car je ne pense pas que le trafic soit, pour celui qui le fait, l'équivalent d'un don gratuit.

Dans l'état actuel, je l'ai déjà dit, la France a toute la marchandise exotique dont elle a besoin. Admettons qu'on donne à son commerce d'autres débouchés et que l'exportation soit sensiblement augmentée : que fera-t-elle de la marchandise qu'elle aura reçue en échange de ces exportations supplémentaires? Elle ne la consommera pas, puisque la quantité qu'elle en reçoit actuellement suffit à ses besoins. Peut-être l'enverra-t-elle à l'étranger : non, elle ne le pourra pas. Le cabotage pour le compte des autres est une espèce de commerce qui n'appartient qu'à des nations économes, et nous sommes, par nos institutions maritimes et nos habitudes, les navigateurs les moins économes de l'univers. La Hollande a fait ce commerce autrefois, parce qu'elle avait une excessive économie et de l'argent à bon marché. Les États-Unis l'ont fait depuis, parce qu'ils étaient en neutralité

lorsque toute l'Europe était en guerre. A moins de circonstances extraordinaires, telles qu'une grande guerre maritime, ce commerce ne se fera plus, car aujourd'hui chaque nation sait faire elle-même ses affaires.

Je suppose, par exemple, qu'en échange d'une grande quantité de marchandises que des traités de préférence nous auront permis de placer au dehors par supplément à nos exportations ordinaires, nous importions pour 30 millions de sucres, savoir : 15 mille boucauds, ou l'équivalent, achetés à la Havane, 15 mille au Brésil, autant à la Vera-Cruz, autant dans les royaumes de Quito, de Grenade, au Pérou, et 20 mille boucauds dans l'Inde, en tout 80 mille boucauds. Que ferons-nous de ce sucre ? Nous le consommerons ! Mais nos colonies nous en fournissent déjà 80 mille boucauds, qui suffisent à notre consommation ; et si nous consommons ce sucre étranger, celui de nos colonies nous restera. Dans ce cas, que ferons-nous du sucre de nos colonies ? Si nous le portons à Hambourg, en Russie, etc., où toutes les autres nations coloniales en portent, et où il y en a toujours à bon marché et trop, il y arrivera chargé des frais d'une navigation chère, et on ne pourra le vendre qu'à perte, si toutefois on le vend : or, mieux vaut, ce me semble, ne pas faire le commerce que faire un commerce qui ruine. On le conservera peut-être pour la consommation de l'année suivante ! Mais l'année suivante nos colonies nous en enverront encore 80 mille boucauds, quantité suffisante pour notre consommation annuelle. Les nouveaux débouchés que l'on desire tant n'auront donc eu d'autre effet que de faire faire en un an l'approvisionnement de deux, et de surcharger le marché de la France : le besoin de vendre,

inévitable conséquence de l'encombrement, aura avili la denrée, et tous les détenteurs seront plus ou moins en perte.

Les sucres de nos colonies suffisent à nos besoins, et nous les payons avec des marchandises. Voilà certainement un excellent commerce; il est impossible de le rendre meilleur : et cependant on demande que nos négocians soient intéressés à aller acheter ailleurs les sucres dont nous avons besoin pour notre consommation : la raison qu'on en donne, c'est qu'ailleurs nous vendrons plus de marchandises. On se trompe, on en vendra moins, beaucoup moins : la situation relative de notre industrie et nos habitudes commerciales en donnent la conviction; l'*expososé des motifs du Gouvernement sur la loi des douanes* en fournit la preuve. Si on achète à la Havane, au Brésil, etc., sur un achat de 40 millions, on ne vendra que pour 18 millions de marchandises, et on donnera 22 millions en espèces. Si on achète dans l'Inde, la vente des marchandises sera de 8 millions seulement, et les payemens en espèces seront de 32 millions. Ainsi, dans le premier cas, au lieu de placer pour 40 millions de marchandises, comme cela a lieu dans nos colonies, on n'en placera que pour 18, et dans le second cas que pour 8.

Il est donc évident que les personnes qui desirent que notre commerce fréquente les marchés libres de l'Amérique, qui *craignent que les navigateurs des autres nations ne nous gagnent de vitesse et ne nous laissent plus qu'à glaner dans ces champs si fertiles où déjà ils moissonnent*, n'ont pas examiné avec assez d'attention, ou avec un œil suffisamment exercé, l'état de nos rapports commerciaux ni l'état de nos besoins et de nos facultés. Ces personnes-là se sont laissées aller à des

illusions, et séduire par les grands mots à la mode : c'est par des chiffres qu'elles eussent dû se déterminer.

Il ne faut pas croire que, pour avoir un grand commerce maritime, et obtenir des débouchés considérables, il ne s'agit que d'avoir beaucoup de navires et de capitaux et de se présenter dans tous les marchés étrangers ; que, pour être négociant et faire des affaires, il suffit d'avoir un comptoir, des commis, des vaisseaux, de l'argent, et que, plus il y a de négocians, plus il y a d'affaires : les choses ne se passent pas ainsi. Le commerce maritime n'est point une mer sans limites et sans fond : il a des limites, et ces limites sont les besoins. La France pourrait bien dans une année décupler la somme de ses exportations, et importer toutes les récoltes disponibles des deux Amériques, qu'elle ne vendrait pas une plus grande quantité de marchandises exportées, parce que là comme ici la consommation s'arrête où cesse le besoin du consommateur. Le besoin de vendre ne suffit pas : il faut encore le besoin d'acheter, sans compter le moyen de payer.

Lorsque l'on compare le commerce maritime de la France à son commerce du temps passé, on voit une diminution considérable, et on en conclut parfois que cette diminution est un indice certain de la décadence de l'État, et que pour lui rendre son ancienne prospérité, il faut se hâter de lui donner un grand commerce.

La diminution du commerce maritime n'est point toujours un indice de la décadence d'un État ; elle est souvent l'indice de sa prospérité. Au temps présent, par exemple, il y a en France plus de bien-être et beaucoup plus de consommations qu'il n'y en avait en 1787 ; en général, on y est

mieux nourri et bien mieux vêtu : et cependant le commerce maritime y a diminué de moitié au moins. La diminution de ce commerce n'est donc point un signe de décadence, puisqu'au contraire la situation générale du royaume s'est prodigieusement améliorée. J'irai plus loin, et je dirai que c'est précisément parce que le commerce maritime est moins nécessaire aujourd'hui qu'il ne l'était alors, que l'aisance est devenue plus grande. Si nous sommes moins occupés à voiturer, nous sommes plus occupés à produire : le peuple a plus de travail, et par conséquent il a plus de moyens de consommation.

L'accroissement des manufactures a donc compensé, et bien au-delà, les pertes que le commerce maritime a pu faire : il y a bien moins de trafic au-dehors, parce qu'il y a beaucoup plus de fabrication au-dedans, et nous n'avons pas si souvent recours à l'étranger, parce que nous avons appris à nous suffire à nous-mêmes. Nous avons bien moins de navires sur les mers, parce que nous n'éprouvons pas autant le besoin d'importer la marchandise étrangère, parce que nous produisons plus, parce que, en réalité, nous sommes plus riches.

On sollicite le gouvernement d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre industrie, de nous donner un grand commerce maritime. Mais, comme je l'ai déjà dit, des débouchés plus considérables auraient pour principal effet de faire sortir une plus grande quantité d'argent et d'encombrer nos marchés de produits inutiles. Le commerce est la conséquence des besoins, et partout où se fait sentir le besoin d'une marchandise étrangère, la force des choses l'y fait arriver : on ne décrète pas un commerce, comme on décrète un canal. Tout

ce que peut l'autorité dans ces sortes d'affaires, c'est de préférer la marchandise étrangère qui ne coûte que du travail à cette autre marchandise qui coûte de l'argent. Il se fait assez d'affaires maritimes pour les besoins du pays, puisqu'aucune marchandise étrangère n'y manque : le défaut d'affaires n'est donc point le mal dont quelques négocians ont à se plaindre. Le mal réel est dans la surabondance de la population commerciale qui spécule par la navigation. Il y a trop de négocians maritimes, comme dans trente années, du train dont on y va, il y aura trop de légistes et de médecins : alors aussi ils se plaindront du défaut d'affaires, et peut-être diront-ils à la législature : décrétez des procès, décrétez des maladies.

Plus l'industrie des manufactures s'étendra en France, moins il y aura de commerce maritime ; plus aussi le personnel de ce commerce devra diminuer : ce qu'on gagnera du côté des fabriques, on le perdra du côté des spéculations étrangères.

Il y aurait cependant un moyen de donner à la France un plus grand commerce maritime, ce serait d'augmenter les consommations intérieures. Faisons en sorte qu'au lieu de produire pour cinquante écus, l'homme des champs produise pour 600 fr. Alors, au lieu de couvrir sa nudité avec une toile grossière souvent en lambeaux, il aura des habits de drap ; au lieu de marcher en sabots ou nu-pieds, il portera des bottes, et la consommation du sucre, qui est de trois livres et un tiers par tête, sera peut-être de 20 à 25 livres, comme en Angleterre, ou de 30 livres, comme dans les États-Unis.

Au temps présent, une des grandes maladies qui affligent la société européenne naît de l'ambition que l'on a de s'élever : on y trouve trop de

gens qui se tiennent sur la pointe des pieds. On dédaigne les occupations des champs, qui au moins assurent l'existence, et on vient se grouper dans les villes, où souvent l'existence n'est pas assurée pour vingt-quatre heures : on s'y fait laquais, ouvrier, marchand, et Dieu sait où cela mène le plus souvent.

Du temps de Colbert, lorsque la France avait de grandes industries à créer, on faisait bien d'attirer dans les ateliers des villes ces *grands fainéans* dont il parle, et qui dans les campagnes *se tenaient les bras croisés*. Mais aujourd'hui les industries sont développées, perfectionnées ; le personnel y est parfois surabondant, comparé aux consommations ; il n'y a point de places vides, et ce serait une grande question, une question immense par ses résultats possibles, que d'examiner si, au lieu de favoriser le mouvement qui porte vers les villes, il ne serait pas préférable de favoriser le mouvement contraire. Fesons valoir notre sol, qui produit à peine le quart de ce qu'il pourrait produire; ne demandons pas à l'étranger des chanvres, des lins, des laines, des cuirs, des suifs et des viandes que le pays peut nous donner : essayons de rompre, dans nos campagnes, l'allure de la routine ; amendons notre économie agricole encore à-peu-près sauvage, car le bien-être de l'homme des champs serait la conséquence de ces améliorations; car la prospérité du commerce maritime, comme toutes les autres prospérités, serait la conséquence du bien-être de l'habitant des campagnes ; car, de quelque manière qu'on s'y prenne, on n'augmentera pas le commerce maritime de la France, si au préalable on n'augmente les moyens de consommation.

N'allons donc pas nous bercer de l'espérance de

trouver, par la fréquentation des marchés libres des deux Amériques, les moyens d'un grand commerce maritime. Notre navigation est mal réglée; elle peut être considérablement augmentée, je le crois du moins; mais le trafic avec l'étranger ne peut subitement s'accroître, car nous ne manquons de rien. Tout ce que nous avons à faire, c'est de nous donner les moyens d'obtenir, en échange de notre travail, ces productions coloniales que nous achetons à l'étranger, qui se montent annuellement au moins à 80,000,000 fr., que nous payons en grande partie avec de l'argent. Nos vieilles colonies produisent à-peu-près tout ce qu'elles peuvent produire; on ne peut compter sur elles pour remplir le déficit. Aussi ai-je dit et répéterai-je à satiété : fondez des colonies.

8°. *De l'opinion de M. de Marbois, qu'on ne peut établir des colonies sans esclaves africains. — Discussion des faits qu'il cite à l'appui. — Examen de quelques autres objections du noble pair.*

Pour détourner de l'idée de coloniser, M. de Marbois passe en revue les colonisations entreprises avec des hommes de l'espèce blanche, et celles qui l'ont été avec des noirs. Il trouve que les dernières seules ont réussi. Mais il se trompe dans ces citations, à peu près comme dans toutes les autres.

« Nous avons, dit-il, tenté d'en établir sans » le secours des esclaves noirs, dans l'Acadie, à » l'île Royale, à la Louisiane. Toutes ces entre- » prises ont échoué, p. 12 ».

M. de Marbois oublie le Canada, peuplé avec des blancs, qui n'a pas échoué sous la domination de la France, qui n'échoue pas non plus

sous la domination de l'Angleterre. Si la France a échoué dans l'Acadie, ce que je conteste, et à l'île Royale, au moins faut-il reconnaître que ce n'est pas la faute du climat, car il est le même que celui du Canada : ce doit être la faute des administrateurs ou celle de l'administration. Dans tous les cas, ce ne sont pas les feux de la Zône-Torride, ni les marais pestilentiels qu'il en faut accuser.

Quant à la Louisiane, c'est bien là qu'il y a quatre-vingt lieues consécutives de marais pestilentiels, une chaleur suffocante dont on n'a aucune idée à la Guyane, malgré son voisinage de l'équateur. Là aussi il y a des fièvres pernicieuses tous les étés, le typhus, la fièvre jaune. La localité était mal choisie pour faire une colonie de blancs : il eût fallu la placer sur la côte de la Floride, à Saint-Louis, Pensacole, etc. Cependant, et malgré les dangers qu'occasionne le Delta empoisonné du Mississippi, il y a sur ses bords des blancs qui labourent la terre, et il y en a beaucoup. J'ai déjà parlé de ces Bavarois qui ont établi les Atacapas et la Côte allemande. Depuis, il y a été introduit beaucoup de noirs ; mais ce n'est pas l'inaptitude des blancs pour travailler la terre, qui a engagé à faire ces importations ; les blancs, propriétaires du sol, devenus riches, se sont procuré des esclaves ; ils ont préféré faire travailler que travailler eux-mêmes. Il est arrivé là ce qui arrive tous les jours dans toutes les parties du monde.

« Cent années d'efforts pour la mettre en va-
» leur (la Louisiane) se sont écoulées sans suc-
» cès. Dix années d'un autre régime ont suffi
» pour en faire un état florissant, et pour en qua-
» drupler la population ».

M. de Marbois entend-il dire qu'il n'y avait pas d'esclaves dans la Louisiane, avant qu'elle ne fût cédée aux Américains? Entend-il dire aussi que les Américains font la traite? En ce cas, il se serait trompé deux fois.

La Louisiane avait des esclaves sous la domination de la France et sous celle de l'Espagne. Lorsqu'elle a été vendue aux Américains, il y avait à peu-près autant de noirs qu'il y en a aujourd'hui. Cependant, sous les premiers maîtres, il arrivait tous les ans huit à dix navires d'Europe seulement : sous la domination des Américains, j'en ai vu, à la même époque, près de trois cents à la Nouvelle-Orléans ; il s'y est opéré depuis vingt années des miracles d'industrie ; mais si la Louisiane était restée espagnole ou française, à coup sûr, elle serait encore dans cet état de nullité où elle se trouvait lorsque nous l'avons vendue : il est même probable qu'elle serait dans un état pire.

« Nous avons, dit-il, dépensé successivement » près de cent millions pour la Guyane, et elle » n'a pas prospéré..... Au contraire, les Hol- » landais, maîtres de Surinam, seize ans après » que nous y eûmes renoncé, l'ont fait prospérer » *à l'aide des noirs* ».

Mais notre Guyane a eu aussi long-temps que celle de la Hollande, la facilité de se procurer des noirs. C'est donc à tort qu'on attribue à cette facilité seule la prospérité de Surinam. Avec les mêmes moyens, cette dernière colonie a prospéré ; elle donnait tous les ans à sa métropole 100 millions de produits, et notre Guyane à nous, en livrait pour 600,000 francs; et remarquez encore que, pour obtenir ce beau produit, l'État avait dépensé 100 millions. Le climat est

le même; le sol est homogène; des deux côtés, facilité d'avoir des noirs. La colonie hollandaise prospérait; la nôtre, malgré des dépenses extraordinaires, restait à peu-près sauvage. Quelle peut être la cause de cette différence dans les résultats? Surinam, dit M. de Marbois, a prospéré à l'aide des noirs! Mais qui empêchait nos planteurs de s'en procurer, lorsque la traite était autorisée? Avec les 100 millions qu'on a dépensés ponr eux, on eût eu, en les faisant venir directement, 300 mille nègres, et la Guyane hollandaise n'en a jamais eu que le tiers. Si la cause de la nullité de Cayenne ne peut être attribuée ni au sol, ni au climat, ni au manque de capitaux, il faut bien qu'il y ait eu de la faute des hommes. Oui : il n'y a pas de colonies plus mal constituées que les nôtres; il n'y en a pas non plus dont l'administration soit aussi chère, et c'est bien de ces possessions qu'on peut dire qu'on y dépense beaucoup pour ne rien produire. L'homme intelligent et laborieux y est arrêté dans son élan par des institutions qui ne sont en harmonie, ni avec les besoins, ni avec les intérêts, par l'absence de toute justice, par la routine et les préjugés locaux, par les passions des chefs, souvent par leur impéritie, quelquefois par leur cupidité. On dirait que certaine colonie, que je pourrais citer, est une province que la Sublime Porte vient de conquérir, et qu'elle a déjà livrée aux avanies d'un pacha. Heureux encore les peuples si, de temps à autre, il plaît au maître despote d'envoyer le cordon aux despotes subalternes! Dans leur infortune, les colons auront au moins la compensation de l'espérance.

M. de Marbois accuse le climat, tandis qu'il ne devrait accuser que les institutions et les admi-

nistrations. Est-ce qu'en changeant de maîtres, Surinam et la Louisiane ont changé de climat? La Louisiane, dit-il, a des noirs! elle en avait aussi alors qu'elle nous appartenait. Les Américains n'y ont pas importé des esclaves : seulement ils s'étudient à conserver ceux qu'ils y ont trouvés, à remplacer les mortalités par des naissances. Ils ont fait mieux que d'y importer des esclaves : ils y ont importé des lois sages, des magistrats, des arts, de l'ordre, de la sécurité, et une administration habile, bien qu'elle soit si peu nombreuse qu'elle est, pour ainsi dire, inaperçue : ce n'est pas pour le plaisir de faire des chiffres qu'ils ont acheté la Louisiane; c'est pour avoir des productions. Surinam, ajoute M. de Marbois, avait des noirs, et notre Guyane n'en avait pas. Mais, je le répète, celle-ci avait, pour en obtenir, les mêmes moyens que Surinam, et de plus on a dépensé prodigieusement pour elle.

Nous n'avons rien fait de la Louisiane et de Surinam; malgré d'énormes dépenses, nous ne savons rien faire de la Guyane. Nous n'en ferons rien non plus, tant que nos institutions coloniales ne seront pas améliorées, tant que dans nos colonies on ne saura pas obéir aux lois, tant que l'administration spéciale de ces possessions sera confiée à des mains inhabiles. Ce n'est pas sur le climat et le sol qu'il faudrait discuter : c'est sur les institutions et sur la capacité des administrateurs.

Pour prouver que l'on ne peut établir des colonies avec des hommes libres, qu'il y faut de nécessité des esclaves, M. de Mardois, cite, p. 14 : *Le fertile pays* des Illinois dans lequel il y » a quinze ans on ne comptait que 3000 habitans, » et qui en a présentement 4000 ».

J'en demande bien pardon au noble pair ; mais ce n'est pas l'esclavage qui a fait augmenter la population et les cultures dans le fertile pays des Illinois : car le recensement de 1810 m'apprend que sur 12,282 habitans, il n'y avait que 237 été esclaves, et je doute fort que depuis il en ait introduit dans les Etats de l'Union, où la traite est rigoureusement interdite. Ce n'est pas aussi le voisinage de la mer, car il en est éloigné de trois cents lieues : et si, lorsqu'il nous appartenait, ce pays était désert, ce n'était pas la faute du climat, car il est situé par les parallèles de la France. Le pays des Illinois s'est peuplé dans ces derniers temps, parce qu'il appartient aux Etats-Unis, et parce que dans les Etats-Unis on ne colonise pas avec des commis et des écritures, mais avec des laboureurs et des charrues.

Mais, au résumé, sur quels motifs le noble pair fonde-t-il cette opinion qu'on ne peut établir des colonies sans esclaves africains? Sur ce que le climat des colonies est trop chaud pour des Européens! Mais dans ce cas, pourquoi citer le fertile pays des Illinois, l'Acadie et l'Ile-Royale, où il fait froid comme en Russie et où il n'y a pas d'esclaves? Ici assurément ce n'est pas la chaleur qui est un obstacle à l'acclimatement de l'Européen. Je consens cependant qu'il ait voulu dire que des blancs ne peuvent travailler la terre dans les colonies, parce que la chaleur et l'humidité du climat y font périr trop de blancs. Mais dans les temps ordinaires, les Africains, indigènes de pays également humides et chauds, périssent-ils dans de moindres proportions dans les colonies? A la Guyane, le nombre des esclaves diminue chaque année de six pour cent. La proportion est la même pour les blancs arrivant d'Europe : pour les blancs acclimatés elle n'est que de cinq.

M. de Marbois cite des prêtres déportés qui dans un séjour à la Guyane de deux à trois ans, ont été réduits à moitié. Mais ces prêtres n'étaient assurément pas choisis parmi les plus jeunes; leur état moral, la brutalité de l'administration et le défaut de soins n'ont pas peu contribué à les faire périr.

Il cite des soldats du régiment de Saintonge, qui, dans un an, ont été réduits aux deux tiers. J'ai déjà dit que, malheureusement pour eux, ils étaient arrivés à la Guyane précisément à l'époque de l'épidémie de Kourou. Les soldats n'ont pas plus que les autres hommes des brevets d'exemption contre les épidémies : dans des circonstances pareilles, ils seraient morts en France comme ils sont morts à la Guyane.

Mais, en parlant des ravages accidentels de la mort, le noble pair a oublié de citer d'autres faits. Ces africains qu'il préfère aux blancs et qu'il juge les seuls hommes en état de travailler la terre dans les régions tropicales; ces africains originaires de climats analogues à celui de la Guyane, la mort, dans ses passagères fureurs, ne les épargne pas plus dans nos colonies qu'elle n'y épargne les blancs : que dis-je? Elle est souvent pour eux bien plus inexorable. Dans des temps qui ne sont pas des temps d'épidémie, ce n'est pas en deux ou trois ans que la moitié des noirs importés périt : c'est dans un an. Il y a mille exemples de ce que j'avance, et M. de Marbois, qui a administré Saint-Domingue, ne doit pas ignorer ces exemples. Ce n'est donc pas le climat qui tue tant d'africains nouvellement importés dans les colonies, c'est le chagrin, c'est surtout le défaut de soins. Ce sont les mêmes causes, ajoutées au grand âge,

qui ont fait périr en deux ou trois ans la moitié, dit-on, des prêtres déportés; et s'il meurt à la Guyane un peu plus de blancs nouvellement débarqués, il faut moins l'attribuer au climat, qu'aux imprudences, à la débauche, et sur-tout au tafia.

L'Européen, qui fait dans les colonies, presque sans interruption, des travaux bien plus pénibles que ceux de l'agriculture, peut assurément y manier la charrue pendant dix jours de l'année, et y cueillir des gousses de coton et des fruits pendant un mois ou deux, sans qu'il ait rien à redouter pour sa santé; et il ne faut pas rejeter sur le climat les torts de la vanité.

L'auteur du projet a recommandé de n'envoyer que des familles honnêtes, laborieuses, habituées aux travaux des champs, et M. de Marbois dit, p. 14 : « On aura donc une espèce d'hommes in-» digente, chétive, ignorante, paresseuse. Et » en effet qui pourrait se flatter que des familles » dans l'aisance, seront disposées à courir les » risques du déplacement? » Le noble pair devrait savoir que ce n'est pas avec de l'argent qu'on laboure la terre, mais avec des charrues et des bras; que dans les Etats-Unis ce ne sont pas des familles riches qui font les défrichemens, mais des familles pauvres et laborieuses. Les colons qu'on propose d'envoyer sur la Mana seront pauvres : eh, qu'importe! S'ils sont laborieux, ils seront bientôt riches, tandis que des colons qui arriveraient dans l'aisance, mais qui ne sauraient pas travailler, seraient peut-être bientôt pauvres.

Dans deux commissions qui ont examiné sucessivement le projet, des personnes considérables ont dit au gouvernement : essayez, et s'il est prouvé que des cultivateurs européens peuvent

travailler sans péril une heure seulement par jour à la Guyane, soyez sans inquiétude pour les capitaux : une compagnie se chargera de la colonisation. Et M. de Marbois, qui faisait partie de l'une de ces commissions, qui s'est trouvé à toutes les séances, dit, p. 16 : « Mais une com-
» pagnie disposée à faire elle-même ces avances
» ne se trouvera jamais.... Nous voyons autour
» de nous et de toutes parts les capitaux particu-
» liers chercher de l'emploi, et l'instinct de la
» cupidité n'en dirigera pas la moindre parcelle
» vers la Mana ».

9e *Objections de M. de Marbois relatives à la dépense.* — 1° *Dépenses de l'administration actuelle de Cayenne.* — *Coup-d'œil sur cette administration.* — 2° *Dépenses pour la colonisation.*

Voyons ce que M. de Marbois nous dira au sujet des dépenses.

Il parle d'abord de la colonie de Cayenne qui, depuis un siècle, coûte plus ou moins à la France, qui, cette année encore, est portée pour 1,100,000 fr. « Et cependant, dit-il, elle n'a fait, depuis
» si long-temps, aucun progrès proportionné ».

C'est ici le cas de démontrer au noble pair que ce n'est pas au climat qu'il faut s'en prendre, si depuis un siècle on a fait pour Cayenne des dépenses infructueuses, et de lui prouver que la faute toute entière en doit être imputée aux institutions et aux administrateurs. A cet effet, je vais entrer dans quelques détails.

La colonie de Cayenne, dans laquelle il n'y a que 1,004 blancs, dépense en effet, chaque

année, près de 1,100,000 fr. Cependant non-seulement elle ne fait aucun progrès, mais sa situation empire considérablement, et du train dont on y va, on peut conjecturer que, dans dix ans, il n'y aura plus de colonie de Cayenne.

Déjà il n'y a plus de routes; une partie des établissemens publics est en ruines; l'autre tombe. Sur un budget de 1,100,000 fr., on n'a pu, depuis quatre ans, prélever 2000 écus pour réparer la jetée du port; pour embarquer et débarquer, on est, à la mer basse, obligé de se faire porter sur le dos des nègres à travers les rochers et les vases; les embarcations se brisent; les marchandises se perdent: c'est le retour vers l'état sauvage. Avec un budget de 600,000 fr., on donnerait à la colonie sous les établissemens dont elle a besoin; on doublerait, on triplerait même ses revenus: et cependant avec un budget presque double, on n'a réussi, depuis trois ans, qu'à dépenser 80,000 fr. pour réparer une maison qui dans son état présent n'en vaut pas 30,000. Il est vrai que M. le commandant a fait badigeonner son hôtel et élever dans sa cour une bergerie de dix pieds carrés surmontée d'un colombier chinois, qui depuis deux ans attendent, l'un des pigeons, et l'autre des moutons du Béarn.

Que si on me demande à quoi l'on emploie le capital du budget, je dirai que cette population de 1,004 blancs a la félicité suprême d'avoir une administration civile et militaire, dont le cadre, qui ne peut être rempli que par des blancs, est de 268 personnes: le rélevé en a été fait sur l'almanach royal de la Guyane pour 1821. Si on y ajoute les commis ordinaires, les soldats, les marins, on jugera que le nombre des personnes à payer n'est pas peu considérable.

Sur cette population de 1,004 blancs, il y a 459 hommes, et dans la ville 217 seulement, dont la moitié à peu près sait lire et écrire. Déduction faite des vieillards, il y a dans toute la colonie environ 200 personnes habiles à remplir des fonctions, et dans la ville 100. Or, comme les fonctionnaires sont presque tous résidans dans la ville, il s'y trouve 100 personnes pour remplir 268 fonctions donnant pouvoir de juger, commander, administrer. Dans le nombre, je le répète, ne sont pas compris les commis ordinaires de l'administration. Aussi, quoique diverses personnes cumulent jusqu'à six fonctions (1), le cadre n'est-il pas rempli, car malgré la disette de sujets, qui pèse d'une manière désespérante sur l'administration, faut-il encore, pour être appelé à remplir des fonctions publiques, avoir la protection de M. Mauduit, c'est-à-dire, faire partie de la coterie dominante, ou bien être envoyé du Béarn à la consignation de M. Laussat. On supplée provisoirement au défaut de sujets, en appelant à l'aide de l'administration la population variable et passagère, et de cette façon, tout marche.

Nous avons, par exemple, le bonheur d'avoir à Cayenne, pour nos 1,004 blancs, huit conseils,

---

(1) Le bon ami de M. Mauduit, son meilleur ami comme il l'appelle, M. Rouget *de la Gotellerie*, directeur-général de l'intérieur et du domaine (*ordon.* n. 302, B. 88), cumule six directions, celles qui donnent la disposition des deniers publics et des consignations particulières.

C'est aussi que M. Rouget est un homme bien habile, d'une grande délicatesse et d'une bien austère probité. Demandez plutôt à d'autres qu'à M. Mauduit. Pauvre colonie!

une direction générale, onze directions particulières, quatre commissions, quatre comités, huit établissemens de justice, etc., etc., etc. Il faut ajouter à cela une administration de marine composée d'un ordonnateur, un contrôleur, un garde-magasin général avec son sous-garde-magasin général, un capitaine de port;

Un bureau pour les revues;

Un autre pour les chantiers et ateliers;

Un pour les fonds et hôpitaux;

Un pour les armemens et les classes, bureaux indispensables sans contredit, car en 1821 le chef du bureau des chantiers et ateliers avait une comptabilité de 3000 fr., et son traitement n'était que de 5000 fr.

On voit qu'il n'y a pas dans le monde entier de pays où l'on soit plus conseillé, plus dirigé, plus jugé, plus administré; il n'y en a pas non plus où on le soit à meilleur compte.

L'organisation des conseils comprend :

1°. Conseil spécial et de gouvernement, pour la discussion des ordonnances et règlemens.

« Les membres des cour royale et tribunal de » première instance, les jurisconsultes, les nota- » bles, les *colons cultivateurs*, les négocians, les » capitaines de navires, les armateurs, le contrô- » leur colonial, les fonctionnaires et officiers atta- » chés à la partie dont il est question, et les per- » sonnes versées dans la matière, peuvent être » appelés à ce conseil. *Almanach royal de la* » *Guyane, pour* 1821, p. 77 et 78 ». Ces cathégories comprenant toutes les personnes qui se trouvent dans le pays, domiciliées ou non, grandes ou petites, mâles ou femelles, on voit que les lumières ne manquent pas dans le conseil, qu'on n'est pas exposé non plus à manquer de signatures

pour approuver les délibérations, qui sont belles souvent, et que si les ordonnances et règlemens doivent être bien motivés, les procès-verbaux aussi doivent être bien en règle.

2°. Conseil spécial pour les délits politiques et les déportations extra-judiciaires.

Dans ce conseil siègent seulement le commandant (*et sa voix prévaut toujours. Alman.* p. 7), l'ordonnateur, et le jeune procureur-général, neveu et commensal du commandant. Ainsi la liberté des habitans est, comme on voit, complètement garantie.

3°. Conseil privé, pour les affaires du gouvernement général et de haute administration qui demandent du secret.

Ces trois conseils sont ce qu'on appelle les conseils de gouvernement et d'administration. L'Almanach officiel dit à ce sujet, p. 78 : « Il est dressé » procès-verbal de la séance par le secrétaire ar- » chiviste de la colonie, *de qui c'est l'une des* » *fonctions de son État* ». C'est qu'il faut savoir que l'une des fonctions de son État est aussi la surintendance des cuisines de M. le commandant.

4°. Conseil d'administration des ports.

5°. *Deux* conseils de guerre permanens. Il y a 130 soldats blancs et 120 noirs.

6°. Conseil de révision.

7°. Conseil de fabrique.

L'organisation des directions comprend :

1°. Direction générale de l'intérieur et du domaine.

2°. Direction de la curatelle des biens vacans.

3°. Direction des douanes.

4°. Direction de l'artillerie.

5°. Direction du génie militaire.

6°. Direction du génie maritime.

7°. Direction des cultures royales.
8°. Direction du jardin des plantes.
9°. Direction des postes.
10°. Direction des chantiers royaux.
11°. Direction des contributions directes, épaves et déshérences.
12°. Direction des domaines.

L'organisation des établissemens judiciaires comprend :

1°. Justice de paix.
2°. Cour prévotale.
3°. Tribunal de commerce.
4°. Tribunal de première instance.
5°. Cour royale.
6°. Premier conseil de guerre.
7°. Deuxième conseil de guerre.
8°. Conseil de revision.

Non compris les conseils militaires spéciaux, qui sont appelés, lorsque le cas y échoit, à juger les conspirations factices.

Nous avons 49 personnes ayant droit de prononcer la peine de mort, sans compter les membres des conseils de guerre spéciaux. Quant aux emprisonnemens, aux amendes et aux déportations arbitraires, nous avons le conseil privé, le commandant de la ville, le commissaire de police et les vingt-quatre commandans et sous-commandans des quartiers. Pour ce qui concerne les esclaves, c'est encore mieux, et la juridiction s'étend à un plus grand nombre de personnes, car chaque individu blanc a le droit de faire emprisonner et fustiger les esclaves de tout le monde, pourvu qu'il en paye la façon, au prix du tarif officiel. Aussi y a-t-il peu de pays où il y ait autant d'ordre et de sûreté, excepté pourtant lorsqu'on assomme à coups de bâton le commandant de la

ville dans les rues, et les gens malades dans leur lit.

Pendant près de neuf ans (du 12 janvier 1809 au 8 novembre 1817) les Portugais ont occupé la colonie de Cayenne, où ils tenaient une garnison de 2 à 3000 hommes. Un intendant avec son secrétaire expédiait toutes les affaires de haute administration, et dix-sept salariés suffisaient pour les détails civils et militaires. Les malheureux colons en étaient réduits à résider sur leurs habitations, à faire labourer leurs champs, à soigner leurs esclaves, à faire des récoltes et à gagner de l'argent. Cela ne pouvait pas durer, et on voyait bien que les Portugais étaient novices dans la science administrative. Aussi lorsque la colonie nous a été rendue, avons-nous commencé à augmenter le personnel de l'administration; mais le perfectionnement se fesait avec une lenteur désespérante : la plus grande partie des planteurs n'étaient encore que planteurs, et c'en était fait de la colonie, si le ciel n'eût inspiré l'idée d'y envoyer M. Laussat, qui, grâce aux bonnes doctrines de M. le chevalier Mauduit, et à l'aide d'une demi-douzaine de bons amis que ce dernier avait laissés dans la colonie en 1798, a réussi à monter la grande machine administrative sur le pied le plus recommandable. Dieu merci, déjà on s'occupe peu de labourer la terre, et tout le monde administre plus ou moins. On n'y obéit plus aussi, car tout le monde commande et a le droit de commander. Le roi aussi paye tout le monde : c'est une organisation admirable, et on conçoit le ravissement qu'elle cause à M. Mauduit. Mais pour s'en faire une grande idée, ce n'est pas sur les lieux qu'il faut la voir, c'est dans *l'Almanach Royal* de l'endroit, après avoir arraché toutefois les tableaux de la po-

pulation. Ce qui en fait le mérite sur-tout, c'est qu'au commencement de 1821, c'est-à-dire après dix-huit mois d'expériences, de graves méditations, de discussions approfondies et d'écritures, elle n'avait encore coûté à M. Laussat que 303 ordonnances et réglemens ayant force de loi (*voir* le bulletin des lois coloniales, t. Ier, p. 1 à 972, et t. II, p. 1 à 116) : le tout sans préjudice des arrêtés, des circulaires, des ordres, des proclamations, des discours et harangues. Mais on espère bien, pour le bonheur de la colonie, et pour la plus grande gloire du grand homme qui préside à ses destinées, que sous peu la fabrication des réglemens et ordonnances ira beaucoup plus vîte : on affirme même dans le pays, qu'on va abandonner les moyens ordinaires de fabrication, et leur substituer la vapeur.

Avec trois conseils et un comité de gouvernement et de haute administration ; deux conseils, une direction générale, onze directions particulières, quatre commissions, trois comités pour l'administration de détail ; huit établissemens de justice, comprenant un personnel de soixante-quatorze personnes, dont quarante-neuf jugeant à mort ; avec les lumières d'une société savante composée de trente-trois personnes, et le concours possible, éventuel, des habitans blancs de tout âge et de tout sexe, nos 1004 blancs doivent être bien jugés, bien administrés, bien gouvernés. Sans doute : on en va juger par le court exposé de quelques-uns des travaux du commandant actuel.

A son arrivée, qui a eu lieu le 23 juillet 1819, il commence par organiser la société coloniale, et à cet effet, il exhume des gens que le gouverneur Hugues avait en 1800 jugés trop révolutionnaires, trop ignorans, trop vils pour exercer des emplois,

et qui, depuis cette époque, étaient politiquement enterrés. Ils étaient la plupart les amis de M. le chevalier Mauduit, du reste gens d'une réputation faite, estimés et irréprochables comme voleurs, forbans, noyeurs, faussaires, empoisonneurs. M. Laussat les investit du pouvoir et leur fait, de temps à autre, obtenir des décorations du roi. Bientôt il chasse les honnêtes gens à coups de conseils de guerre et par la déportation; la société coloniale se trouve divisée en *Laussatistes* et *Saint-Cyristes*, gens qui s'exècrent cordialement et qui se persécutent de même (*Ordonnances* n°s 7, 11, 21, 29, 30, 32, 37, 43, 50, 52, 66, 69. — B. n°. 12. — *Jugement militaire* du 1 novembre 1819. — *Lettre ministérielle* du 29 mars 1820). Aussi, dans le premier semestre qui suit son arrivée, (du 23 juillet au 31 décembre 1819) 84 personnes quittent-elles la colonie : c'était, eû égard à la population, une proportion considérable, et dont il n'y avait eu d'exemple qu'à l'époque la plus désastreuse de la révolution (*Almanach royal*, p. 101).

Il prépare des établissemens pour vingt-cinq familles de laboureurs français, et il commence par déposséder autant de familles de colons, par les chasser violemment des terres qui sont leur propriété. Cette entreprise était si bien imaginée qu'au lieu d'aider les laboureurs à vivre, il n'eût réussi qu'à les aider à mourir (*Rapport au gouvernement*, du 28 février 1821).

Il organise les ménageries, et son organisation, qui ôte aux ménagers les moyens de vendre, a pour effet d'empêcher la reproduction du bétail (*Circulaire* n°. 170).

Il organise la boucherie de Cayenne, et après avoir démontré qu'il y a tous les ans 1800 bêtes

pour faire face à une consommation de 468, il conclut qu'il n'y en a pas assez, et qu'il y a nécessité de soumettre la boucherie au monopole. Le public paye sa viande le double de sa valeur, et tous les jours on manque de viande: pour avoir un pot-au-feu, il faut des protections et faire queue à la boucherie royale (*Circulaire* 170, B. 43).

Il entreprend de former un haras, et pour le peupler, il commence par laisser mourir de faim et de soif les jumens et les baudets importés du Sénégal et du Para.

On le charge d'établir des cultures chinoises, et les cultivateurs qu'on lui envoie de l'Asie meurent la plupart de faim, par sa faute, et peut-être par système.

Il déclare à tous venans, et notamment dans une séance de la Société savante, que la prospérité de la colonie ne peut se trouver que dans la traite des noirs; pour donner des garanties de la sincérité des doctrines qu'il professe à ce sujet, il achète les onze nègres frauduleusement importés de Madagascar le 9 août 1820. Il autorise, a-t-on dit devant les tribunaux de Cayenne et la Cour de cassation, le magasin du roi à délivrer la poudre et les fusils avec lesquels *la Philis* va payer des esclaves en Afrique; et il fait saisir, en violant toutes les formes, quelques esclaves qu'il soutient avoir été importés sur *la Philis*. Il les fait saisir, non qu'ils eussent été frauduleusement importés, mais parce que le maître avait osé adresser au ministre un mémoire sur son administration. Il maintient la saisie, quoique la justice en eût deux fois ordonné la main-levée. . . . . .

Sans ordre du prince, sans autorisations ministérielles, et nonobstant les vives oppositions de plusieurs membres de son conseil, il augmente

d'un tiers la valeur de la monnaie courante, et dans un pays pauvre, où les signes monétaires et la population sont rares, il fait perdre au public 200,000 fr. (*Ordonn.* n. 98, B. 26, 2 fév. 1820). Et le public dit alors : le trésor est plein.

Il revient sur ses pas ; il diminue d'un quart la valeur de la monnaie, et il réussit à faire perdre encore 200,000 fr. au public (*Ordonn.* n. 219, 29 juillet 1820). Et voilà le public qui dit cette fois : le trésor est vide ; on attend le paiement des impôts.

Il veut introduire dans l'agriculture coloniale l'usage des moulins à vapeur ; et au lieu d'importer des moulins sur des terres en culture, il entreprend de faire défricher un terrain immense ; il y dépense des sommes considérables, et il n'a ni moulins, ni cultures.

Il entreprend de déplacer une briqueterie et de construire un four à chaux : et toutes ses dépenses ont pour effet de ne lui pas donner de four, et de détruire la briqueterie (*Ord.* n. 126).

Il veut faire creuser, à l'extrémité de la ville, un ruisseau inutile, mais qui porte son nom ; et après avoir, pendant deux ans, soumis à la corvée, sous des peines sévères et de fortes amendes, les esclaves de la ville et des campagnes voisines, il réussit à donner au pays un marais qu'il n'avait pas, et à ne pas lui donner de ruisseau (*Ordonn.* n. 41 et 56).

Il organise l'hôpital de Cayenne, et son organisation terminée, il n'a ni salle pour les malades, ni une seule baignoire. Les sœurs de la charité, qui remplissent la noble tâche de soigner les malades, mourraient de faim, si les âmes charitables ne les nourrissaient pas les jours maigres.

Il organise le culte, et ses ministres, beaucoup

moins rétribués qu'il y a quarante ans, meurent de faim (1).

Il supprime le chantier de Nancibo et en établit un autre sur l'Orapu. Cet établissement occupe toute l'année 40 charpentiers à la solde du Roi. Le commandant a en outre plus de 83,000 fr. à sa disposition pour acheter du bois, et il n'a pas de bois. Depuis trois ans, il n'a pu en donner seulement pour faire des tablettes dans la pharmacie de l'hôpital : les drogues sont à terre (*Budjet*, ch. 4, art. 1 et 2).

Il veut rétablir les casernes; et après avoir dépensé une somme considérable à propos de casernes, il n'a pas de casernes (*Ordonn.* 187, B. 48.)

Il organise la police, et son organisation a pour effet de faire remplir la prison de créanciers, à la requête de leurs débiteurs. La police persécute les habitans qui sont soupçonnés de n'être pas les admirateurs du maître; elle couvre ses prôneurs de son égide, et on s'assomme dans les rues (*Ordre* du 22 février 1821).

Il organise l'artillerie, et il n'y a pas un seul canon monté : dans les réjouissances, on charge et décharge les canons à terre, comme aux Darda-

---

(1) Dans ce pays, où tout est cher, on donne 2,000 fr. à un ecclésiastique. Celui qui remplit les fonctions épiscopales a 2,500 fr.

Le traitement d'un commis ayant la charge d'une comptabilité de 3,000 fr., est de 5,000 fr.

Les émolumens des ecclésiastiques sont insuffisans de plus de moitié : ils ne s'allient pas avec la dignité de leur ministère, avec la considération qu'ils doivent avoir pour faire le bien. Des ministres de l'Evangile, déguenillés et dans l'indigence, quelque respectables qu'ils soient d'ailleurs (et ceux de Cayenne le sont) ne conviennent nulle part : autant vaudrait, je crois, s'en passer.

nelles. Cependant le budget alloue 78,512 f. 50 c. pour achat de bois à l'usage de l'artillerie et du génie (*Budjet*, ch. 4, art. 2).

Il organise le militaire, et il réussit à dépenser 178,684 fr. en comestibles et boissons, pour 130 soldats blancs, qui ne reçoivent jamais ni viande fraîche, ni boissons. Les 120 soldats noirs n'ont pas de vivres en nature (*Budjet*, ch. 6, art. 1 et 2).

Il veut aussi organiser la giroflerie du Roi; et pour peu qu'on lui laisse faire cette organisation, telle qu'il l'a conçue, il dépensera 400,000 fr., et le Roi n'aura plus de giroflerie.

Il nomme un étalonneur, et il n'a pas d'étalonnage;

Un entreposeur de poudres, et il n'a pas d'entrepôt de poudre;

Un régisseur de haras, et il n'a pas de haras;

Un régisseur de léproserie et d'hospice des fous; et il n'a pas de léproserie; et malheureusement pour la colonie et pour lui, on ne guérit pas les fous à Cayenne (*Alman.*, p. 86 et 92. *Budjet*, ch. 7, art 9).

Enfin, il organise jusqu'à la porte de sa maison; la nomination, le traitement, les attributions et l'autorité de son portier sont définis et réglés par une ordonnance qui, tout comme une autre, est précédée d'un *considérant* et insérée dans le *Bulletin de ses lois* (*Ordonn.* du 5 novembre 1819, n. 115, B. 28, p. 309 et 310).

Si de l'administration je passe à la distribution de la justice, je vois ce fou choisir un autre fou pour présider un tribunal, et composer la cour royale de gens qui probablement n'ont jamais lu

une loi, et parmi lesquels il s'en trouve qui savent à peine lire (1).

Il faut savoir d'abord qu'il s'est mis en tête qu'il est plus puissant que le Roi, et que, de peur qu'on ne l'ignore, il le répète trois fois par jour, au moins. Effectivement, à l'aide de conseillers muets, il compose à lui seul le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, ce qui n'a pas lieu pour le Roi.

Quant à l'autorité judiciaire, il l'a enveloppée dans son pouvoir dictatorial, et dans les causes d'intérêt privé, comme dans celles d'intérêt général, il est de fait le seul juge.

D'abord, il est défendu au procureur-général et au procureur du roi de donner des conclusions, sans au préalable en avoir référé à l'administrateur, qui ordonne d'absoudre ou de condamner, de requérir une peine modérée ou la mort, selon qu'il lui convient, et qui, dans les causes d'intérêt privé, veut que la balance soit penchée du côté de ses amis. Les cours et les tribunaux s'avisent-ils d'avoir une conscience ou une volonté, nonobstant l'ordre du maître, de rendre justice, par exemple, à des personnes qu'il ne peut aimer, parce qu'elles ne l'admirent pas? Dans ce cas il use de son pouvoir dictatorial, et la justice est définitivement rendue comme il a voulu qu'elle le fût.

Ainsi, le 14 décembre 1819, le tribunal règle un état de frais judiciaires, conformément au

---

(1) Dernièrement, un de ces conseillers écrivait au bas d'une pièce, *donquake*, pour *dont acte*. Ce conseiller est un ami de M. le chevalier Mauduit: ils se connaissaient déjà à Cayenne en 1793. C'est fort bien fait sans doute de métamorphoser ses frères et ses amis en magistrats, mais encore faudrait-il qu'ils ne fussent pas trop bêtes.

tarif en vigueur. Il n'y avait rien à faire, rien à dire : le réglement était régulier. Mais M. Laussat n'aime pas l'homme de loi au profit duquel le réglement a lieu; il ne l'aime pas, sans doute parce qu'en arrivant il lui a ôté la curatelle aux biens vacans pour la donner au bon ami de M. le chevalier Mauduit, et parce qu'ensuite, pour l'empêcher de se plaindre, il l'a traduit devant une commission militaire spéciale, où il n'a pu le faire condamner à mort comme conspirateur. Il ne peut vouloir, comme on voit, que cet homme touche une somme qui lui est due : le salut de la colonie serait compromis.

Que fait-il? Le 25 janvier 1820, il réduit le tarif de moitié, et le lendemain 26 il en fait rétroactivement l'application à l'état des frais que le président et le procureur du roi avaient réglé le 14 décembre (*Ordonnance* n° 87. — *Acte qui règle d'autorité l'état des frais, etc.* B. n° 25, p. 276 à 279).

Un acte notarié lui déplaît : il pouvait le faire soumettre à la discussion des tribunaux. Mais sans doute il craint que les tribunaux ne pensent pas comme lui, et il trouve qu'il est plus expéditif et plus sûr de casser cet acte par une ordonnance (*Ordonn.* n° 143).

Vient un arrêt de la cour royale qui admet en faveur d'un comptable une compensation pour une somme d'environ 6000 fr. Or, il est bien juste qu'un comptable qui n'est pas l'ami du commandant paye deux fois : c'est une compensation pour ses amis qui ne payent pas. M. Laussat casse l'arrêt, et, malgré toutes oppositions, force la partie à payer (*Ordonn.* B. n° 76.)

Pour procéder à l'introduction du régime légal

à Cayenne, M. Laussat a fait emprisonner arbitrairement, dans le court espace de deux années, et sans qu'elles eussent été entendues, plus de 150 personnes. Il est de fait que M. Hugues en avait fait emprisonner une seule dans le cours d'une administration qui a duré neuf ans et trois jours : encore était-ce pour lui épargner une plus forte peine, que le tribunal lui eût infligée peut-être.

Un ancien gouverneur avait souvent fait lecture de la correspondance entre le gouvernement de Cayenne et les déportés à Sinnamary : il en parlait quelquefois, et ce qu'il en disait n'était pas toujours à l'avantage de M. le chevalier Mauduit, directeur suprême des colonies : sa présence était importune. Lui faire abandonner la colonie eût été un coup de maître ; et d'ailleurs les frères et amis désiraient fort acheter à bon marché sa belle sucrerie qu'il ne voulait pas vendre. Que fait M. Laussat ? Il lui ordonne de quitter la ville, et l'exile sur son habitation. Les médecins déclarent qu'en raison de ses infirmités, le vieillard ne peut s'éloigner de la ville. Le commandant l'y met aux arrêts forcés pendant un mois ; il le punit, comme d'usage, sans l'avoir entendu ; il le punit, dit-il, comme complice d'un duel, lui qui n'a pas quitté sa maison, lui qui est aveugle : et il faut remarquer que le commandant avait absous complètement, par sa correspondance, les auteurs de ce duel. Les propositions que le colon reçoit pour sa plantation sont rejetées ; alors on lui fait un procès en calomnie, par le motif qu'il a écrit confidentiellement au commandant ce que savait toute la colonie, ce que le commandant savait lui-même. Il voit que c'est sa sucrerie qu'on veut avoir : il la donne à ferme à l'un de ses gendres, à un militaire : l'espérance de le forcer à la vendre

s'évanouit, et les persécutions cessent (*Procl.* du 11 février 1821).

Un habitant était porteur d'une lettre qui prouvait, à ce qu'on assure, que le capitaine Cugneau, de Bordeaux, a été empoisonné à la côte d'Afrique par ordre du maire de Cayenne. Mais ce maire est l'ami de M. Laussat, et de plus son compatriote. On craignait que le porteur de la lettre ne la produisît en justice, dans un débat assez grave qui venait de s'élever entre le maire et lui, et M. Laussat ne pouvait pas donner dans la colonie l'exemple d'un Béarnais, et d'un Béarnais son ami, ayant encore une fois mérité d'être pendu : force était de faire intervenir son pouvoir entre l'accusateur et l'accusé. On s'arrêta à l'idée d'empêcher l'accusateur d'arriver jusqu'à la justice, en lui donnant la crainte d'être assassiné. Par suite de cette résolution, M. Laussat met hors de la loi commune cet habitant, homme blanc, qui n'était ni condamné, ni jugé, ni appelé, ni prévenu; il autorise tous les esclaves à l'arrêter, et il leur promet une récompense de 300 fr. dans un pays où la loi en vigueur punit de mort le noir qui porte la main sur un blanc. Le colon écrit au procureur du roi qu'il est prêt à se présenter devant le juge : il demande seulement que le commandant retire cette proclamation qui, en autorisant les esclaves à l'arrêter, a pour but de le faire assassiner. Le procureur du Roi transmet cette réclamation au commandant. Je ne dirai pas sa réponse : on la devine. La proclamation n'a point été retirée, et on a procédé par contumace contre un homme qui était dans la ville, qui l'écrivait à la justice, qui le faisait savoir au commandant, et qui offrait de comparaître, si on voulait lui garantir qu'on ne le ferait pas assassiner (*Ordre du 22 février*

1821, *publié au bruit du tambour par l'huissier Mauppin, et adressé aux douze commandans des quartiers pour être publié par eux).*

En février 1821, un esclave, nommé Philippe, est traduit en justice comme auteur d'un vol nocturne avec effraction. Le délit était prouvé : aux termes de l'ordonnance, c'est la mort. Mais cet esclave appartenait à M. Noyer, et celui-ci venait d'être désigné par M. Laussat comme son représentant particulier auprès du roi de France, sous la dénomination de député de la colonie. Le commandant, qui connaît les convenances, sentit bien que M. Noyer serait flatté de ne pas perdre son esclave, et qu'il serait aussi d'autant plus empressé de faire l'éloge des mérites et des vertus du chef de la colonie, que ce dernier aurait eu pour lui des attentions plus délicates. Conséquemment, défense au procureur du roi, qui remplissait les fonctions du ministère public près la cour prévôtale, de conclure à la mort. Le criminel est condamné à trois ans de fers et à recevoir chaque dimanche, pendant deux mois, cinquante coups de fouet sur la place publique.

M. Laussat sentait bien qu'un jugement aussi contraire aux dispositions de l'ordonnance serait critiqué par le public, et qu'on n'y verrait que l'effet de sa complaisance pour son apologiste officiel. Par ce motif, quoiqu'il eût donné l'ordre de juger ainsi, il voulut rejeter sur la cour prévôtale le blâme du mal-jugé. En conséquence il mande la cour, la réprimande vivement pour n'avoir pas condamné Philippe à mort, et après s'être étendu sur la nécessité de faire une application rigoureuse de l'ordonnance, il interpelle le procureur du Roi de déclarer pourquoi il n'a pas conclu à la mort. Celui-ci répond que ses

conclusions étaient pour la mort, et il interpelle à son tour le procureur-général de déclarer s'il n'est pas vrai qu'il lui a donné, de la part de son oncle, M. le commandant, l'ordre de changer ses conclusions. Le jeune homme répond en rougissant, et répond affirmativement. Soit, dit M. Laussat, mais ce n'en est pas moins un jugement trop doux et de mauvais exemple, et je le réformerai. Après cela, on croira peut-être qu'il va le rendre plus sévère : non; il le réforme pour le rendre plus doux. La fustigation eût fait perdre plus ou moins de la valeur marchande de l'esclave, et la galanterie exigeait qu'il ne fît rien perdre à M. Noyer. Il fait donc grâce de la peine du fouet, et augmente de six mois la durée des fers.

Après ces organisations dont je viens de donner une légère esquisse, nonobstant les actes cités, ou pour mieux dire par l'effet de ces actes, malgré des dépenses considérables et le pouvoir dictatorial du commandant, ou plutôt par une conséquence de ce pouvoir, la colonie de Cayenne n'a ni routes, ni ponts, ni bacs, ni canaux, ni quais, ni cazernes, ni chantier, ni hôpitaux, ni haras, ni four à chaux, ni briqueterie, ni viande de boucherie; elle n'a non plus ni artillerie, ni police, ni culte, ni administration véritable; son agriculture ne connaît encore ni charriots, ni brouettes, ni civières, ni fourches, ni bêtes de somme, ni bêtes de trait, ni charrues, ni moteurs, ni moulins à scie, ni moulins à coton, ni moulins à maïs, et il n'y a dans le pays ni sûreté pour les personnes, ni garantie pour les biens. L'arbitraire gouverne cette malheureuse colonie; mais ce n'est pas de l'arbitraire éclairé, utile, fondé sur l'équité; c'est l'arbitraire le plus crud, le plus violent, l'arbitraire des passions et de la stupidité.

On dépense chaque année près de 1,100,000 fr. pour produire, non des denrées dont la France a besoin, mais 200 ordonnances ou règlemens, dans un pays où, du temps de M. Malouet, il y en avait déjà des milliers. On y fait, comme autrefois, non des ordonnances d'intérêt général, mais des ordonnances qui favorisent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt de tous ; et au lieu d'y être un instrument d'ordre public, la législation y est trop souvent un instrument de passions.

M. de Marbois trouve qu'on dépense trop à Cayenne. Oui : on y dépense trop, beaucoup trop, car avec 600,000 fr. judicieusement employés, on donnerait à cette colonie une prospérité notable. Mais ce n'est pas le climat qui s'oppose à ses progrès, car d'autres nations réussissent sous un climat homogène. Ces nations, il est vrai, n'ont pas dans leurs colonies, comme à Cayenne, des mécaniques pour faire des lois qu'on n'exécute pas : elles ont peu de lois coloniales, mais ces lois sont en harmonie avec les besoins, et sont rigoureusement exécutées. Elles n'ont pas comme nous des centaines d'administrateurs qui ne produisent que des chiffres : elles préfèrent des agriculteurs intelligens et laborieux qui produisent des denrées. Leurs colonies ne fourmillent pas de jugeurs souffreteux que le besoin conduit à mal, qui exploitent la justice comme ils exploiteraient une usine, et qui prennent le temple des lois pour un bazar. Dans les plus grandes colonies de l'Angleterre et de la Hollande, il y a rarement plus de deux juges ; mais ce sont de véritables magistrats, et souvent ce sont des hommes considérables. Ils sont généreusement rétribués ; la voix de la séduction n'arrive pas jusqu'à eux :

aussi conservent-ils, dans l'atmosphère des colonies, leur intégrité native.

Ainsi, ce qui manque à la colonie de Cayenne, ce n'est pas l'argent; elle en a trop. Ce ne sont pas non plus des ordonnances, des administrateurs et des juges; elle en a vingt fois trop au moins. Ce qui lui manque, c'est une administration; ce sont des magistrats, une agriculture et des arts.

C'est donc sans réflexion que M. de Marbois attribue aux inconvéniens de la localité le peu de progrès qu'a faits la colonie de Cayenne. La cause en est dans les institutions, dans les hommes qui les ont données, dans ceux qui les mettent en action. Introduisez dans le pays le plus avancé, le plus prospère, une administration telle qu'a été souvent celle de Cayenne, telle qu'elle est aujourd'hui, ce pays aura bientôt perdu tous les élémens de sa prospérité : ce ne sont pas des instrumens de destruction qu'il faut placer dans les pays où l'on veut faire des créations.

Revenons à la Mana.

« .... Les dépenses, dit-il, y seront au compte » de l'Etat, jusqu'au pain, la cassave, et tout ce » qui est de premier besoin, p. 14..... On es- » père donc qu'au bout de dix ou douze années la » colonie pourra être livrée à ses propres forces, » et qu'alors les secours du trésor seront à peu près » supprimés, p. 21..... Mais peut-on se flatter » qu'au bout de dix et même de vingt années, il » ne faudra pas continuer la dotation... et pro- » longer les secours sans terme, parce qu'on ne » pourrait les interrompre qu'après avoir constaté » et reconnu une grande et dispendieuse erreur, » p. 22 ».

Le noble pair a mal exposé le projet. Il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Si, par exemple, comme il dit p. 31 : « Le » manœuvre, le cultivateur de l'espèce blanche » est condamné sous la ligne à ne point remuer » la terre », et s'il meurt le troisième jour, comme le compagnon dont il parle, il ne se passera pas dix années, vingt années, avant qu'on sache si des laboureurs blancs peuvent s'acclimater : les secours ne seront donc pas prolongés sans terme ; l'erreur ne sera pas dispendieuse ; elle ne sera pas grande non plus, car j'ai entendu dire qu'on avait l'intention de commencer avec vingt-cinq familles seulement.

Quant au terme de dix et même de vingt années dont il parle, si on l'atteint en important des cultivateurs sur la Mana, c'est qu'il sera prouvé que le climat n'y fait pas périr tout homme blanc qui remue la terre : depuis long-temps les essais seront faits, et le succès de la colonisation sera certain.

L'auteur du projet a développé son plan dans un écrit imprimé (1)

Il propose d'abandonner à l'intérêt privé les détails et les profits de la colonisation. Si son plan était exécuté, le gouvernement ferait cent concessions de terres à autant de familles déjà riches ou dans l'aisance. Sur chacune de ces concessions il établirait une famille fesant souche, et si l'essai réussissait, l'établissement des autres familles serait à la charge des concessionnaires. « Si le plan que je propose, dit-il, p. 17, était » adopté, tout ce qui pourrait être utilement fait

---

(1) Notice sur la Guyane française, etc. Par M. Catineau-la-Roche. Paris, Fain, 1822.

» par le gouvernement se réduirait à essayer le cli-
» mat sur un petit nombre de familles, à importer
» sur la Mana les arts qui ont pour effet de rendre
» moins dur le travail manuel et d'en abréger la
» durée, à y établir des communications et des
» moyens d'ordre et d'administration ».

Sans doute le gouvernement devra faire aux premières familles émigrantes toutes les avances nécessaires pour leur établissement; il fera construire leurs cases, défricher pour chacune huit arpens, qui seront plantés en vivres et fourrages; il leur procurera des bestiaux, enfin il pourvoira à tous leurs besoins. Quoique l'auteur du projet demande qu'on leur donne des bestiaux, des volailles, des terrains plantés en vivres, il conseille de leur donner aussi la ration militaire pendant un an ou dix-huit mois, parce qu'il sera utile de laisser à leurs animaux le temps de se reproduire, parce qu'il ne faut laisser aux colons aucune inquiétude sur leur subsistance. Mais ces dépenses, qu'une sage prévoyance conseille, ne seront pas exorbitantes, comme le dit M. de Marbois : l'auteur du projet en a fait la supputation, et il dit, p. 17 et 18 : « En prenant à sa charge l'établisse-
» ment des cent premières familles, le gouverne-
» ment ne dépenserait qu'environ 1,500,000 fr.
» en trois années ». Il y a loin de là à la grande et dispendieuse erreur dont parle le noble pair.

« Si une fois, dit M. Marbois, p. 24, le trésor
» était ouvert à ces gens à projets qui, de tout
» temps, ont obsédé le cabinet des ministres, ils
» finiraient par épuiser toutes nos épargnes en
» vaines tentatives ».

On a vu déjà qu'il s'agit d'une somme modique, qui serait employée dans le cas seulement où les premiers essais donneraient la certitude qu'elle

porterait des fruits. Ainsi c'est bien avec irréflexion que le noble pair craint, à propos de la colonisation proposée, de voir épuiser toutes nos épargnes par *ces gens à projets qui, de tout temps, ont obsédé le cabinet des ministres*. Si le noble pair eût pris la peine d'additionner les sommes que, depuis vingt ans, le trésor lui a payées à différens titres et sous diverses dénominations, il eût reconnu, je crois, que *le trésor lui a été ouvert* pour une somme double au moins de celle qu'on demande pour un projet éminemment utile : resterait à décider si une colonie vaut M. de Marbois, ou si M. de Marbois vaut une colonie. Je consentirai, si l'on veut, à dire que les services que le noble pair a rendus dans les hautes fonctions qui lui ont été confiées, ont contribué, et beaucoup, à la prospérité du pays ; qu'il eût été impossible de trouver un autre agent d'un aussi grand mérite et d'égale valeur, et qu'on ne l'a pas payé trop cher : mais il me semble qu'une colonie vaut bien aussi quelque chose ; et si j'avais à opter, peut-être ne serait-ce pas au noble pair que je donnerais la préférence. J'aime les services dont l'effet se fait long-temps sentir, et les dépenses qui produisent le plus sont celles que je préfère. Ici je vois une colonie, là je vois un homme honorable sans doute, très-honorable même, mais je ne vois qu'un homme.

« Je n'ai pu me défendre, dit-il, d'un grand « étonnement, quand j'ai été assuré que l'auteur » du projet avait inspiré assez de confiance pour » faire commencer, à grands frais, et par une nom- » breuse expédition, *ce qu'il appelle* une explora- » tion : p. 23. Et p. 38, Je regrette 100 à 150,000 f. « dépensés pour l'exploration ».

Je commencerai par faire remarquer au noble pair que l'exploration n'a pas coûté 100 à 150,000 f.,

car, lorsque le commissaire est parti de Cayenne, la dépense ne s'élevait qu'à 34,000 f. ; car, pour faire établir des cases et des places à vivres sur les postes, ainsi que le ministre l'avait recommandé, on ne devait dépenser effectivement que 4000 f. : en tout, 38,000 f. (*Corresp., reg.* n. 1, p. 30 à 40). Je lui ferai remarquer ensuite que cette nombreuse expédition dont il parle, à propos de dépenses, se composait de cinquante soldats, qui n'ont point occasionné de grosses dépenses extraordinaires, puisqu'ils eussent été soldés et nourris à Cayenne comme ils l'ont été sur la Mana. Un bâtiment du Roi les a conduits sur le terrain, et l'équipage de ce bâtiment n'a dû dépenser là que ce qu'il eût dépensé ailleurs.

Je conçois que le noble pair, qui veut que la colonisation projetée soit impraticable, et qui a bien, pour le vouloir, quelques raisons particulières qu'il ne dit pas, mais que je dirai plus tard, se trouve contrarié de ce que l'auteur du projet, ou pour mieux dire le projet, ait inspiré assez de confiance pour décider le gouvernement à faire reconnaître le pays. Mais il est de fait que l'auteur n'a point assiégé le cabinet du ministre pour faire accueillir son projet ; il s'en est rapporté à son jugement bien connu, et à sa prudence : il n'a point non plus assiégé son cabinet pour se faire charger de diriger l'exploration ; aucune démarche n'a été faite par lui dans cette vue : c'est une commission, dont il ne connaissait pas les membres, qui l'a désigné ; et à cet effet le département de la marine l'a emprunté à un autre département auquel il était attaché.

Il est de fait aussi que, depuis son retour, il a demandé et fait demander par ses amis, à être remis par la marine là où elle l'avait pris. Il l'a

demandé, parce qu'il était convaincu, depuis son voyage à la Guyane, que le projet, très-exécutable si la direction en était confiée à certaines personnes, échouerait inévitablement, si on s'avisait d'en charger d'autres personnes que le noble pair connaît fort bien. Avant de donner des insinuations désobligeantes au moins, M. de Marbois eût dû réfléchir que, malgré la contagion de l'exemple, il est encore possible de trouver des gens qui donnent des projets dictés par l'intérêt du pays, et des opinions dictées par leur conscience.

Mais comment eût-on connu cette partie de la Guyane, si le ministre ne l'eût pas fait explorer? A Cayenne le commissaire n'a pu trouver à son arrivée une seule personne qui eût été sur la Mana : on en parlait comme on eût parlé de la lune. Fallait-il, avant de se décider, consulter M. de Marbois? Mais M. de Marbois ne connaissait pas plus la Mana en 1820 qu'il ne la connaît en 1822; ce qu'il en sait, il le sait par des rapports mensongers, car on a pu juger, par ce qui précède, que je ne l'ai pas encore trouvé une seule fois dans la voie de la vérité.

Le ministre a fait dans cette circonstance tout ce que la sagesse conseillait. Il ne pouvait s'en rapporter à l'administration de Cayenne, puisque cette administration venait de lui écrire que le pays ne contenait pas de bonnes terres, lorsque les mémoires des explorateurs, qu'elle envoyait en même temps, prouvaient que les terres étaient bonnes, et dans beaucoup de parties, excellentes.

Il ne pouvait pas non plus envoyer un agent unique pour reconnaître le pays; car cet agent eût bien pu ne le voir qu'à travers le voile d'une imagination prévenue, et ne donner aussi que des romans, au lieu de la vérité.

Le ministre a donc envoyé de France trois agens; sept autres leur ont été adjoints à Cayenne. De cette manière les opinions ont été discutées, controversées : elles sont favorables au projet. C'est contrariant peut-être pour M. de Marbois qui, pendant vingt années a émis une opinion contraire : soit. Mais est-ce une raison de blâmer le ministre, qui n'a point dévié des règles de la prudence, et qui n'a négligé aucune des précautions qui pouvaient faire arriver la vérité jusqu'à lui ?

M. de Marbois parle avec beaucoup de dédain de cette nombreuse expédition que le commissaire, dit-il, *appelle une exploration*. Le noble pair, casé, à la suite d'un beau rêve, dans un hôtel magnifique où il vit entouré de convives, de protégés, de flatteurs, où il dépense une grande fortune, à laquelle il ajoute de gros traitemens, parle fort à son aise, ce me semble, d'une mission difficile et qui n'a pas été sans dangers. Placé au haut de l'échelle politique, s'il daigne jeter un regard sur les malheureux qui sont en équilibre et se soutiennent à peine sur les échelons inférieurs, ce regard est celui du mépris. Par respect pour l'âge et les dignités de M. de Marbois, je ne lui ferai point la réponse qu'il me donne le droit de lui faire. Seulement, comme il est toujours bon de savoir ce que valent au juste ses allégations et ses insinuations, il me permettra de parler, avec quelques détails, de l'exploration, ce qui me donnera l'occasion de rappeler à sa mémoire M. Laussat, son ami.

10°. *De l'exploration et des circonstances qui l'ont accompagnée et suivie.*

Les affaires du roi de France, s'il est représenté à Cayenne, vont très-mal assurément. Mais si M. Mauduit est réellement le roi des colonies, et si c'est ce dernier que M. Laussat représente, c'est toute autre chose : les affaires vont bien à Cayenne. J'ai déjà parlé des économies que l'administration réussit à faire sur les bois exploités par le chantier de l'*Orapu*, sur la somme allouée pour les bois de l'artillerie et du génie, sur celle qui est portée au budget pour comestibles et boissons. Ces économies ne sont pas cependant les plus considérables, et on a tellement perfectionné les choses dans ce pays, qu'on y fait mieux que partout ailleurs. On y a adopté le système des grands travaux qu'on ne fait pas, et avec 150,000 fr. de bonnes pièces comptables, bien en règle, on réussit à ne faire que pour 12 à 15,000 fr. de dépenses effectives. Qu'on juge de l'économie ! Veut-on faire des économies plus en grand? Quand on a à payer, on statue par une ordonnance que six liards valent deux sous. A-t-on à recevoir? On déclare aussi par ordonnance que deux sous ne valent que six liards. Aussi, qu'une cour royale irrespectueuse, malhonnête, fasse perdre une somme plus ou moins considérable, par arrêt rendu à propos de domaine national et de mandats, on s'en soucie peu : Cayenne paye. Veut-on acheter des maisons à Paris? Cayenne paye : c'est un bien bon pays que Cayenne !

Lorsque le ministère jugea convenable d'envoyer à la Guyane une commission pour examiner si la localité et le climat permettraient d'y établir des cultivateurs français, depuis deux ans le budget portait chaque année une allocation de 500,000 fr.

pour essai de colonisation d'Européens. On se souciait assurément fort peu de coloniser; mais la somme était jolie, et les administrateurs de l'endroit avaient hâte de la recevoir pour la faire passer sous les ciseaux de leur économie. Aussi a-t-on vu que, pour déterminer le ministre à la livrer, ils avaient pris arbitrairement des terres aux anciens habitans de Kourou et fait faire des abattis pour former des établissemens : c'était faire montre de bonne volonté. A cette époque on ne parlait donc que du projet de coloniser : on en était enthousiaste, et la Société savante avait, comme l'administration, opiné en faveur de ce projet. Pour être plus à portée de surveiller les économistes, l'administrateur avait voulu que la colonisation se fît sur le territoire de l'ancienne colonie, et il avait eu l'attention d'écrire au ministre qu'il n'y avait pas de bonnes terres dans les parties plus éloignées de sa résidence.

L'arrivée d'une commission chargée d'explorer le pays, et d'y faire des dispositions pour la colonisation, faisait supposer en des étrangers une confiance que l'administration locale méritait à tous égards, comme on l'a vu; elle fesait conjecturer aussi que le chef de la commission, qui était l'auteur du projet, pourrait bien être chargé de diriger l'entreprise. Toutes les convenances étaient blessées; c'était pour l'administration une véritable injure, et l'injure était grave : il s'agissait d'argent.

Le navire qui amenait les commissaires apportait aussi à M. Laussat trois mémoires que des habitans avaient osé adresser au ministre, et dans lesquels ils le blâmaient d'excès de pouvoir, et l'accusaient de bouleverser le pays, de le ruiner, sous prétexte de l'organiser : les fidèles bureaux lui

avaient envoyé officieusement ces mémoires en communication.

Un trait de lumière vint éclairer M. Laussat. Il vit de suite que les commissaires n'avaient point été envoyés pour explorer le pays ; que leur mission véritable était d'examiner sa conduite, et que l'exploration n'était qu'une mission ostensible, qui couvrait cette autre mission offensive.

Il était à desirer, dans une pareille conjoncture, que les commissaires fussent brusquement renvoyés en France. Aussi, dans cette vue, M. Laussat s'empressa-t-il d'assembler un conseil extraordinaire, et de représenter les nouveaux venus comme des espions dont il était urgent de se débarrasser. Malheureusement, les commissaires étaient à peine débarqués : il n'y avait pas moyen de les accuser, comme d'usage, d'avoir conspiré contre l'autorité du commandant, et de les traduire à un conseil de guerre. Il fallait cependant donner au ministre des motifs à l'appui de leur renvoi; il fallait au moins avoir quelques précédens à citer.

Dans l'anxiété où se trouvait le commandant, il fit appeler au conseil un ancien gouverneur, et lui demanda si, de son temps, il lui était aussi arrivé des espions, et ce qu'il en avait fait. La réponse de M. Hugues fut négative ; il fit remarquer que rien n'était moins prouvé que la mission secrète que l'on prêtait aux commissaires, et il conseilla de les accueillir, même dans le cas où on aurait la certitude qu'ils étaient des espions. Cet avis prévalut.

Ces pauvres commissaires ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient arrivés sous de mauvais auspices, qu'on les avait envoyés à contre-temps,

et qu'on était bien décidé à leur rendre la vie dure.

Il n'y a point d'hôtellerie à Cayenne, et le jour de l'arrivée des commissaires, qui eut lieu dans la matinée du 20 octobre 1820, il ne se trouva pas une seule chambre dans le grand couvent des Jésuites dont le commandant occupe seul le corps principal et les deux aîles. A onze heures du soir, ils furent obligés de retourner coucher à bord du bâtiment qui les avait amenés. La mer était basse, et il n'y a point d'embarcadaire : force fut pour eux de se traîner au loin, de rochers en rochers, à travers les flaques d'eau, au risque de s'envaser et de se noyer, pour atteindre un canot.

Le lendemain, au lieu de les faire loger chez des particuliers, comme c'est l'usage dans le pays, on leur donna, dans une maison en ruines, des bois de lit pris à la caserne, et pour literie un sac rempli de feuilles de maïs. Il y avait cinq personnes : on leur donna quatre lits; un des arrivans couchait à terre. Ce mobilier fut disposé par ordre de M. Laussat, et par les soins de son parent M. le secrétaire archiviste, *de qui c'est aussi l'une des fonctions de son état* (*Alman. royal de la Guyane*, p. 78) d'être le grand pourvoyeur des cuisines, le sur-intendant du mobilier du gouvernement, et le maître des cérémonies. Le lendemain, à la suite d'une négociation, les commissaires obtinrent une table pour écrire, avec quatre chaises, et leur mobilier se trouva au grand complet.

Le 21, grand conseil d'administration et de gouvernement, pour délibérer sur l'exploration à faire. Tous les hommes d'État de la colonie avaient été mis en réquisition. Le commandant leur donna communication des instructions que

le commissaire en chef avait reçues du ministre. Après une délibération de trois heures, il fut décidé que le quartier de la Mana, qu'il s'agissait d'explorer, était mal sain, qu'il abondait en insectes mal-fesans, en reptiles, en tigres qui étaient bien gros, ainsi que les serpens : il y avait sur-tout une énorme quantité de mouches à drague, de mouches folles, de mouches à chapeau et de taons maillés qui assaillent les blancs, et sur-tout les arrivans d'Europe. Leur piqûre fait enfler tout le corps, le tétanos s'ensuit, et l'on est mort. Tout le pays était couvert de marais entrecoupés de monticules droits comme des pics, et inaccessibles. M. le commandant comparait cette localité à un jeu de quilles dont les quilles seraient debout. Si, à de longs intervalles, on trouvait des terrains moins à pic, il était impossible d'y marcher. Les racines des arbres étaient si grosses, si rapprochées, et elles avaient aussi une conformation si particulière, que le pied s'y prenait comme dans un traquenard : on avait connaissance des nègres marrons ou déserteurs qui avaient eu le pied pris ainsi entre des racines, et qui, faute d'assistance, étaient morts de faim dans cette posture. On voyait bien qu'en France, où l'on croit tout savoir, on ne savait pas ces choses-là : car autrement on se fût bien gardé d'envoyer des commissaires pour explorer un pareil pays : c'était effectivement les envoyer à la mort. M. de Marbois eût fait très-grand cas des hommes d'État qui composaient le conseil de la Guyane, car il parle aussi, p. 31, « des millions d'insectes avides » du sang des blancs » ; car il dit p. 25, « que les » explorations obtiennent aisément faveur, toutes » les fois qu'elles ne sont point trop menaçantes » pour les individus dont on se sert ». Or, on voit

bien qu'il y avait péril pour ces individus, et cruauté de la part du ministre.

On engagea les commissaires à ne pas se hasarder dans cette localité où ils trouveraient inévitablement la mort; on leur conseilla d'informer le ministre de ce qu'ils venaient d'apprendre, et d'attendre patiemment à Cayenne pendant une année. M. le commandant s'obligeait à les mettre, pendant ce temps, en rapport avec les personnes les plus éclairées de la colonie, qui leur apprendraient beaucoup d'autres choses qui ne manqueraient pas de les détourner de l'idée d'aller sur la Mana. Au reste, il était prêt à obéir aux ordres du ministre; il devait lui suffire, pour le repos de sa conscience, d'avoir fait connaître aux commissaires les dangers de l'entreprise et son inutilité.

Le commissaire en chef demanda si, parmi les personnes qui connaissaient si bien le quartier de la Mana, il y en avait quelques-unes qui y fussent allées. La réponse fut négative. Le capitaine d'un corsaire chassé par un bâtiment ennemi, en 1794, avait été forcé de s'approcher de la Mana, mais il s'était bien gardé d'y entrer : il avait pris refuge sur le Maroni. On leur dit alors qu'on connaissait le pays par ce que les grands-pères en avaient dit aux pères, les pères aux nourrices, et les nourrices aux hommes d'État rassemblés. Il était si vrai que le quartier de la Mana était un pays affreux, inabordable, que les nourrices de Cayenne étaient dans l'usage de dire aux enfans qui se conduisaient mal, qu'elles les enverraient à la Mana, comme les nourrices de Paris disaient il y a cinquante ans, dans des cas pareils : je t'enverrai à Cayenne.

Le commissaire en chef ne parut pas très-persuadé de la vérité des renseignemens qu'on lui

donnait, et il se permit même, dit-on, de sourire, ce qui le fit regarder comme un esprit fort, et commença à indisposer contre lui. Il se permit aussi de citer des jésuites qui, en 1674, avaient visité ce pays, et Leblond qui, en 1787, avait remonté la Mana jusqu'à cinquante lieues. Il prétendit ensuite que le meilleur moyen de connaître ce quartier était de l'aller voir; qu'il avait ordre de s'y rendre, et que son intention était d'obéir. Il lut cette partie des instructions ministérielles qui prescrivait au commandant de mettre à sa disposition les hommes, les moyens de transport et les approvisionnemens nécessaires pour l'exploration. Il fallut bien entrer en discussion sur les moyens d'exécuter l'exploration, puisqu'il s'obstinait à l'entreprendre : on avait eu la bienveillance de l'avertir des dangers auxquels il allait s'exposer; s'il lui arrivait malheur, il ne pourrait s'en prendre qu'à son obstination.

Cependant, M. Laussat n'était pas homme à se rebuter. Investi, comme il l'était, de la confiance du Roi, il voulut essayer encore s'il ne serait pas possible d'empêcher cette exploration qui allait occasionner quelques dépenses, et qui ne produirait rien.

Le 22, il invita les commissaires à assister à une séance de la société savante dite Société d'Instruction. Là, après leur avoir répété devant trente personnes, qui l'approuvaient en hochant la tête, qu'ils ne trouveraient pas de bonnes terres à la Guyane, et qu'on le savait bien à Paris, puisqu'il l'avait écrit l'année précédente, il leur dit qu'on ne les avait certainement pas envoyés pour chercher des terres cultivables, puisqu'on savait qu'ils n'en trouveraient pas, et que leur mission ostensible devait couvrir une mission particulière. Il

ajouta qu'ils venaient sans doute pour s'informer de la conduite qu'il tenait dans le pays, de ce qu'il fesait par rapport à la traite des noirs, etc. Cela ne m'étonne pas, dit-il, si j'étais ministre, j'en ferais bien autant. M. Laussat s'était attendu qu'en traitant publiquement d'espions ces commissaires, une explication vive s'ensuivrait : il y avait trente personnes assemblées; pas une peut-être n'eût refusé de constater, par un bon procès-verbal, bien en règle, que les commissaires avaient manqué d'égards au commandant; on les eût renvoyés en France, et le procès-verbal eût motivé leur renvoi. Malheureusement, le commissaire en chef vit le piège qui lui était tendu ; il interrompit ses collègues qui, plus jeunes que lui, se trouvaient piqués, et il exposa avec une froideur affectée, désespérante, les motifs qui font désirer que la France peuple cette partie de la Guyane qui lui appartient, et les raisons et les faits qui rendent probable l'acclimatement d'Européens dans cette partie du monde. Il fit des questions sur les méthodes agricoles usitées dans la colonie; il parla de la charrue qu'il avait apportée; il prétendit qu'il serait utile d'en introduire l'usage dans notre agriculture, et d'importer aussi des instrumens, des machines et des moteurs de l'Europe et des Etats-Unis, des moulins à coton, des moulins à scie, des bateaux à vapeur par exemple, de faire des routes, d'avoir des charriots, et des bêtes de somme et de trait. Il parla de la traite des noirs en homme convaincu que la contrebande sera tôt ou tard réprimée, et il en concluait que la France devrait essayer de suppléer au défaut de cultivateurs africains, par l'introduction des arts mécaniques et l'importation de cultivateurs libres. On vit bien que ce commissaire était en-

tété de son projet de laboureurs blancs, qu'il en était enthousiaste, qu'il s'imaginait aussi que les colons de Cayenne seraient assez simples pour essayer sa charrue, et qu'il entendait faire son exploration, malgré les avis charitables qu'on lui avait donnés. Ses doctrines tendaient visiblement à faire produire à la colonie beaucoup plus qu'elle ne produisait, à faire abandonner des méthodes consacrées par la longue expérience des nations indigènes, et à les remplacer par des méthodes d'outre-mer : c'était évidemment un novateur. On pouvait juger sans doute, par ce qu'il disait, qu'il avait vu d'autres pays, comparé, étudié d'autres méthodes; mais il ne connaissait pas la Guyane : il était par conséquent tout-à-la-fois ignorant et opiniâtre : aussi, pour le punir de sa présomption, on lui rit au nez.

Néanmoins, dès que le premier moment de la surprise fut passé, on lui répondit que l'usage de la charrue n'était point applicable à la Guyane, parce que les terres y sont trop humides et trop sèches, trop légères et trop fortes, trop en pente et trop unies, parce qu'il y a aussi dans ces terres des chicots qui pourrissent et qui ne pourrissent pas ; que pour preuve que la charrue ne pouvait être employée à la Guyane, c'est qu'on ne l'y employait pas ; et qu'en supposant que l'état physique du pays ne fût pas un obstacle, des considérations d'économie domestique en interdiraient l'emploi : et, en effet, l'usage de cet instrument apprendrait aux esclaves que la terre peut produire beaucoup avec peu de travail, *ce qui les rendrait nécessairement paresseux*. On ajouta à ce sujet qu'on voulait bien, pour son instruction, lui démontrer par écrit que l'usage de la charrue ne peut être introduit à la Guyane, mais qu'on se garderait bien

d'en faire l'essai, attendu que ce serait une atteinte portée à l'ordre colonial (1).

Quant à ces moulins qui égrènent quinze cents livres de coton, avec un homme et une bête, on lui répondit que les colons de Cayenne préféreraient toujours le moulin qu'ils tenaient de leurs pères, ce moulinet qui en égrène vingt livres, avec l'assistance d'un homme, parce que si les esclaves n'employaient pas six à huit mois de l'année à ce travail, ils n'auraient rien à faire.

Ces excellentes raisons furent également appliquées au sarcloir à atelage et aux moulins à scie qui, au moyen de deux hommes, débitent jus-

---

(1) Effectivement, la charrue que le commissaire avait apportée était encore, quatre mois après son arrivée, dans le magasin du Roi, et pour l'en faire sortir il fallut tromper M. Laussat. Le directeur de l'artillerie demanda qu'elle fût portée dans son atelier, à l'effet d'y être examinée, analysée, décomposée. Deux habitans, hommes de mérite, un ancien colonel et un général, la transportèrent *incognito* sur leurs habitations, et pour en faire l'essai, ils s'y attelèrent, faute de bêtes de trait. Il fut prouvé qu'elle fesait, du premier coup, des rayons quatre fois plus profonds que ceux que l'on fait avec la houe, et qu'elle équivaut à trente-cinq ou quarante cultivateurs. Mais les *factums* contre la pauvre charrue ne manquèrent pas : il en pleuvait, et le commissaire a eu à Cayenne communication de quatorze mémoires dont il peut citer les auteurs, et dont il a fait des extraits. Sur son invitation un habitant sucrier, le directeur du génie, avait fait venir deux charrues des États-unis : il les essaya, avant le départ du commissaire, malgré le scandale que leur présence causait dans la coterie du commandant. L'essai réussit complètement, et l'habitant était décidé à planter, entretenir et exploiter la même année cent-vingt carrés de cannes, au lieu de quarante qu'il avait.

qu'à deux cents planches par jour ; on leur préférait le sciage à la main, qui n'en débite que trois avec un nombre égal d'ouvriers ; on préférait aussi le sarclage à la main et à la houe, qui exténue les nègres.

La pirogue aussi, qui transporte une demi-balle de coton, mérite la préférence sur le bateau à vapeur, qui en porte trois cents, et qui navigue contre les courans, et sans le secours du vent. Jamais les nègres ne pourraient entretenir le feu sous les chaudières, et la nuit, la fumée répandrait la terreur sur la côte. Les femmes épouvantées se blesseraient, et la population en souffrirait. On aurait plus de coton sans doute, mais il était à craindre qu'on n'eût moins d'enfans. D'ailleurs, pour preuve de la supériorité de la pirogue, c'est que les Indiens, qui connaissent le pays mieux que des gens de Paris, n'ont pas d'autres moyens de transport.

Le commissaire représenta que, dans un pays comme le nôtre, où il n'y a pas de routes, où il y a peu de plantages, où souvent l'on manque de vivres, où tout est à créer, à tirer du chaos, les occasions d'employer les esclaves ne pouvaient manquer ; qu'ils emploieraient à planter et à récolter, le temps qu'on leur fait dépenser à labourer, à sarcler, à tourner du coton, à faire des planches, et que le produit net serait cinq ou six fois plus considérable. Il compara dédaigneusement notre agriculture qui, pendant un siècle, a produit à peine 66 fr. par tête de cultivateur, et qui aujourd'hui n'en produit pas toujours 150, à celle de la Martinique et de la Guadeloupe, qui donne 1500 fr., à celle de la Louisiane, qui en donne jusqu'à 3000, et il nous engagea à essayer au moins. La discussion eût pu se prolonger,

parce qu'il n'en sentait pas l'inconvenance, et parce qu'il est opiniâtre. Depuis long-temps déjà, M. le commandant ne savait plus que dire ; mais le doyen de la colonie s'empressa de lui prêter son appui : il se montra bien dans cette circonstance importante ; il défendit loyalement les méthodes de la race indienne, qu'on attaquait, et l'honneur de la race créole, qui les suit. Il dit peu de chose sans doute ; mais ce qu'il dit est resté, et sera répété comme un proverbe, tant qu'il y aura une colonie de Cayenne : *Monsieur, les meilleures machines sont les bras des nègres.* Le commissaire, il n'en faut pas douter, se jugea battu, car il ne répondit pas (1).

Mais ce n'était qu'une demi-victoire. Le but de la réunion, le projet d'embarquer les commissaires était manqué : car, malgré la provocation de M. le commandant, ils ne s'étaient pas écartés un moment de la ligne des égards et de l'urbanité. Dès-lors on put juger qu'on ne pourrait empêcher ces gens-là de commencer leur exploration : force était donc de se décider à les aider, ostensiblement au moins, sauf à prendre des mesures pour les arrêter dans cette funeste entreprise.

Cependant, comme on ne pouvait douter que la commission ne trouverait pas de bonnes terres sur la Mana, puisque M. le commandant avait écrit au ministre qu'il n'y en avait pas, on crut devoir mettre la plus grande économie dans les dépenses qu'on allait faire pour l'expédition. Le seul moyen qui restât de servir le Roi dans cette af-

---

(1) La plupart des objections qui avaient été faites dans cette séance, se trouvent répétées dans les Mémoires cités dans la note précédente.

faire, était de sauver au moins une partie des fonds, puisqu'on ne pouvait les sauver tous, c'est-à-dire que, pour servir le Roi, M. Laussat devait commencer par lui désobéir.

D'abord, à la suite d'une discussion savante qu'il avait entamée et soutenue sur ce sujet, il fut reconnu qu'aucun bâtiment ne pouvait entrer dans la Mana ; que cette rivière était accessible pour des pirogues indiennes seulement, et que les arbres abattus qui l'encombraient empêcheraient les pirogues de pénétrer à plus d'une lieue.

Pour faire remonter la Mana à soixante-trois personnes, y compris le détachement, et transporter des approvisionnemens pour trois mois, il eut fallu trente pirogues indiennes et soixante indiens pour les armer. Si on ne donnait au commissaire que trois pirogues, il était évident que l'expédition serait dans la nécessité de rester à l'embouchure de la Mana, où un bâtiment du Roi avait ordre de la déposer. On ne lui donna donc que trois pirogues. Quant aux indiens, on ne lui en donna pas ; on le renvoya à Iracoubo et sur le Maroni, pour s'en procurer, s'il était possible, et à cet effet, on remit des lettres de recommandation pour un habitant d'Iracoubo, et pour le commandant du quartier, qui ne s'y trouva point.

On avait ordre de lui fournir cinquante gendarmes noirs pour porter les vivres et les bagages dans les bois, y tracer des sentiers avec la hache, y construire des carbets. Il eut fallu des hommes en état de travailler, bien portans au moins : on lui donna un bon nombre d'infirmes, de vieillards de 80 ans, de malades : c'était, disait-on, l'élite des troupes coloniales. Ces pauvres gens étaient si déguenillés, qu'à la couleur près, on les aurait pris pour des lazzaronis (*Corresp.*, p. 64 et 151).

Le ministre avait ordonné de laisser des postes sur le terrain exploré, d'y établir des places à vivres, des parcs de bestiaux, d'y planter du coton : pour cela il fallait des cultivateurs. Le commandant, qui en avait 740 appartenant au Roi, n'en voulut pas donner un seul. Une partie de ces cultivateurs était employée à faire, avec l'argent du Roi, une sucrerie normale qui n'est pas destinée au Roi, et qui n'est ni normale, ni sucrerie : l'autre était sur les plantations qu'on appelle royales, ou au service de la population administrante.

Avant qu'on eût commencé les préparatifs, le commissaire en chef eut connaissance du projet qu'on avait eu de le renvoyer en France avec ses collègues, et de la délibération du conseil qui avait été tenu à cet effet, et il craignit qu'on ne lui refusât les moyens de remplir sa mission. Aussi, à la suite d'une explication que M. Laussat avait provoquée, et dans laquelle il ne dissimula point ses inquiétudes, le commissaire en chef crut-il devoir accepter la proposition que lui fit le commandant de l'aider à exécuter les ordres du gouvernement, si de son côté il voulait consentir à rendre un compte favorable de l'administration coloniale, qu'il n'avait encore pu juger. A cet effet, le commissaire lui remit, non cachetée, une lettre apologétique que la force des choses le décidait à adresser au ministre.

Néanmoins, pour me servir des expressions de M. de Marbois, la raison du commandant ne put se plier à perdre de vue son objet, qui était d'éviter à la colonie l'affront de faire trouver des bonnes terres par des étrangers, lorsque les habitans avaient déclaré qu'il n'y en avait point, lorsqu'il avait eu lui-même l'attention de l'écrire au minis-

tre. A cet effet, il crut devoir prendre diverses précautions.

Par exemple, il était autorisé à adjoindre aux trois commissaires venus de France trois autres commissaires à son choix. Au lieu de trois, il en nomma quatre et trois adjoints. Par ce moyen, il donnait aux doctrines coloniales l'avantage de sept voix contre trois (*Ordonn.* du 26 octobre 1820, *reg.* 2, *p.* 1 *à* 3).

Le commandant eut même l'obligeance de nommer quelques personnes décidément contraires à la colonisation, et évidemment hostiles.

Si on examine bien quel était dans cette affaire l'intérêt de la colonie de Cayenne, on ne saurait donner trop d'éloges à la conduite de M. Laussat, et on se voit obligé de convenir que ce commandant est un bien grand génie.

La France achète, tous les ans, pour 50 à 60,000,000 fr. de cotons qu'elle paye à l'étranger avec des espèces. Elle s'est imaginée qu'il serait préférable pour elle de faire cultiver ce lainage à la Guyane par des laboureurs français, et de l'y payer, non pas avec de l'argent, mais avec des marchandises françaises.

Malheureusement, il paraît qu'on ignorait en France que déjà on récolte à la Guyane pour 4 à 500,000 francs (208,502 kil.) de coton, et M. Laussat s'est trouvé là très-à-propos pour l'apprendre. Ainsi, au lieu de 60,000,000 fr. à envoyer à l'étranger, la France n'a plus à lui payer que 55,500,000 fr. Depuis soixante à quatre-vingts ans que l'on cultive le coton à Cayenne, cette agriculture a fait de bien grands progrès, comme on voit, grâces au prix élevé de la chose et à l'industrie locale. Si le développement de l'agriculture y continue dans la même progression,

dans 120 ou 160 siècles, les habitans de Cayenne fourniront à leur métropole les cotons dont elle a besoin : il n'y a donc pas nécessité d'en provoquer la culture ; il ne s'agit que de laisser aller : c'est l'affaire du temps.

Mais il y avait bien d'autres raisons pour repousser le projet d'introduire à la Guyane des laboureurs Européens. Ces gens-là, avec leurs charrues et leur intelligence, augmenteraient prodigieusement la somme des productions, et les anciens colons, qui produisent tant, seraient embarrassés de la vente de leurs denrées. Il y aurait trop de cotons peut-être, et les nouveaux habitans pourraient donner le leur à meilleur marché. Pour soutenir la concurrence, il faudrait introduire aussi dans la vieille colonie l'usage de la charrue ; mais ce serait rompre toutes les habitudes, abandonner des méthodes certaines pour des méthodes aventureuses, faire rougir l'ombre des grands parens, et faire le procès à la mémoire des Indiens, professeurs agronomiques de la race des colons blancs, et qui jamais n'ont voulu s'abaisser à se servir de la charrue. Ce ne serait rien moins qu'une révolution agronomique, et les hommes sages évitent toute espèce de révolutions.

Le commissaire que le gouvernement venait d'envoyer était, comme l'a fort bien dit M. St.-Amant, dans le petit chef-d'œuvre Guyanais qu'il a publié, l'âme et le moteur de ces projets : il en parlait avec enthousiasme, et déjà il avait fait bien des partisans. Ceux-ci voyaient, dans l'emploi de la charrue et des moteurs, les moyens de s'enrichir promptement et de travailler moins. Si on les eut laissé faire, ils eussent donné le scandale d'habitans de Cayenne s'enrichissant par la culture. Les sages de l'endroit, conserva-

teurs des bonnes doctrines et des traditions, ne pouvaient se prêter à une aussi dangereuse révolution. Éclairé comme il l'était par l'auguste sénat colonial, et d'ailleurs fort de ses propres lumières, le commandant sentit bien que la colonie était menacée d'un grand péril, et dès lors il ne songea plus qu'à l'en préserver. Les anciens lui rappelèrent la conduite qu'ils avaient tenue, lorsqu'un autre novateur, M. Malouet, avait essayé de les enrichir par l'introduction des méthodes agricoles de Surinam. Ils avaient défendu le terrain pied à pied, et soutenu dans dix séances d'une assemblée générale et dans vingt écrits, que les terres basses, qu'ils reconnaissent aujourd'hui pour les meilleures, sont les plus mauvaises; ils avaient bravement chansonné le novateur; ils l'avaient poursuivi, accablé de leurs vociférations (*Magrolle*, p. 99). Ils n'avaient pu s'en défaire, parce qu'il était intendant de la colonie: mais par bonheur le commissaire actuel ne l'était pas. Il fallait, à tout prix, l'empêcher de remplir les ordres du gouvernement, et il y avait bien des chances de succès.

En ne lui donnant que trois pirogues, au lieu de trente jugées nécessaires pour remonter la Mana avec son détachement et ses vivres, on le mettait évidemment dans l'impossibilité d'avancer. Mais il pouvait louer des pirogues et des Indiens: il importait donc de le priver de cette ressource.

En conséquence, dès que l'expédition fut mouillée au large de la Mana, et avant que le commissaire ne fût débarqué, l'aide-de-camp de M. Laussat, qui fesait partie de la commission, et un habitant qu'on avait adjoint aux commissaires, allèrent, dans la nuit du 4 au 5 novembre,

trouver le chef des Indiens établi sur le Maroni, et l'amenèrent pour qu'il fît défense aux Indiens de la Mana et de l'Iracoubo de donner assistance aux commissaires. On lui avait persuadé que le but de la commission était de s'emparer de leurs terres. Pour décider ce chef à venir faire cette défense, les ambassadeurs officieux déterminèrent les commandans des postes de la Hollande dont il habite le territoire, à l'accompagner sur la Mana (*Rapport officiel*).

On avait donc compté que, faute de pirogues et d'Indiens, l'expédition ne remonterait pas la Mana, et qu'elle s'arrêterait sur la butte de sable de vingt toises carrées qui est à l'entrée de cette rivière. Là elle eût été bloquée entre la mer, la rivière, et des marais couverts de paletuviers, à travers lesquels aucun être humain ne peut pénétrer, et dans lesquels on s'envaserait jusqu'aux aisselles, si les arbres étaient abattus. Le brick du Roi eut bien pu ramener l'expédition; mais on lui avait donné l'ordre d'aller croiser sur la côte, après l'avoir déposée sur la Mana. Toutes les précautions que prescrivaient l'obéissance aux ordres du Roi et la charité étaient prises. Cependant rien de ce qu'on avait préparé n'a réussi.

En se rendant à la Mana, le commissaire descendit à Iracoubo. Il y trouva un habitant qui, la précédente année, avait osé accompagner des Indiens sur la Mana et y faire la pêche : c'était le brave des braves. Le commissaire lui demanda si la passe de cette rivière était découverte à la marée basse : sur sa réponse négative, il était facile de juger qu'un bâtiment tirant 5 à 6 pieds d'eau y entrerait à la pleine mer. Une goëlette dans ces proportions se trouvait à Iracoubo : le commissaire la prit à loyer pour la campagne, et de cette ma-

nière, les vivres et le détachement furent portés en un seul voyage à 11 lieues au-dessus de l'embouchure de la Mana.

Arrivé à la hauteur de cette rivière, le commissaire en chef fit sonder la passe, et il se trouva que le brick du Roi pouvait y entrer, et pénétrer jusqu'à huit lieues, quoique les habitans de Cayenne et le commandant eussent prétendu que des pirogues Indiennes ne pouvaient y naviguer qu'à une lieue de distance tout au plus. Et en effet, l'*Isère* y mouilla le 5 novembre (*Rapport officiel* et *Corresp.*).

On avait donné au brick l'ordre d'aller croiser, pendant la durée de l'expédition : le commissaire le fit rester sur la Mana (*Rap. officiel* et *Corresp.*).

Excepté six indiens que le commissaire avait loués à Iracoubo, tous les autres, fidèles aux recommandations que l'aide-de-camp leur avait fait faire, refusèrent de prendre part à l'exploration (*Rapport officiel*).

L'habitant que l'administration avait, disait-elle, chargé de procurer des Indiens, mais qui était allé avec l'aide-de-camp sur le Maroni pour leur défendre d'assister la commission, emmena, le 20 novembre, les six Indiens d'Iracoubo, les seuls qui fussent employés dans l'expédition. Le commissaire en fit venir six autres d'Organa (*Correspondance*).

Le défaut de pirogues et d'Indiens n'avait pas empêché le commissaire en chef de remonter la Mana et de faire faire des explorations. On essaya de l'arrêter par la famine. Deux détachemens remontaient la Mana de conserve. Un commissaire choisi à Cayenne, qui faisait partie de ces détachemens, s'y constitua le directeur des vivres, non pour les économiser, mais pour les gaspiller et les faire gaspiller par les Indiens et les Nègres. Les

consommations étaient énormes : au bout de douze jours, on avait reçu des rations pour cinquante-quatre jours, et on criait famine, et on menaçait de ne pas avancer. Le commissaire en chef rappela M. le directeur des vivres, et dès ce moment tout alla bien (*Corresp.*, p. 93 à 97).

Pour pénétrer dans les bois plus ou moins fourrés de la Guyane, il faut tracer des sentiers avec le sabre et la hache. Il faut aussi des haches pour s'y faire des carbets. L'administration de Cayenne avait bien fourni à la commission des haches et autres outils tranchans qu'elle avait demandés; mais, du premier coup, ces outils pliaient comme du plomb : il était impossible d'en faire usage. Quelques autres que le commissaire en chef s'était procurés à Paris, chez les fournisseurs ordinaires de la marine, ne valaient guères mieux. Une meule, que l'administration de Cayenne avait fournie, fut usée avant qu'on eût réussi à aiguiser une seule hache. Ainsi l'expédition se trouvait arrêtée, faute d'outils, et le commissaire fut obligé de faire venir une forge portative de Cayenne, et d'envoyer acheter à vingt-cinq lieues les vieilles haches des habitans (*Corresp.*, page 12, 85, 86, 148).

L'administration de Cayenne avait eu une attention toute particulière pour le commissaire en chef; elle lui avait officieusement, et sans qu'il en eût témoigné le desir, donné un cuisinier. Il était bon, et il n'était pas à son coup d'essai : on s'en promettait merveilles. Malheureusement, le commissaire apprit, le 24 novembre, que cet homme, qui avait été amené au poste et installé comme cuisinier, par l'aide-de-camp de M. Laussat, avait empoisonné deux nègres appartenant à un habitant, M. Martin; qu'il avait aussi em-

poisonné sa propre femme, et avait été pris en flagrant délit; que M. Martin avait voulu le faire punir, mais que M. Laussat l'avait arraché à son maître et à la justice, pour l'enrôler dans sa gendarmerie de couleur, où ses camarades le désignaient sous le nom d'empoisonneur officiel. A l'époque de cette découverte, le commissaire en chef était presque seul au poste; les autres membres étaient en campagne : l'occasion était belle. L'empoisonneur fut envoyé à bord du brick, où il devait rester en subsistance. Son maître le ramena deux jours après; mais l'entrée de la cuisine lui fut défendue (1).

A cette occasion, le commissaire en chef se rappela que le 28 octobre, à 6 heures du matin, il avait vu arriver, au moment où il s'embarquait, un de ses amis qui le conjura, les larmes aux yeux, de ne pas se rendre à la Mana, où il était certain qu'il mourrait. Le commissaire avait d'abord fait peu d'attention à ce que lui disait cet ami : cependant ses instances furent si vives, et

---

(1) Voici la lettre que le commissaire en chef écrivit à l'aide-de-camp, en lui renvoyant le cuisinier.

Poste principal sur la Mana, 24 novembre 1820.

M. de Lesparda,

J'ai l'honneur de vous adresser le gendarme Prosper, que je vous prie de faire mettre en subsistance à bord de *l'Isère*, ou de renvoyer à Cayenne, si vous le jugez préférable. Je ne sais quel motif a pu engager à le charger de faire la cuisine pour la commission; mais c'est, à mon avis, le dernier homme sur lequel on eut dû jeter les yeux pour cette fonction. Si quelqu'un d'entre nous était inopinément malade, des soupçons, peut-être injustes pour cette fois, s'élèveraient contre Prosper, et on ne doit pas s'exposer à de pareils soupçons (*Corresp. Reg.* 1, *p.* 99).

le ton avec lequel il s'exprimait lui parut si mystérieux, si embarrassé, si affectueux, qu'il lui arracha la promesse de se faire conduire à Cayenne, dès qu'il se sentirait indisposé.

Malgré toutes les contrariétés qu'on s'était plû à élever, l'exploration allait son train, et treize détachemens avaient été mis en campagne dans autant de directions. Les terres furent trouvées généralement bonnes, excellentes la plupart. On ne trouva point ces marais et ces pics qui ressemblent à des jeux de quilles. A partir de la limite des terres alluvionnaires, c'est-à-dire de trois lieues et demie de l'embouchure, on n'avait senti la piqûre ni d'un moustique ni d'un maringouin; on n'avait trouvé ni mouches folles, ni mouches à drague, ni mouches à chapeau, ni taons maillés, ni racines en manière de traquenards, et sur 300 lieues de terrain parcouru, on n'avait vu qu'un seul tigre, et cinq ou six serpens, qui n'étaient malfesans ni les uns ni les autres.

La température était douce, car le thermomètre ne s'était pas, pendant quarante-cinq jours, élevé au-dessus de 24 degrés (1).

Malgré des fatigues inouies, des privations de toute espèce (2), et la saison des pluies qui était survenue, aucune personne n'avait été malade.

Le commissaire en chef, quitta le poste principal de la Mana, six jours avant la commission,

---

(1) A Bordeaux, le thermomètre à l'ombre marquait 25 degrés 1/2 le 30 avril dernier 1822. *Journal du commerce* du 25 mai, n. 861, p. 3, première colonne. Au moment où j'écris, le thermomètre s'élève, à Paris, à 26 degrés.

(2) L'état des fournitures faites pour l'expédition prouve qu'elle n'avait ni huile, ni beurre, ni graisse, ni farine.

parce que ses instructions lui prescrivaient d'établir un second poste sur cette rivière, et d'en placer un à la tête de la navigation de l'Iracoubo. Il laissa le commandement à l'officier le plus élevé en grade, avec des instructions qui se trouvent consignées sur les registres à la date des 13, 14, 16 et 17 décembre. D'autres instructions lui furent aussi adressées d'Iracoubo, les 23 et 31 du même mois (*Reg.* 1, p. 111 à 127). M. Laussat a appelé ce départ une *désertion*, et M. Saint-Amand le répète dans son libelle.

Ce dernier reproche aussi au commissaire en chef de craindre l'eau, au point de n'avoir jamais osé aller en pirogue. Ce commissaire a fait volontairement treize grands voyages par mer, ce qui ne prouve pas bien clairement qu'il craigne l'eau. Il est allé en pirogue à la Guyane, et il le

---

Le lard et le vin manquèrent dès la moitié de la campagne (*Reg.* 1. p. 1 à 5, 63 et 64).

La nourriture se composait de biscuit, de manioc, de bœuf salé et de riz, qu'on préparait avec du piment et de l'eau. Il y a loin de là aux pâtés et aux confitures dont le commissaire en chef se gorgeait au poste principal, au dire de M. St.-Amant, qui n'y était pas. Il ne faut pas croire non plus que ce pauvre commissaire, sur lequel se rue la petite coterie des ânes de l'endroit, ait fait les sottises et dit les fatuités que cet auteur lui prête. Le livre de M. St.-Amant prouve seulement beaucoup d'étourderie, de l'invention, et un grand dévouement personnel. Il est vrai, à-peu-près comme le sont les procès-verbaux de ces conseils de Cayenne dont j'ai parlé, et que le jeune auteur rédigeait aussi en jargon de mélodrames. Les fonctions toutes particulières qu'il remplissait auprès de M. Laussat, et ses vingt ans sur-tout le rendraient excusable peut-être, s'il n'avait pas calomnié le ministre qui, pour la seconde fois, et sur les instances de sa famille, venait de lui donner du pain. Quel début!

fallait bien; car il n'y a pas d'autres moyens de naviguer sur les rivières, et de les traverser. Il est vrai que, depuis le 24 novembre, il a évité autant que possible de se servir de ces embarcations; elles sont volages, et qui sait si les personnes qui lui avaient donné un empoisonneur pour cuisinier, n'avaient pas aussi eu l'obligeance de placer près de lui un noyeur? Rien ne ressemble plus à une noyade par accident que le chavirement d'une pirogue, au moyen d'un coup de pied. Est-ce que l'humeur que la prévoyance du commissaire a causée, indiquerait qu'on avait compté aussi sur la ressource de la noyade, sur l'accident de la pirogue renversée? Quoi qu'il en soit, c'est à dessein que le commissaire n'a plus voulu aller en pirogue depuis le 24 novembre, si ce n'est dans les cas de nécessité absolue; c'est aussi à dessein qu'obligé, comme il l'était, de venir presque toujours à pied, d'Iracoubo à Cayenne, il a évité de faire route avec certaines personnes, et leur a préféré la compagnie de M. Poiteau.

Le commissaire en chef fut de retour à Cayenne le 8 janvier 1822. En arrivant, il apprit que le bruit de sa mort était généralement répandu depuis trois semaines : on le regardait comme un revenant. Cela lui expliquait pourquoi il n'avait trouvé nulle part sur sa route les chevaux qu'on lui avait offerts avant son départ et qu'il avait acceptés, tandis qu'on en avait disposé pour l'usage du patron de l'empoisonneur.

Il se rappela aussi et les instances qu'un ami lui avait faites pour le détourner d'aller à la Mana, et les fonctions délicates dont il avait trouvé l'empoisonneur Prosper investi.

Le succès que le commissaire avait obtenu et son retour de la Mana étaient des circonstances

fâcheuses pour le pays, et il faut ici reconnaître la bizarrerie de la providence, qui se joue des projets les mieux concertés, des espérances les mieux fondées. Le commissaire arrivait bien portant, et aucune des personnes de l'expédition n'avait été malade. Quelle différence, si on eût pu écrire au ministre que l'homme qui croyait à la salubrité du climat en avait été la première victime !

A peine arrivé, le commissaire réunit la commission dispersée depuis l'entrée de l'expédition dans la Mana, et la commission déclara à l'unanimité que le climat est bon et que le sol est susceptible de produire, à un degré remarquable de supériorité, toutes les denrées de l'Amérique et de l'Asie. Ainsi ces commissaires que M. Laussat avait choisis, et sur le dévouement desquels il comptait, partageaient les erreurs du commissaire en chef, et le commandant avait donné des armes contre lui-même.

Cependant M. Laussat ne perdit pas courage. Si les raisons lui manquaient pour défendre son système, si les faits lui étaient contraires, il lui restait la ressource des intrigues et des calomnies; il lui restait le dévouement de M. Mauduit, la plume de M. St.-Amant et la tribune de M. de Marbois.

Il voulut toutefois essayer encore de ramener le commissaire en chef à ses doctrines, et l'initier aux mystères de son économie. Il le pressa de déclarer, dans son Rapport au ministre, que des Européens ne pourraient jamais s'acclimater à la Guyane. Pour prix de sa condescendance, il lui offrit les meilleures recommandations pour ses amis de Paris, et s'engagea à lui faire *un bon lit* dans l'administration de la Guyane, s'il entrait dans

ses convenances de retourner dans cette colonie. Mais le commissaire lui fit remarquer que treize journaux ou rapports, que lui avaient remis les explorateurs, étant unanimes sur les questions de la fertilité des terres et de l'acclimatement, ce qu'il demandait était impossible.

Il était évident qu'en refusant de déclarer que des Européens ne peuvent s'acclimater sur la Mana, le commissaire persistait dans son projet d'y faire faire des établissemens, et on voyait que son but était d'en obtenir la direction. En France on pouvait penser que l'administration de Cayenne ne pourrait pas donner des soins à une aussi grande distance, et de cette manière les fonds destinés à la colonisation eussent été soustraits aux méthodes économiques de M. Laussat; ils eussent pu être effectivement employés à coloniser. Le commandant ne pouvait tolérer une prétention qui menaçait l'État d'un aussi grand danger. Du moment où ce commissaire ne voulait ni aider l'administration à faire des économies, ni se prêter un peu à se laisser tuer... par le climat, force était de l'attaquer de front, de lui dire et de lui écrire des injures, de déclarer au public de Cayenne et au gouvernement, que le projet de peupler la Guyane avec des laboureurs Européens était *une extravagance*, *un roman de la cupidité*, *une véritable utopie*, et que celui qui l'avait donné était évidemment *un fou*. Et en effet, quel avantage la France eût-elle retiré de la colonisation, du moment où cette entreprise n'eût pas été pour l'administration de Cayenne une heureuse occasion de faire des économies?

Jusqu'au moment où, par le refus du commissaire d'accepter les offres de M. Laussat, on put juger qu'*il avait une tête de fer que rien ne sau-*

rait amollir, l'urbanité avait dicté les lettres du commandant. Mais, dès qu'il eut refusé de trahir la confiance du ministre, pour complaire à M. Laussat, les rapports personnels et la correspondance devinrent désagréables.

Le commandant avait, par lettre du 17 janvier (*Reg.* 2, p. 8), consenti à conserver les postes que, conformément aux ordres du ministre, le commissaire avait établis sur la Mana et sur l'Iracoubo; il avait agréé le secrétaire du commissaire pour diriger celui de l'Iracoubo, et consenti à faire faire des plantages sur la Mana, par un habitant, qui l'avait proposé; il avait en même temps invité le commissaire à dresser un plan des travaux à exécuter.

Ce plan lui fut envoyé le 22. Il s'agissait, pour remplir les ordres du ministre, d'une dépense de 4000 fr. en argent, et d'employer pendant cent vingt jours 20 nègres du Roi, qui en a 740, qu'il faut nourrir au loin comme auprès (*Corr.* p. 29 à 40).

Mais le 26, M. Laussat était piqué du refus que lui avait fait le commisaire : il lui répondit que, pour exécuter ce plan, *il faudrait de l'argent qu'il n'avait pas, et qu'il exigerait de lui des soins de détail qu'il n'était point en position de porter à ces distances.* Il autorisait le commissaire en chef à *nommer* des agens pour les postes, et à leur donner *ses instructions.* Mais en même temps il annonçait qu'il ne pouvait plus employer dans les postes MM. Didier et Malvin qu'il avait agréés le 17.

C'était dire au commissaire : ordonnez des travaux et nommez des agens; je n'accepterai point les uns et je ne vous donnerai pas les moyens d'exécuter les autres.

Cependant il faut remarquer que, sur 500,000 fr. alloués pour l'essai de colonisation, on n'avait encore dépensé que 34,000 fr.

Le commissaire cherchait vainement à découvrir les motifs de cette lettre, lorsqu'il fut, le 27, invité par le gouverneur à assister à une *conférence* dans laquelle on devait, disait-il, arrêter diverses dispositions pour les postes établis sur la Mana (*Reg.* 2, p. 10 et 11).

Dans cette *conférence*, M. Laussat, après avoir lu le plan des travaux à faire, dit qu'il ne ne pouvait disposer d'un seul cultivateur, et qu'il allait supprimer le poste de l'Iracoubo, qui avait été établi pour recevoir un parc de bestiaux, et qui, par la proximité de la savanne Mouroupio, dont le sol est bon, était aussi le plus propice pour la culture des vivres. Malgré les instances du commissaire en chef, qui fit lecture des ordres positifs du ministre, et qui indiquait les moyens de les exécuter, le commandant décida que ce poste serait supprimé, et qu'il allait envoyer son aide-de-camp conduire sur la Mana les hommes que le commissaire avait laissés sur l'Iracoubo. Quant aux postes de la Mana, il dit qu'il allait faire venir M. Malvin, et traiter avec lui pour les cultures à faire sur ces postes.

Pendant toute cette discussion, les personnes qui assistaient à la conférence restèrent muettes.

Le commandant remit au commissaire le projet des travaux à exécuter, et le pria d'en faire un nouveau pour les postes de la Mana seulement.

Le lendemain il envoya au commissaire en chef un long procès-verbal de la *conférence* de la veille, que cette fois il appelait un *conseil*. Dans ce procès-verbal, dialogué comme une pièce des théâtres

forains, on faisait dire au commissaire ce que le commandant avait dit, et on le faisait consentir à une résolution contre laquelle il n'avait cessé de s'élever. Le commissaire fut assez surpris qu'on eût dressé procès-verbal d'une *conférence* qui ne pouvait être considérée que comme une conversation ; il sentait qu'il ne pouvait, sans se compromettre, approuver par sa signature d'aussi grossières inexactitudes : d'un autre côté, il ne voulait pas blesser le commandant par un refus de signer ; la position était délicate. Il consulta ses collègues, MM. Legoarant et Lefèvre. Leur avis fut qu'il ne devait pas signer ce procès-verbal inexact.

En conséquence, il donna par écrit les motifs de son refus, qui était fondé sur les inexactitudes du procès-verbal (*Corresp.* p. 47 et 48).

Le lendemain 29, le commandant lui répondit : *vous sortez de votre rôle, je veux rester dans le mien ;* et il l'invita à assister le même jour à une séance de la commission du 27, qu'il allait assembler (*Reg.* 2, p. 11).

Le commissaire avait été obligé déjà de faire rectifier le procès-verbal du conseil tenu le 21 octobre, dans lequel on faisait dire à ses collègues et à lui ce qu'ils n'avaient pas dit. Il s'était trouvé dans une position désagréable et fausse à la séance de la Société d'instruction du 22 du même mois ; on l'avait attiré le 27 janvier à une réunion qu'on avait appelée successivement une *conférence*, un *conseil* et une *commission*, et on lui faisait dire dans des procès-verbaux le contraire de ce qu'il avait dit. Ces réunions ne présentaient point de garantie pour la vérité, car aucune des personnes qui les composaient, et qui toutes étaient plus ou moins dans la dépendance du commandant, n'eût osé refuser d'approuver par sa signature ce que le

commandant lui eût demandé d'approuver ; d'ailleurs en cas de refus, ce dernier s'était réservé la faculté d'appeler à ses conseils les personnes les plus étrangères à l'administration : il ne pouvait manquer de signatures. Le commissaire pensa donc que ces réunions n'étaient que des occasions que l'on se ménageait pour le compromettre. D'ailleurs, les instructions du ministre le mettaient bien en rapport avec le commandant, mais il n'avait rien à débattre avec les employés sous ses ordres, et il lui paraissait peu convenable d'intervenir, par sa présence dans les conseils, dans les affaires intérieures de la colonie qui ne le regardaient pas, et de paraître approuver ou blâmer les résolutions qui pourraient y être prises. Il se détermina, par ces raisons, à ne se trouver à aucune réunion officielle, quelque nom qu'on voulût bien lui donner, et en refusant l'invitation du commandant, il lui écrivit que « la discussion des » moyens dont ce commandant pouvait disposer » pour remplir les instructions du ministre, était » hors du cercle de ses attributions, et qu'elle ap- » partenait sans réserve et sans partage à l'admi- » nistration de la colonie ». (*Corresp.* p. 49 et 50).

Le même jour 29 janvier, il envoya à M. Laussat le nouveau plan que celui-ci l'avait prié de faire pour les travaux à exécuter sur la Mana. Il y joignit le premier projet, qui lui avait été communiqué, et il lui écrivit « qu'il était dans l'ordre » qu'il cessât de s'occuper des travaux à faire sur » les postes, attendu que cet objet était dans les » attributions du commandant et sous sa respon- » sabilité ». (*Corresp.* p. 50).

On a vu que le commisssaire ne s'était, depuis son retour à Cayenne, occupé des postes que parce que le commandant l'en avait prié : il venait

en outre de déclarer qu'il ne pouvait plus ni s'en occuper, ni assister à des *conseils*. Et le commandant lui répond, le 30 : *Je ne vous laisserai pas vous mêler de mon gouvernement pour le désorganiser, ou le juger pour le défigurer. (Registre 2, p. 11 et 12).*

Il faut noter que, dans cette même lettre où il lui disait : *je ne vous laisserai pas vous mêler de mon gouvernement, etc.*, il l'engageait de nouveau à assister à ses conseils.

Il était impossible de comprendre ce que M. Laussat voulait dire, ni à quoi il répondait. Déjà, et depuis long-temps, le commissaire le soupçonnait affligé d'un certain dérangement dans les facultés mentales ; il vit bien cette fois que l'affliction, qu'il n'avait encore que soupçonnée, était malheureusement trop réelle. Aussi ne lui fit-il aucune réponse.

Il y avait déjà vingt jours qu'on s'occupait de cette affaire des postes, et on n'avait pu réussir à s'entendre. Cependant rien n'était plus facile à arranger.

Le ministre voulait qu'il y eût des parcs de bestiaux et des places à vivres.

Il fallait donc y envoyer des bestiaux et des laboureurs.

Il y avait des bestiaux à proximité, c'est-à-dire à Iracoubo et Organa. Il y en avait aussi sur la Passoura, qui appartenait au Roi.

Quant aux laboureurs, le Roi a aussi 740 esclaves, et dans le nombre il y a au moins 500 laboureurs,

M. Laussat en employait 135 à Tilsitt, pour des travaux entièrement inutiles, et que le ministre a ordonné de cesser : il avait aussi sur l'Orapu 40 bons charpentiers, qui dépensaient et ne produisaient pas.

Au lieu de placer sur les postes 26 militaires, le gouverneur pouvait n'en mettre que 10, et envoyer 16 laboureurs.

Il pouvait même y laisser les 26 gendarmes et envoyer 16 cultivateurs et charpentiers.

La raison de la dépense n'en était pas une ; car il était indifférent que les gendarmes et les cultivateurs fussent nourris à Cayenne et sur les plantations, ou bien sur la Mana. Dans l'une et l'autre hypothèse, il fallait toujours les nourrir.

Avec un homme qui n'eût pas eu de malveillance, ou dont la tête eût été saine, cette affaire eût été arrangée dans une demi-heure.

Le 6 février, le commandant envoya son aide-de-camp présenter MM. Malvin père et fils, au commissaire en chef, et prier celui-ci de s'entendre avec le fils Malvin, pour les travaux à faire sur la Mana. Malgré la répugnance extrême qu'il avait à intervenir de nouveau dans cette affaire, le commissaire, pour ne pas heurter le commandant qui l'en faisait prier, se résigna encore une fois à se mêler des arrangemens à prendre. M. Malvin consentit à faire les plantages de la manière qui lui fut indiquée, moyennant 300 francs par carré, et il promit d'envoyer le lendemain sa soumission.

Mais le commandant, qui ne voulait pas que les travaux fussent faits, et auquel il suffisait, pour sa responsabilité, de paraître le vouloir, proposa à M. Malvin l'établissement d'une léproserie (1) sur

---

(1) Il y a bien dans l'almanach de Cayenne, et dans l'article 9 du chap. 7 du budjet de cette colonie, un hospice des fous et des lépreux ; mais ces établissemens ne se trouvent effectivement que dans le budjet et l'almanach. Ils

une des Iles du Salut, et celui-ci, qui se trouvait intéressé à préférer ces travaux, envoya une soumission à raison de 600 f. par carré au lieu de 300 f. Il demandait en outre qu'on lui fournît les plants, et déclarait qu'il ne pourrait commencer les travaux qu'en juillet, quoiqu'il se fût engagé avec le commissaire à les commencer en mars.

Le commissaire desira savoir si décidément les ordres du ministre seraient exécutés. En conséquence, le 8 février, après avoir rendu compte au commandant des contradictions du sieur Malvin et de ses prétentions, il lui proposa de faire faire les travaux les plus urgens au moyen d'une somme de 3000 fr., qu'il offrait d'avancer, et qu'on distribuerait, à titre d'indemnité de travail, aux gendarmes stationnés dans les postes. A cet effet, le commissaire demanda le même jour au commandant une ordonnance de 4000 fr., sur le crédit personnel que le ministre lui avait, à son départ, donné sur la colonie (*Corresp.* p. 50 et 51).

Cette proposition eut le sort de toutes celles qui avaient été précédemment faites dans la vue d'exécuter les ordres du gouvernement. M. Laussat répondit cette fois encore au commissaire, que les arrangemens à prendre pour les postes établis sur la Mana ne le regardaient pas, *que l'œuvre de sa mission était achevée*, quoiqu'il convînt dans la même lettre que c'était lui-même qui lui avait envoyé M. Malvin pour qu'il prît avec lui des arrangemens.

Ainsi, à quatre reprises différentes, M. Laussat

---

figurent dans le budjet pour 45,694 fr. 35, y compris des frais d'expédition, des indemnités et des dépenses imprévues.

avait demandé au commissaire en chef ce qu'il convenait de faire pour les postes. Ce dernier l'avait dit, et chaque fois le commandant lui avait répondu : *cela ne vous regarde pas !*

Le commissaire offrait d'avancer l'argent nécessaire, et le commandant répondait que le défaut d'argent empêchait de faire les travaux.

Pour couper court à toute autre proposition, il annonçait que M. de Lesparda partirait le lendemain pour les postes avec le commandant Gerbet (*Reg.* 2, p. 12 à 14).

Ces deux officiers partirent effectivement le 10, sans qu'aucune disposition eût été faite pour les travaux ordonnés par le ministre. Les approvisionnemens nécessaires n'ont pas été fournis, et on a, sciemment et à dessein, compromis la santé des hommes. On a voulu faire travailler des gendarmes; mais comme il n'y avait personne en état de les diriger, ils ont fait des travaux inutiles, et on a dépensé beaucoup, parce qu'au lieu de les payer à la tâche, comme le commissaire l'avait recommandé, on les a payés à la journée. On a prétendu que les eaux avaient contrarié les travailleurs et forcé d'abandonner les postes. Cela était faux, car l'emplacement des postes avait été précédemment habité par des Indiens. On a soutenu aussi que le sol ne permettait pas aux plantes alimentaires de pousser; tandis que, tout auprès, elles viennent à perfection dans le village indien. M. Laussat a même prétendu, dans sa correspondance officielle, que le bois ne brûle pas sur le territoire de la Mana; enfin dans cette affaire on a poussé l'absurde jusqu'à l'imbécillité, ou pour mieux dire, jusqu'à la folie. L'officier Gerbet était l'homme du monde le moins propre à diriger ces travaux, et c'est pour cela qu'on avait voulu

le conserver, malgré les instances du chef de l'exploration. On l'avait aussi chargé de faire les rapports les plus alarmans sur l'insalubrité du pays, sur la crue des eaux, etc., et le commissaire a vu à Cayenne, entre les mains d'une personne notable qui est venue exprès pour la lui montrer, une lettre dans laquelle Gerbet s'excusait de n'avoir pas encore envoyé de tels rapports, par la considération du peu de séjour qu'il avait fait dans les postes. Plus tard, il a fait les rapports demandés, et c'était pour lui une espèce de nécessité, car ce n'était qu'à ce prix qu'on devait lui accorder un congé pour venir se marier à Cayenne.

Avant son départ pour la Mana, c'est-à-dire le 28 octobre 1820, le commissaire en chef avait prié le gouverneur d'inviter la Société d'instruction à donner la solution de six questions d'intérêt économique et agricole qu'il lui adressait (1).

---

(1) Voici ces questions.

1re. Le défrichement en usage dans le sud des États-Unis, et qui consiste, non pas à abattre les arbres, mais à les priver de sève en les ceinturant, aurait-il quelques inconvéniens, s'il était pratiqué à la Guyane?

2e. Au lieu d'abriter les jeunes plantes de cotonniers, de cafiers, etc., avec des bananiers et d'autres plantes, comme cela se pratique dans les Guyanes anglaise et hollandaise, et dans d'autres colonies, pourrait-on, sans inconvénient, les garantir de l'excessive chaleur, en laissant épars sur le terrain des arbres des meilleurs espèces, comme cela à lieu en Suisse et dans une grande partie de la France, par exemple dans le Bourbonnais, la Bretagne et la Normandie? En un mot, l'ombrage que l'on trouverait çà et là dans les champs, serait-il plus nuisible aux productions, aux cultivateurs et aux animaux, sous l'équateur que sous les parallèles de la France?

3e. Le plantage à la charrue et le sarclage par le moulin

Le commandant lui avait donné communication des réponses, et le commissaire, en les lui ren-

---

à roue et à attelage, sont-ils praticables à la Guyane? Le sont-ils également dans toutes espèces de terres, dans les hautes comme dans les basses, dans les terres nouvellement défrichées comme dans celles qui sont en culture depuis long-temps?

4e. L'introduction dans cette colonie de moulins à sucre, mus par la vapeur ou le vent, et de moulins à coton ayant l'eau, le vent, la vapeur ou des manèges pour moteurs, aurait-elle des inconvéniens, soit sous le rapport de l'ordre domestique, soit sous celui de l'intérêt du maître? Des moulins de cette espèce, que l'administration ou des particuliers feraient établir à leurs frais, et dont l'usage serait accordé aux planteurs moyennant une rétribution, seraient-ils considérés par ces derniers comme un bienfait, ou comme l'effet d'un calcul téméraire?

5e. Les localités présentent-elles des obstacles à l'établissement de moulins à scie ayant l'eau, le vent, la vapeur ou des manèges pour moteurs? Quels peuvent être ces obstacles?

6e. Pour compléter la précédente question, quel rapport y a-t-il entre les bois de l'usage le plus général à Cayenne pour les constructions civiles et maritimes, sous le rapport de la dureté et de la résistance qu'ils peuvent présenter à l'action de la scie, et les bois les plus communs en France, tels que le peuplier, le sapin, le hêtre, le chêne et le noyer?

Quatorze mémoires furent adressés en réponse à ces questions. Quelques-unes des réponses n'étaient que la reproduction de celles qui avaient été faites verbalement à la séance du 22 octobre dont j'ai déjà parlé, et qui étaient au moins ridicules. Mais dans le nombre il y avait des mémoires fort bien faits, et dans lesquels on présentait des vues applicables à la localité : car il faut savoir qu'il se trouve à Cayenne un bon nombre de personnes éclairées, qu'il s'y trouve même de véritables savans. Malheureusement, les hommes de mérite y sont sans crédit auprès du commandant; d'excellens planteurs sont regardés comme des novateurs dangereux, et persécutés par la coterie des ânes, qui gouverne le pays depuis l'arrivée de M. Laussat.

voyant le 5 mars, lui écrivit qu'il y avait dans ces réponses de très-bons renseignemens et d'excellentes vues, et que les lumières qui s'y trouvaient répandues seraient utiles. Il le pria d'en faire ses remercîmens à la société (*Corresp.* p. 55).

M. Laussat lui répondit le 6 :

« J'ai reçu les réponses aux questions que vous » me rendez.

» Celles-ci ne sont pas données par des savans, » mais par des *colons cultivateurs* qui ont du bon » sens et de l'expérience.

» Je vous avais présenté à la Société d'instruc- » tion à votre arrivée. J'ai eu peine à vous y ra- » mener une fois depuis votre retour.

» *J'ai la bêtise* de trouver qu'il y a à profiter » avec elle ; vous avez eu l'esprit de chercher à la » tourner en ridicule » (*Reg.* 2, p. 15).

Il n'était pas possible de deviner ce que le commandant voulait dire ni à quoi pouvait se rapporter ce qu'il disait.

Après avoir exprimé au commandant la surprise que lui causait sa lettre, le commissaire expliqua quelles étaient les vues des auteurs des réponses qui l'avaient particulièrement frappé. Il lui dit que si ses collègues et lui n'avaient pas assisté plus souvent aux séances de la Société, c'était parce que le commandant lui-même, dans la séance du 14 janvier, les avait engagés à faire leurs adieux ; c'était aussi parce que, depuis ce temps, ils n'y avaient pas été invités (*Corresp.*, p. 55 et 56).

M. Laussat ne fit point de réponse à cette lettre.

Le commissaire en chef put juger par la lettre de M. Laussat, qu'il l'avait calomnié auprès de la Société d'instruction, et qu'il avait aussi calomnié sa mission. Il savait que ce commandant avait

représenté l'introduction projetée de laboureurs blancs, comme un moyen que le gouvernement se ménageait de substituer des cultivateurs libres à des cultivateurs esclaves, et toute la colonie regardait le projet comme l'avant-coureur de la liberté des noirs : elle se croyait menacée dans ses propriétés. Le commissaire, auteur du projet, était, aux yeux de tous, un homme dangereux, un ennemi avec lequel on ne devait garder aucun ménagement, et qu'on se croyait autorisé à combattre par tous les moyens. Sans doute M. Laussat avait bien entamé l'exécution du projet à Kourou, puisqu'il y avait préparé des établissemens pour 25 familles françaises. Mais on n'avait pas fait cette entreprise dans la vue de la faire réussir, c'était au contraire dans le dessein de la faire échouer. Ces malheureux Français étaient condamnés à périr sur les sables épuisés de Kourou, comme les Malais avaient péri dans les marais de Kaw, par le défaut de soins, et victimes de la faim, car à Kourou, les immigrans eussent été obligés de travailler sans relâche des sables qui n'eussent rien produit. Le but était de dégoûter à jamais la France de pareilles entreprises, et de se ménager, en faisant échouer tous ses projets de cultures libres, les occasions de lui dire. Vous voyez bien que ni les hommes jaunes de l'Asie, ni les hommes blancs de l'Europe ne peuvent travailler ici : donc il nous faut des esclaves africains.

Grâce à la malveillance du commandant, la colonie était donc effrayée sur les conséquences de la mission du commissaire. Déjà elle s'occupait des moyens de défendre ses propriétés humaines, et c'était dans cette vue que le comité consultatif, composé d'hommes nuls, mais

dévoués à M. Laussat, manifestait le dessein de choisir, pour représenter la colonie en France, un homme cruel à l'excès à l'égard des esclaves, un homme qui, peu de jours avant l'arrivée des commissaires, avait encore donné l'exemple d'une cruauté froide et révoltante, un homme qu'on accusait hautement d'avoir tué ou fait tuer plus de trente esclaves, un homme qui faisait horreur.

La fermentation que les calomnies répandues sur la mission du commissaire avaient produite était déjà portée à un haut degré, et le commissaire avait vainement provoqué à ce sujet une explication avec le commandant. Le ministre lui avait expressément recommandé, dans les instructions qu'il lui avait données, de rassurer les colons sur les craintes que la malveillance pourrait leur inspirer par rapport à l'ordre colonial. Il était temps de remettre en voie l'opinion qu'on s'était plu à égarer. En conséquence, le commissaire en chef écrivit au président titulaire de la Société savante, et après l'avoir prié de lui faire ses remercîmens pour l'obligeance avec laquelle elle avait répondu aux questions proposées, il le supplia de concourir avec lui à dissiper les bruits que la malveillance avait répandus au sujet de la mission dont il était chargé : il invoquait à cet égard, le témoignage du commandant qui avait une copie des instructions que le ministre lui avait données, et celui de son conseil, auquel il en avait été fait lecture (*Corresp. Reg.* 1, p. 59 à 62).

Cette lettre fut portée par le président à M. Laussat, auquel elle devait déplaire, parce que c'était lui qui avait semé les craintes dont le commissaire parlait. Malgré les instances de ses complices, il voulut en faire lui-même la lecture dans

la séance du 11 mars ; mais il finit par témoigner beaucoup d'humeur, et par faire apercevoir un excessif embarras, parce qu'il reconnut alors qu'il ne l'avait pas comprise à la première lecture. On proposa de faire une réponse honnête. M. Laussat dit, en mettant la lettre dans sa poche, qu'on ne répondait pas à de pareilles lettres. Et cependant, le 12, il fit écrire des injures au commissaire par le président (1), qui terminait en disant : *je ne recevrai plus de vos lettres*. Ce président écrivait au nom de la Société, et il était constant que la société ne l'y avait nullement autorisé. (*Corresp. Reg.* 1, p. 59 à 62. *Reg.* 2. p. 19 et 20).

Les désordres de toute espèce auxquels l'administration de Cayenne avait livré cette colonie, son impuissance bien connue, ses dépenses folles, les obstacles qu'elle avait multipliés sur les pas des explorateurs, et sa persévérance à résister aux ordres du gouvernement avaient donné au commissaire la conviction que le projet de coloniser échouerait, si l'exécution en était confiée aux mains qu'il trouvait investies du pouvoir. Honoré de la confiance du gouvernement, il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, se dispenser de lui dire : ou ne colonisez pas, ou colonisez avec d'autres agens. Il s'attendait bien que cette opinion ameuterait contre lui et le commandant et

---

(1) Au moment du départ de Cayenne, le secrétaire Renouard qui avait rédigé la lettre, sous la direction de M. Laussat, vint à bord du Lezard s'en excuser auprès du commissaire en chef, en disant que c'était M. Laussat qui l'avait forcé à l'écrire, et que dans sa position il était impossible qu'il s'y refusât. C'était vrai.

quelques colons qui voulaient que la colonisation fût entreprise à condition qu'elle échouerait, et certains agens administratifs (1) qui voyaient dans la disposition des fonds de nouveaux moyens de gaspillage. Les liaisons qui existent entre M. Laussat et M. Mauduit, et dont il avait appris les motifs secrets pendant son séjour à la Guyane, ne lui permettaient pas de douter non plus que ce directeur des colonies ne se déclarât son ennemi. Mais devait-il, sur-tout dans une circonstance aussi importante, manquer à ses devoirs, tromper le gouvernement, trahir les intérêts de la France, pour éviter de se faire des ennemis? Je ne le pense pas. Le commissaire prit dans cette conjoncture la résolution que lui prescrivait la loyauté : il pensait que l'administration locale ne mènerait point à bien la colonisation projetée : il le dit dans son rapport au ministre, qui devait être remis au commandant, et il invita ce dernier à le combattre, s'il le jugeait convenable. Il provoquait une discussion franche : on verra plus bas que ces

(1) L'administration de la marine proprement dite est très-bien composée à Cayenne. Le commissaire qui fait dans cette colonie les fonctions d'ordonnateur, M. Boisson, est bien le plus honnête homme du monde. Mais ces agens y sont arrivés avec M. Carra Saint-Cyr : ils déplaisent et ils gênent, car on ne peut pas exiger tout de fonctionnaires qui appartiennent à un corps, qui ont nécessairement l'appui de ce corps, et qui savent d'ailleurs qu'ils ont des devoirs à remplir. Aussi a-t-on retiré à l'ordonnateur les fonctions d'intendant, c'est-à-dire, le service intérieur dont il était chargé avant l'arrivée de M. Laussat, pour le donner à un homme de paille, qu'on appelle Rouget de la Gotellerie, et qui est bien l'homme le plus méprisable et le plus méprisé des deux Amériques. Avec un pareil agent, on ne craint point de résistance : on peut tout oser, car il se prête à tout.

sortes de discussions ne conviennent pas à M. Mauduit, et qu'il préfère les guerres souterraines. (*Corresp.*, *Reg.* 1, p. 52 à 54).

Arrivé à Bordeaux, le commissaire crut devoir mettre le ministre sur la voie de ce qui s'était passé, et en conséquence il lui écrivit le 10 mai :

«... Une petite coterie locale, à laquelle la » colonisation et l'industrie, les talens et les » arts qu'elle conduirait à sa suite, feraient per- » dre une bonne partie de son importance, es- » saiera de substituer à des réalités des opinions » factices ou commandées ; et donnant des ex- » ceptions pour des principes, elle pourra pré- » senter comme impossible une grande création » qui blesse son orgueil, peut-être ses intérêts, » et qui dépasse prodigieusement les bornes » de sa puissance. Si, au lieu d'ouvrir loyale- » ment la carrière des débats, cette coterie me » traîne dans le chemin de l'intrigue, je serai battu » par elle, parce que jamais je ne m'abaisserai » jusqu'à l'intrigue : je serai battu, comme le se- » rait un soldat inopinément tombé sous le feu » d'une batterie masquée. Mais que V. Exc. dai- » gne m'y autoriser, je défendrai les conclusions » de la commission, j'exposerai avec détail et je » développerai ses raisons de conclure, devant tel » conseil qui sera désigné à cet effet ; et si ma » conduite, comme chef de la commission, pou- » vait être attaquée, je demanderais à la défendre » contradictoirement devant le corps de magistra- » ture le plus sévère. On est toujours fort, lors- » qu'on a pour soi des preuves écrites et des faits » (*Corresp. Reg.* 1, p. 163 à 165) ».

Dès la première entrevue, le ministre dit au commissaire que son intention était de soumettre à l'examen d'une commission les pièces relatives

à l'exploration ; il le chargea de préparer un projet de colonisation applicable à la localité, et il lui annonça qu'il le gardait pour défendre ce projet devant la future commission. Pour les détails, le commissaire fut renvoyé à M. Mauduit.

En lui rendant compte de ce qu'il avait fait, le commissaire voulut lui parler aussi des obstacles qui l'avaient empêché d'exécuter littéralement les instructions du ministre. Mais à peine eut-il été question du commandant de Cayenne, que M. Mauduit l'interrompit, en lui disant : l'administration de Cayenne ne vous regarde pas; parlez de la Mana. Le commissaire lui représenta que cette administration ayant été chargée de coopérer à l'exécution de sa mission, il fallait bien parler d'elle en rendant compte de la manière dont cette mission avait été remplie. M. Laussat, reprit M. Mauduit, est complètement de votre avis : son opinion est que la colonisation peut être entreprise sans inconvénient ; il n'attaque ni votre projet, ni votre personne : ainsi il est superflu de parler de lui.

Le commissaire répliqua qu'il serait bien aise que le ministère eût la conviction qu'il avait fait, pour remplir sa mission, tout ce qu'il était humainement possible de faire, et il proposa de soumettre à l'examen du ministre la correspondance qui avait eu lieu entre l'administration de Cayenne et lui. A quoi bon ? dit M. Mauduit : nous nous en rapportons parfaitement à vous. D'ailleurs on va nommer une commission.

M. Mauduit invita le commissaire à rédiger un projet de Rapport au Roi. Le projet fut envoyé ; M. Mauduit y fit quelques changemens, qui eurent pour effet de donner à M. Laussat seul le mérite du succès d'une expédition qu'il avait voulu

faire échouer par tous les moyens en son pouvoir, et qui en réalité avait réussi malgré lui.

Peu de temps après, M. Mauduit trouva le moyen de faire payer au commissaire six mois de traitement, au lieu de neuf qui lui étaient dus.

Dans le projet de colonisation, le commissaire avait indiqué des malversations, des abus, des désordres administratifs trop communs dans les colonies, et il conseillait de les éviter dans la colonie nouvelle. Il recommandait sur-tout d'assurer, par des précautions qu'il indiquait, le bon emploi des fonds, de préserver les habitans de l'arbitraire du chef, par l'établissement d'un conseil composé, non pas comme ceux de Cayenne, des créatures du commandant, mais de fonctionnaires indépendans et de magistrats; enfin il insistait pour que le chef de l'entreprise, quel qu'il fût, n'eût à s'occuper que de l'établissement des colons, de la colonisation proprement dite, et que tous les détails de comptes et d'écritures fussent, sous sa surveillance, abandonnés à d'autres agens et à des agens responsables. Cette partie du projet déplut à M. Mauduit : il prétendit que le tableau que le commissaire avait fait de l'administration coloniale éveillerait l'attention de la commission, que le public en savait déjà bien assez sur ce sujet, et que la direction des colonies ne devait pas donner des armes contre elle-même. Le commissaire prétendit qu'il y avait nécessité d'éviter les écueils contre lesquels la colonie nouvelle pouvait se briser, et qu'il fallait bien les indiquer si on voulait qu'elle les évitât. Il cita l'abus que M. Laussat faisait de l'institution des conseils, qu'il avait défigurée au point d'en faire un moyen régulier de désordres, de malversations, et d'arbitraire, tandis qu'elle devrait être un moyen de

contrôle et un contre-poids. M. Mauduit dit à ce sujet au commissaire : Ne parlez pas de M. Laussat : autrement vous vous ferez tort, et beaucoup plus que vous ne vous l'imaginez. M. Mauduit supprima cette partie du projet, en disant qu'il ne convenait pas de laisser soupçonner à la commission que les affaires de Cayenne pourraient aller mieux qu'elles n'allaient.

On disait bien au commissaire que, si la colonisation était entreprise, il serait chargé de la diriger. Mais la malveillance de M. Mauduit n'était pas douteuse : il accueillait, fesait mettre en place et gratifier toutes les personnes qui étaient opposées à la colonisation, celles qui avaient voulu faire échouer le commissaire dans son exploration ; il rejetait violemment de la marine celles qui avaient eu le malheur de trouver des terres fertiles sur la Mana, et qui osaient dire que son ami Laussat perdait par ses folies la colonie de Cayenne. Il les chicanait sur les réclamations qu'elles fesaient de sommes dues, et les laissait mourir de faim (1). A Cayenne, ses amis avaient été scan-

---

(1) Par exemple, M. Perrottet, botaniste, embarqué sur l'expédition de M. Philibert, avait apporté d'Asie à Cayenne, et de Cayenne à Paris, la plus belle collection de plantes exotiques qui soit entrée au jardin des Plantes. Le zèle et les travaux de M. Perrottet ont effacé la turpitude de cette expédition que l'on appelait pompeusement l'expédition d'Asie, et sur laquelle je m'abstiendrai de donner des détails, par déférence pour l'habit brodé de quelques Banians. Mais M. Perrottet, qui avait aussi été employé dans l'exploration de la Guyane, avait eu le malheur d'y trouver des terres excellentes : peut-être même avait-il pensé que l'administration de Cayenne n'est pas la plus irréprochable des administrations coloniales, et que

dalisés que le commissaire eût exprimé, dans son Rapport sur l'exploration, le desir de donner au

---

M. Laussat n'est pas le plus habile homme des temps passés et du temps présent. Il n'a pas eu le bonheur de plaire à M. le chevalier Mauduit, et il s'est trouvé dehors de la marine : au lieu d'une récompense qu'une campagne très-fatigante de trois années, et les services qu'il avait rendus à la science, lui donnaient le droit d'espérer, il a eu des peines infinies pour rentrer dans les avances qu'il avait faites, et sans l'humanité de l'administration du jardin des Plantes, on eût vu exactement sans pain un agent qui venait de rendre un grand service et de faire honneur à la marine.

Depuis, un agent de la plus austère probité, M. Poiteau, botaniste du Roi à Cayenne, qui aussi avait eu le malheur de trouver des terres excellentes à la Guyane, et la mal-adresse de le dire, a été embarqué pour France où M. Laussat l'envoyait pour rendre compte de sa conduite au ministre. Pour s'en débarrsser, on a prétexté qu'il avait manqué de respect au bon ami de M. Mauduit, à cet honnête Rouget de la Gotellerie, qui cumule à Cayenne six directions, savoir, la direction de l'intérieur, la direction du domaine colonial, la direction des contributions directes, épaves et déshérences, la direction des chantiers royaux, la direction de la poste aux lettres, la direction de la curatelle des biens vacans, et qui, nonobstant ces six directions et ses gros traitemens, a donné à Cayenne même, dans un pays où on ne savait pas ce que c'est qu'un enfant trouvé, le scandale de laisser exposer et confier à la charité publique ses deux derniers enfans *légitimes*. Le fait était que M. Poiteau, directeur de l'habitation la Gabrielle, et par-conséquent conservateur du gérofle du Roi, n'avait pas voulu prêter sa main pour voler ce gérofle. Il s'était imaginé qu'il ne devait le délivrer que sur une pièce régulière, et non pas à l'équipage étranger d'une embarcation étrangère, qui venait sans écrit en faire la demande au nom de M. Rouget de la Gotellerie. M. Rouget prétendait que M. Poiteau avait, par son refus de livrer, fait manquer le service du Roi : l'autre répondait qu'il fallait lui envoyer un ordre régulier, une véritable pièce

chef-lieu de la colonie projetée le nom de *Nouvelle-Angoulême* : à Paris le scandale n'avait pas

---

comptable, et trouvait fort mauvais qu'on l'eût supposé capable de prêter sa main pour voler le Roi. M. Laussat prend connaissance de l'affaire : il savait que le prédécesseur de M. Poiteau, M. Beulé, avait perdu la direction de la Gabrielle, pour avoir refusé de voler le gérofle du Roi, pour le compte d'un autre agent; que le prédécesseur de ce prédécesseur, M. Martin fils, avait aussi été remplacé dans cette direction, par les mêmes motifs. Eclairé par ces précédens, et par son dévouement à M. le chevalier Mauduit, il ne pouvait se dispenser, dans l'intérêt du Roi, d'approuver M. Rouget et de renvoyer M. Poiteau, qui ne voulait pas que l'on volât le Roi. M. Poiteau est donc arrivé à Paris pour apprendre à M. Mauduit quelles raisons particulières avaient pu le déterminer à refuser de voler. Et Dieu sait comment M. Mauduit a reçu cet agent insubordonné! Dieu sait aussi si la place de M. Poiteau n'est pas irrévocablement perdue pour lui!

Puisque j'ai entamé le chapitre du gérofle, le lecteur sera probablement curieux de savoir ce qu'est devenu celui dont je parle. Cette récolte de 1821, qui montait à 40 milliers, et représentait, au cours de Cayenne, 120,000 fr., a été, non pas vendue, comme d'usage, aux enchères; elle n'a pas été non plus expédiée pour France. En octobre dernier, elle a été embarquée sur la gabarre *la Zélée*, et envoyée..... dans le Golfe-Persique, à Mascate, *dit-on*. Et dans quelle vue? Pour y acheter des ânes *quadrupèdes*, dont l'espèce est rare à Cayenne. Quelques personnes prétendent qu'en réalité il s'agit seulement d'aller acheter à Madagascar des ânes *bipèdes*, que l'on doit placer sur cette habitation dite *normale*, qu'on établit pour le compte de quelqu'un, avec l'argent du Roi. Je ne crois pas à cette version, et je m'en tiens aux ânes *quadrupèdes*.

En supposant que le gérofle de Cayenne n'ait pas à Mascate une valeur plus considérable que celle qu'il avait à Cayenne, *la Zélée* arrivera à Mascate avec une somme nette de 120,000 fr., car cette gabarre appartenant au Roi et navigant aux frais du Roi, il n'y aura pas de fret à

été moins éclatant : « Ce commissaire, disait-on, » ne veut-il pas établir sur la Mana une ville

---

payer pour le gérofle. Mais il me semble qu'à Mascate, qui est le Mirebalais du Golfe-Persique, on a bien des ânes avec 120,000 fr. Il y a même des gens qui prétendent qu'avec cette somme on en paierait 2,400. *La Zélée*, dont la capacité est de 380 tonneaux, en portera 200 tout au plus, car les bâtimens du Roi sont disposés, non pas pour le frêt, mais pour la commodité des équipages et la convenance des officiers. Ensuite il faudra des fourrages, de l'eau, des vivres pour une longue traversée : quand je dis 200 ânes, je suis généreux à l'excès, et je serais certainement plus près de la vérité, si je disais 100. Cependant, admettons que *la Zélée* porte 200 ânes, non compris son équipage : il faudrait donc, pour employer les 120,000 fr., 12 bâtimens comme *la Zélée*. Que fera-t-on? Aggrandira-t-on cette gabarre des onze-douzièmes, et la métamorphosera-t-on, dans le Golfe-Persique, en un bâtiment de 4,080 tonneaux? La chose est impossible. Ne pouvant enfler *la Zélée*, on sera donc obligé d'enfler la facture des ânes, et de porter à 600 fr. ce qui aura coûté 50 fr.; de le porter à 1,200 fr., si le navire ne prend que 100 de ces quadrupèdes. Si on les soigne dans la traversée, comme les animaux achetés à Manille, dans la fameuse expédition d'Asie, l'ont été à bord *du Rhône*, il en mourra au moins la moitié. Viendra ensuite M. Laussat qui, à Cayenne, leur fera l'application des bonnes doctrines d'abstinence qu'y ont subies, sous sa bienveillante administration, les jumens du Para, les baudets du Sénégal, les malais de Manille, et les ânes de Mascate mourront de faim. En échange de son gérofle, le Roi aura à présenter à M. le président de la Cour des Comptes, des pièces comptables bien écrites, bien paraphées, lesquelles se composeront de certificats de mort.

On voit donc que si l'insubordination de M. Poiteau a empêché MM. Rouget, Laussat et Mauduit, qui sont des gens honnêtes, et qui sont aussi d'habiles gens, de faire perdre au Roi sa récolte de gérofle à Cayenne, ils auront réussi au moins à la lui faire perdre à Mascate, avec cet avantage, qu'il faudra ajouter à la perte de la chose les frais du voyage inutile de *la Zélée*.

» qu'il appellera la *Nouvelle-Angoulême*... Vous » voyez bien que c'est un intrigant ». Or, le commissaire ne doutait pas que si on le souffrait, c'était par égard pour le ministre. mais que le jour où celui-ci viendrait à lui manquer, la porte de la marine lui serait fermée. Il était d'ailleurs convaincu que la colonisation ne pouvait être entreprise avec quelque espérance de succès, tant que l'administration de Cayenne ne serait pas confiée à de meilleures mains. Mais telle était la force des motifs qui fesaient désirer à M. Mauduit que M. Laussat restât à Cayenne, qu'il n'était pas possible d'espérer qu'il consentît à son rappel. Et en supposant d'ailleurs que M. Laussat fût rappelé, le commissaire ne pouvait compter sur la participation loyale et franche de M. Mauduit : rendu sur la Mana, il eût été sans garanties du côté du ministère, parce qu'il eût laissé derrière lui une grande inimitié. Ainsi, en supposant qu'on lui eût fait la proposition formelle de se charger de la direction de l'entreprise, il n'eût pu l'accepter sans conditions, parce qu'autrement il n'eût pas eu l'espérance de la faire réussir. Les principaux obstacles étaient M. Laussat et M. Mauduit ; et ces obstacles étaient trop puissans pour qu'il pût seulement concevoir l'idée de les surmonter.

Par ces raisons, le commissaire, en envoyant le projet de colonisation au ministre, lui annonça le desir qu'il avait d'être rendu au département qui l'avait prêté. M. Mauduit voulut qu'on le gardât pour défendre auprès de la future commission un projet dont il avait été d'abord enthousiaste, mais qu'il avait condamné et qu'il s'étudiait à faire échouer, depuis qu'il craignait qu'il ne fît décider le rappel de son ami Laussat.

Peu de jours après l'arrivée du commissaire à

Paris, on s'était demandé quelles personnes seraient le plus en état de donner de bons conseils sur la colonisation projetée. Le commissaire, qui alors ne connaissait de M. Marbois que sa réputation, l'indiqua pour faire partie de la commission. On rejeta fort loin cette idée, et les motifs dont le refus fut accompagné indiquaient que le noble marquis était bien connu. Malgré ce qui avait été dit, cinq mois après on choisit M. de Marbois pour faire partie de la commission : on put conjecturer dès-lors que M. Mauduit avait en vue de ruiner le projet.

Il avait été convenu qu'on supprimerait des pièces qui seraient soumises à la commission tout ce qui pourrait faire soupçonner qu'il n'y avait pas eu accord parfait entre M. Laussat et le commissaire en chef. Cependant, dès la première séance, celui-ci s'aperçut que M. Mauduit n'avait pas tenu les paroles données, car il trouva parmi les papiers remis à M. le président une pièce adressée au ministre, dans laquelle M. Laussat s'exprimait à peu-près en ces termes : « Le com-
» missaire a bien rempli sa mission ; il connaît le
» pays ; il a de l'habileté : bien des motifs doivent
» engager V. Exc. à le renvoyer ici pour diri-
» ger la colonisation. Cependant, je ferai remar-
» quer qu'il n'est pas assez grave, et qu'il n'est
» pas non plus un homme assez considérable ». Cette observation peu obligeante, que M. Mauduit avait jusqu'alors tenue secrète, ne pouvait causer aucune surprise au commissaire, attendu qu'elle venait de M. Laussat, et si la pièce originale avait été produite, il n'aurait eu rien à dire : mais M. Mauduit s'était donné la peine d'en faire un extrait pour l'usage de la commission, et cette

circonstance prouvait qu'il avait voulu que l'inculpation subsistât.

M. Mauduit avait également promis de soumettre à la commission toutes les pièces ralatives à l'affaire, celles qui étaient favorables au projet, comme celles qui lui étaient contraires. La commission n'a eu connaissance que des pièces de la dernière espèce. Dans le cours des débats, M. le président a fait demander communication des autres : elle a été refusée.

Néanmoins, malgré les mouvemens de M. Mauduit et l'opinion de M. de Marbois, le rapport de la commission a été favorable au projet : elle a pensé que la colonisation devait être essayée au moins.

Si l'on en excepte M. de Marbois, aucun des membres de la commision ne connaissait personnellement M. Laussat, et le commissaire en chef avait évité de parler de cet administrateur. Mais sa correspondance, qu'on avait lue dans les séances de la commission, l'eut bientôt fait apprécier : on crut s'apercevoir que sa tête était plus ou moins dérangée. Aussi la commission, en conseillant au gouvernement d'essayer quelques établissemens de laboureurs blancs sur la Mana, recommandait-elle de prendre des précautions pour que l'essai fût fait de bonne foi. Parmi les précautions indiquées, elle conseillait surtout de mettre l'administration de Cayenne en harmonie avec l'exécution du projet. C'était dire au ministre : rappelez M. Laussat ; et en effet c'était bien son opinion.

Durant les séances, le commissaire explorateur avait été appelé à répondre à diverses objections faites sur le climat de la Guyane et sur le régime colonial, notamment par M. de Marbois : il s'é-

tait vu forcé de soulever un coin du voile qui couvre le mal-aise des colons et l'impuissance de l'administration spéciale (1). Dans la séance du 18 novembre, par exemple, il avait discuté les objections avec quelque détail, et il s'était résumé en disant :

« Le commerce colonial est mal réglé : dans l'é-
» tat présent de notre législation spéciale, il est
» ruineux pour ceux qui s'y livrent.

» Au lieu d'intéresser le colon à augmenter ses
» cultures, le tarif des douanes l'intéresse à les
» abandonner.

» Ce tarif a pour inévitable effet de ruiner le
» planteur, tandis que, pour faire prospérer le
» commerce colonial, il faudrait que le planteur
» fût riche.

» Nos administrations coloniales s'occupent
» trop de petites choses ; elles négligent la chose
» essentielle, l'agriculture.

» On devrait dans nos colonies, depuis l'aboli-
» tion de la traite surtout, s'attacher à favoriser
» la reproduction de l'espèce d'hommes qui tra-

---

(1) Quand je parle en mauvais termes de l'administration spéciale, des bureaux des colonies, etc., je n'ai en vue que la personne qui dirige ces bureaux et l'administration. Je connais dans l'administration coloniale des personnes honorables, pleines de probité, et recommandables par de véritables talens et les meilleures intentions. Je serais désespéré qu'on rejetât sur elles le blâme que mérite le chef et qu'on les enveloppât dans le reproche d'impuissance que j'adresse à ce dernier. C'est pour ne pas répéter sans cesse le nom de M. Mauduit, que je dis quelquefois *la direction spéciale*, *les bureaux*, *l'administration coloniale*, etc.

» vaille ; on y devrait introduire ces auxiliaires de
» l'industrie dont un seul fait souvent le travail
» de cinquante hommes, ces auxiliaires qui n'ont
» pas de volonté, qui ne parlent pas, qui ne
» pensent pas, qui ne mangent pas, et qui tra-
» vaillent sans interruption la nuit comme le jour,
» je veux parler des moteurs et des machines.

» Dans nos colonies, nous ne sommes pas
» encore arrangés pour l'état de paix ; nous ne nous
» y sommes ménagé aucunes ressources pour la
» guerre.

» Si des améliorations sont désirables, d'un
» autre côté sans doute il faut éviter de rien pré-
» cipiter ; mais on devrait au moins avoir un but,
» un plan, et on n'en a pas : on va au jour le
» jour.

» Si cela continue, dans vingt-cinq années la
» France n'aura ni cultures coloniales, ni culti-
» vateurs coloniaux ».

Le commissaire avait commis une faute immense en parlant aussi franchement sur l'administration coloniale, en donnant l'éveil sur les désordres qui affligent nos colonies : c'était manquer de respect à M. le chevalier Mauduit ; c'était mettre son mérite en question ; et dans l'opinion de ce dernier, c'était commettre au moins un crime de lèze-majesté coloniale, au premier chef.

Voyons quelle était, après le rapport de la commission, la position des parties.

M. le chevalier Mauduit desirait que M. Laussat restât à Cayenne assez long-temps pour assister aux funérailles de cette colonie qu'il semble avoir été chargé de préparer. On conçoit en effet qu'il serait possible que le successeur n'eût pas un dévouement aussi aveugle pour M. le chevalier, et qu'il pourrait, par exemple, s'imaginer que

l'administrateur d'une colonie est le représentant du Roi, et non le représentant d'une coterie. Et quel scandale, s'il allait s'enquérir de ce qu'on a fait de ces registres enlevés des archives et transportés au gouvernement, pour y être transcrits, dit-on? S'il s'informait des circonstances qui ont accompagné la mort du chef du bureau des transcriptions, de cet indiscret *Montandon* qui, malgré le serment de *discrétion* et de *fidélité* qu'on lui avait fait prêter devant le tribunal civil (*ordon.* du 15 *nov.* 1819, n°. 108, B. 27), laissa pénétrer le secret de la chose, qui parla de la lacération, de la macération dans des baquets remplis d'eau, et qui, peu de temps après, mourût un peu vîte, dit-on ? M. Mauduit, dans les frayeurs que lui causait l'incertitude de trouver dans un autre administrateur un dévouement aussi complet, aussi aveugle que l'est celui de M. Laussat, desirait donc que celui-ci restât chargé de l'administration de Cayenne, qu'il y restât aussi long-temps que possible, qu'il y restât à tous risques, dût-il compléter la ruine de cette colonie, et faire échouer tous les projets que le gouvernement pourrait avoir pour la tirer de la nullité où elle est réduite. M. Mauduit ne voyait dans cette affaire que son intérêt personnel: aussi l'avis de la commission devait-il lui déplaire.

Depuis vingt années, les déportés représentaient la Guyane comme le pays le plus inhabitable, comme un pays désolé par des myriades d'insectes avides du sang des blancs, par des émanations pestilentielles et des maladies contagieuses, par des serpens bien vénimeux et bien gros, par des tigres bien nombreux et bien cruels. L'idée des dangers qu'ils avaient courus dans ce pays avait intéressé toute la France à leur malheur, et

plusieurs d'entre eux avaient dû principalement à la considération de ce malheur la grande fortune politique à laquelle ils étaient parvenus. Après avoir pendant tant d'années exploité à leur profit un grand malheur imaginaire, pouvaient-ils vouloir que la France cessât de croire à la réalité du tableau lugubre que leur romantique imagination et leur intérêt personnel avaient fait de la Guyane? L'homme qui venait dire au gouvernement : on vous a trompé, et qui, en le disant, en administrait la preuve, ne les déshéritait-il pas d'une partie de leur gloire? N'était-il pas évidemment leur ennemi? Et si l'expérience venait à prouver que des hommes habitués au soleil d'été de l'Europe peuvent s'acclimater à la Guyane; qu'ils y peuvent travailler la terre sans péril, s'y enrichir par un léger travail, et que de toutes les régions tropicales la Guyane est la moins chaude et la plus saine, ne serait-on pas autorisé à accuser d'exagération au moins les déportés qui, dans leurs récits et leurs livres, en ont fait le pays le plus abominable de l'univers? Les déportés qui ont survécu ne peuvent donc souffrir la pensée d'y introduire des laboureurs blancs; la reconnaissance du pays a même été considérée par eux comme une injure que leur faisait le ministre, parce qu'elle donnait la certitude qu'il mettait en question la véracité de leurs récits. Aussi le défenseur des déportés, M. le marquis de Marbois, ne s'est-il pas contenté d'attaquer le projet de colonisation; il a attaqué avec humeur l'auteur de ce projet; il a blâmé l'exploration qui a été faite de la Guyane, le ministre qui l'a ordonnée, le commissaire qui l'a dirigée, et il les a traités de fous. En un mot, tout ce qui rappelait ce pays a excité sa colère, parce que c'était

mettre en question un malheur prodigieusement exagéré, que les grands parens, qui l'avaient subi, étaient en possession de raconter à leurs petits enfans en émoi et aux bonnes de ces petits enfans, et d'agrémenter par des détails fabuleux; un malheur que certains déportés avaient consacré dans des tableaux de famille, et qui était devenu pour eux un titre d'illustration. Aussi n'y a-t-il pas jusqu'au mot *coloniser* que l'on n'ait pris pour une injure (p. 10). Pour complaire à M. de Marbois, il eut fallu dire, comme lui : que tout homme blanc qui va deux matins de suite remuer la terre avec son parasol, *réveille les foyers pestilentiels endormis,* et que le troisième jour *il n'est plus.* Il faudrait aussi, pour lui donner quelque tranquillité, renoncer au projet, sur sa parole; car pour les déportés, la question de la colonisation est celle-ci : les déportés ont-ils dit la vérité sur la Guyane, ou la France a-t-elle été trompée par eux?

Très-heureusement la commission royale n'était point composée des agens de l'administration coloniale; et si on en excepte M. de Marbois, elle ne l'était point non plus de déportés : les considérations qui poussaient les uns et les autres l'intéressaient fort peu, et ce qui lui importait, c'était de découvrir la vérité. La correspondance officielle de M. Laussat lui avait prouvé qu'il est tout à la fois un mauvais administrateur et un mauvais homme : elle l'a dit poliment sans doute, mais enfin elle l'a dit. Les exagérations de M. de Marbois lui ont donné à penser qu'il avait moins pour guide sa conscience que sa position particulière : elle a écouté avec sang froid ce qu'il disait avec chaleur, mais elle a passé outre.

De son côté, le commissaire en chef avait dit à

Cayenne, avait écrit au ministre, et avait repété en France que si le grand homme de M. Mauduit, le commandant Laussat, était chargé de diriger la colonisation, la France perdrait inévitablement ses capitaux et sa population, et que le mieux serait de renoncer à coloniser. Les conclusions de la commission devaient donc lui paraître sages ; il devait s'y rallier, parce qu'elles lui donnaient l'espérance que la colonisation réussirait. Aussi, dans la vue d'appuyer ces conclusions, proposa-t-il au ministre de publier toutes les pièces officielles relatives au projet, et d'y joindre l'historique de la mission dont il avait été chargé, aux offres qu'il fesait de prendre sur lui la responsabilité légale de la publication : le ministre ne fit point de réponse.

Ainsi, il y avait contre le projet la vanité de M. Laussat et son impuissance, les frayeurs de M. Mauduit, et l'intérêt que les déportés avaient à défendre comme des vérités les romans qu'ils avaient publiés il y avait déjà vingt années, et qui ne pouvaient manquer d'être accueillis alors, parce que, s'il m'en souvient, c'était l'époque des romans lugubres et des mélodrames.

Le projet était appuyé par l'avis de trois commissions ; il avait aussi en sa faveur l'opinion personnelle du nouveau ministre, qui l'avait très-judicieusement défendu dans la commission royale dont il fesait partie. La décision dépendait de ce ministre ; les fonds étaient faits ; le ministre avait même annoncé au commissaire en chef qu'il le chargerait de l'exécution, et l'avait engagé à faire des dispositions à cet effet. Il était donc plus que probable qu'aucun obstacle ne s'éleverait contre l'exécution du projet.

Il en a été tout autrement.

M. Mauduit n'avait pu faire échouer le projet, ni par le refus de communiquer à la commission les pièces qui donnaient la certitude qu'il réussirait, si l'exécution en était bien conduite, ni par des intrigues auprès de quelques-uns des membres de la commission, ni par des calomnies, ni par le colportage d'un infâme roman que le Séide de M. Laussat avait fait, et que le commissaire ne pouvait réfuter, attendu qu'il ne le connaissait pas. Il a réussi par d'autres intrigues,

Sous le ministère de M. Portal, M. Mauduit voulait, disait-il, se débarrasser du commissaire en le chargeant d'exécuter le projet sous les ordres de son ami Laussat. Le commissaire, qui connaissait la tête folle du Laussat et son impuissance, et qui peut-être aussi l'avait trouvé trop empressé à organiser sa cuisine, était bien décidé à ne se point mettre sous la direction d'un pareil homme. On ne se charge pas de faire réussir une entreprise importante, lorsqu'on a la certitude qu'elle échouera : et en effet si M. Laussat ou M. Mauduit y sont pour quelque chose, il est impossible qu'elle n'échoue pas.

Sous le successeur de M. Portal, M. Mauduit se crut sans doute nécessaire, indispensable : il n'avait plus une demi-volonté, mais une volonté tout entière, et il disait hautement qu'il n'était pas encore démontré que le nouveau ministre ne regarderait pas comme une extravagance ce projet qu'il avait habilement défendu. A tout événement, il était décidé à charger M. Laussat d'exécuter le projet de colonisation, c'est-à-dire, de le faire échouer, et à écarter le commissaire, que le ministre avait désigné. Ce commissaire avait été, pour défendre le projet, entraîné comme on l'a vu, à faire remarquer dans les séances de la com-

mission royale, que les colonies, livrées comme elles le sont, à la discrétion de M. Mauduit, se trouvaient dans la position la plus déplorable, qu'elles étaient menacées d'un anéantissement complet, et que déjà on faisait le sac de la colonie de Cayenne. Ce commissaire était donc, aux yeux de M. le directeur suprême, un homme dangereux, un ennemi de sa gloire. Jamais on n'avait porté jusques-là l'irrévérence à l'égard de M. le chevalier Mauduit : il n'avait encore trouvé que des flatteurs.

Le commissaire pensa que, pour éviter au ministre une grande faute, qui ferait périr la population qui serait envoyée sur la Mana, et perdre les fonds employés dans l'entreprise, il conviendrait que la direction en fût confiée à un comité composé de personnes honorables, étrangères à toutes les petites intrigues des petites gens de l'administration de Cayenne. Il a publié un écrit sur ce sujet, et a cité l'exemple de colonisations qui réussissent en Hollande et en Angleterre par les moyens qu'il propose d'adopter.

Tant qu'il n'avait été question que de donner, pour diriger la colonisation, la préférence à M. Laussat ou au commissaire, M. Mauduit ne s'était pas vu menacé d'un grand péril : dans les deux hypothèses, il conservait la direction suprême de l'entreprise. Mais le comité que le commissaire proposait de créer devait, dans son opinion, diriger l'emploi des fonds : le péril était immense pour M. Mauduit, car sous le rapport essentiel, le rapport de l'argent, il eût perdu même l'espérance. Dans cette conjoncture, il n'avait qu'un parti à prendre, c'était de faire éloigner sans retour le malencontreux commissaire. A cet effet, il se

mit bravement à battre dans les ténébres le briquet de la calomnie.

En attendant, on publia le libelle que M. St.-Amant avait fait, et que depuis quatre mois il colportait manuscrit: or, dans l'état où étaient les choses, il était impossible que cette publication ne fût pas fatale au commissaire. S'il n'y répondait pas, on pouvait dire qu'il convenait de la réalité des sottises qu'on lui faisait dire et faire dans ce libelle. S'il y répondait, on ne manquerait pas de l'accuser d'avoir indiscrètement attaqué, non pas l'administration de M. Mauduit, mais celle du ministre, et peut-être même l'autorité royale, car on sait que le nom des ministres et du Roi, ne manque jamais de venir se placer dans la bouche de ceux des agens dont on révèle les turpitudes. Dans les deux hypothèses, on aurait des prétextes pour le congédier. Pour résister à cette intrigue, le commissaire eût eu besoin de l'appui du ministre.

Mais ce libelle, plein des plus ignobles calomnies, ce libelle dans lequel le commissaire trouvait ses paroles et ses actes complètement travestis et défigurés, paraissait avec la mention de l'autorisation du nouveau ministre, d'un ministre homme de bien, religieux, éclairé, et d'un caractère généreux. Chose étrange! M. Mauduit avait trouvé le moyen de faire autoriser par le ministre la publication d'un écrit infâme dans lequel on traite *d'ignorans* et *de sots* les membres d'une commission dont le ministre lui-même faisait partie, dans lequel on appelle *extravagant* et *fou* un projet qu'il avait présenté sous son véritable point de vue, qu'il avait défendu dans la commission avec un talent rare et un jugement peu commun. Dans cette conjoncture, le commissaire ne pouvait

pas dédaigner cet écrit : le silence du mépris ne suffisait pas, car il était évident que le ministre l'appelait à se justifier et à se justifier publiquement.

Le commissaire demanda alors au ministre ce qu'il lui avait déjà vainement demandé, c'est-à-dire la création d'une commission d'enquête à laquelle il proposait de soumettre l'examen de sa conduite comme chef de l'exploration, ainsi que l'examen de toutes les pièces relatives à cette affaire. Il annonçait en même temps qu'il allait répondre au libelle. La demande d'une enquête sérieuse ne pouvait manquer de jeter l'effroi dans l'âme de M. Mauduit, car en examinant la conduite publique du commissaire, force eût été d'examiner aussi celle de M. Laussat et celle de ses complices : aussi le commissaire ne reçut-il aucune réponse.

Après la publication d'un premier article sur le libelle, le ministre a daigné autoriser le commissaire a en publier un second : il lui a même indiqué ce qu'il devait dire et ce qu'il devait taire. Le commissaire a donc dit, dans ce second article, ce que le ministre l'avait autorisé à dire, ce qu'il lui avait recommandé de dire ; et M. Mauduit l'a chassé, comme coupable d'avoir parlé : il l'a chassé, au nom de ce même ministre qui lui avait donné l'autorisation de parler.

Pour réussir, il a fallu de l'audace, il a fallu d'étranges calomnies, et ce front qui ne rougit jamais.

On a, par exemple, accusé le commissaire d'être un ennemi du gouvernement du Roi.

Il est assez difficile de comprendre qu'un homme qui a usé trois années de sa vie dans la poursuite d'un projet utile pour la France, honorable pour la royauté, soit l'ennemi du gouvernement royal.

Il s'est trouvé d'ailleurs qu'en 1814, ce commissaire avait été condamné à la peine capitale, parce que les circonstances avaient voulu qu'il servît le Roi un peu plutôt que les autres. Une grande population privée de magistrats avait réclamé ses services pour adoucir les rigueurs de la guerre, et il s'était sacrifié pour elle.

On l'a accusé d'avoir été employé dans les cent jours : et il s'est trouvé que deux ordonnances du Roi et un décret prouvent au contraire qu'il a été destitué dans les cent jours.

Mais M. Mauduit et M. St.-Amant n'auraient-ils pas dû, avant d'entamer un pareil sujet et de faire d'aussi calomnieuses accusations, remarquer que l'homme qu'ils défendent à tort et à travers, leur irréprochable M. Laussat, a été député et préfet dans les cent jours?

Et M. Mauduit, particulièrement, ne devait-il pas sentir que sa conduite à Paris et à Cayenne, pendant ses beaux jours, qui étaient aussi ceux de la terreur, n'a pas été toujours exempte de reproches, et même de reproches graves? Ne devait-il pas craindre, en soulevant la question des cent jours, sur laquelle les hommes sages se plaisent à étendre le voile d'un généreux oubli, et qui ne revient à leur mémoire que lorsqu'ils sont appelés à se défendre, qu'on ne lui demandât quelles personnes on entendait désigner, lorsque le 20 mars 1815, au matin, on parlait, dans la rue royale à Paris, et devant témoins existans encore, du *gros c... qui était parti*, du *vieux C.... qui la gobe*, et de *la s.... de Bordeaux*. Ce sont peut-être, et je suis disposé à le croire, des termes de marine que je ne connais pas: mais il me semble que ces termes-là étaient assez mal choisis pour l'époque.

M. Malouet, qui dans le tems avait voulu aussi

introduire à la Guyane un meilleur système de culture, adopté depuis, au grand contentement des planteurs actuels, avait eu à lutter également et contre un gouverneur imbécille, et contre quelques colons ignorans qu'il appelait avec raison les colons les plus têtus de l'univers : il avait été persécuté par eux, chansonné, poursuivi par leurs vociférations. Obligé de retourner en France, le ministère d'alors ne le chassa pas de la marine : le Roi lui conserva son titre d'intendant de Cayenne, et compensa, par une indemnité de 30,000 fr., les désagrémens qu'il avait essuyés.

Ici le commissaire donne aux colons de Cayenne les conseils de son expérience ; il leur indique officieusement des méthodes usitées dans des pays plus avancés, et dont l'emploi aurait pour effet de décupler leurs revenus, de les rendre riches, de pauvres qu'ils sont. Il résiste à toutes les séductions, et remplit avec loyauté, avec courage, la mission spéciale qui lui est confiée. Il a aussi à lutter contre un gouverneur imbécille, et contre une ignoble coterie composée des êtres les plus abjects, les plus ignorans, les plus fripons : on sème de difficultés et de périls la route sur laquelle il doit passer ; on viole à son égard les lois sacrées de l'hospitalité ; sa vie est lâchement menacée ; on le poursuit aussi par des vociférations ; on le chansonne aussi, dit-on. Arrivé en France, il demande à parler : on refuse de l'entendre. Il demande à s'éloigner : on le force à rester pour se donner plus tard le plaisir de le chasser. Il demande qu'on le paye au moins : on refuse de le payer. On le fait attaquer, calomnier publiquement : il sollicite sur sa mission une enquête qui lui est refusée. Il demande à s'expliquer : on l'y autorise ; mais c'est pour se donner le prétexte de

le chasser : on le chasse en effet, dès qu'il a parlé ; on le chasse meurtri, contusionné par la calomnie, lorsqu'il est accusé publiquement d'avoir, par intérêt personnel, donné un projet cruel et barbare ; on le chasse, sans l'avoir entendu, subitement, inopinément, beaucoup plus mal qu'on ne chasserait un laquais infidèle, car au moins est-il d'usage de donner à ce dernier huit jours pour chercher gîte.

Dans les deux positions, les services rendus et les périls évités sont les mêmes ; et s'il y avait d'un côté plus de grandeur dans les services et les périls, la différence serait en faveur du commissaire. Quelle est donc la cause de la différence que l'on remarque dans les résultats ? La voici : du temps de M. Malouet, la direction des colonies était confiée sans doute à un homme d'honneur et à un honnête homme.

Le commissaire a demandé publiquement une enquête (1). Il l'a demandée contre lui, contre M. Laussat, contre M. Mauduit. Si ce dernier, qu'on accuse d'avoir fait bouleverser, ruiner la colonie de Cayenne, d'en avoir fait faire le sac par ses amis, était irréprochable, il mettrait sans doute à exposer son innocence au grand jour, non moins d'empressement qu'il en a mis à faire disgracier le commissaire. Mais il se gardera bien de faire examiner sa conduite dans un débat ou public ou sérieux, ni de s'exposer à subir les conséquences d'une enquête : il sait que si l'enquête avait lieu, la justice frapperait une tête au moins, et que

---

(1) Voir le *Journal du Commerce* ou *Affiches universelles*, du 7 avril 1822.

cette tête ne serait pas celle du commissaire. Il refusera donc l'enquête proposée, et pour s'y soustraire, il continuera à se couvrir du manteau de son inviolabilité, car il est effectivement le roi des colonies : je me trompe, il en est le dictateur.

A présent que M. de Marbois dise dédaigneusement que le commissaire a fait à la Guyane *ce qu'il appelle une exploration*, peu importe. Il sera prouvé au moins que, quelque nom qu'on donne à sa mission, le pays a été exploré, et qu'il ne l'a pas été sans quelque habileté, sans péril et sans courage. La manière étrange avec laquelle on a payé ses services sera également constatée, pour l'instruction des personnes qui seraient tentées de servir loyalement la direction des colonies, pour l'édification du public, et pour la plus grande gloire de M. le chevalier Mauduit.

Que ce dernier sache au surplus que, si l'enquête judiciaire que l'on sollicite était refusée, on trouverait bien le moyen de le forcer à s'expliquer devant une cour royale, et de faire décider si, par condescendance pour un charlatan sans mérite, et pour ses amis, qui presque tous sont des fripons, la France doit achever la ruine de ses colonies.

11°. *De la défense militaire du pays.*

M. le marquis de Marbois parle aussi de la défense militaire, et il en parle comme du reste, c'est-à-dire en homme qui ne sait pas, ou qui ne dit pas ce qu'il sait.

« Les auteurs du projet, dit-il, veulent que la » colonie soit mise en état de défense, et que tout » habitant soit au besoin soldat. Une milice locale

» capable de faire quelque résistance, si la Mana,
» à peine fondée, était attaquée, est une chimère
» qu'on ne peut mettre en avant sans se jouer de
» notre expérience et de nos lumières, p. 24
» et 26 ».

L'auteur du projet a été d'avis qu'il fût statué que tout homme en état de porter les armes fût au besoin assujéti au service militaire, comme cela a lieu dans les États-Unis. M. de Marbois pense-t-il qu'une colonie dans laquelle tous les habitans sont au besoin soldats soit plus difficilement défendue qu'une autre dans laquelle les neuf dixièmes des habitans ne peuvent être employés à la défense, soit parce que le régime intérieur les mécontente, soit parce qu'ils sont esclaves? Une colonie composée d'hommes libres seulement a un immense avantage sur les colonies à esclaves; c'est que toute la population habile à la défense peut être armée, tandis que dans celles-ci la chose est impossible. L'exemple de nos colonies à esclaves *qui recoivent la loi d'une nécessité supérieure*, cet exemple que cite M. de Marbois, p. 25, pour prouver que les colonies sont indéfensables, est donc mal choisi. Bourbon, la Guadeloupe, la Martinique, seraient imprenables, même sans le secours des troupes de la France, si on pouvait sans inconvénient appeler à la défense tous les hommes en état de porter les armes.

On n'a point dit que la Mana *à peine fondée* ferait quelque résistance; on n'a point mis cette chimère en avant; on ne s'est pas joué de l'expérience et des lumières de M. le marquis. Son expérience est un fait incontestable. Quant à ses lumières, l'auteur du projet ne s'en est pas joué non plus, malgré le doute qui peut-être subsiste à cet égard dans son esprit.

Quant à Cayenne, que M. de Marbois cite, et qui ne pourrait, dit-il, envoyer des secours, il n'y a pas 200 habitans libres en état de porter les armes : il y a un siècle et demi que cet état de choses existe, et cependant on n'a point abandonné Cayenne, sous le prétexte que cette colonie est incapable de résister. Dans l'opinion de l'auteur du projet, ce ne serait point Cayenne qui enverrait des secours à la colonie nouvelle ; ce serait celle-ci qui, au bout de trois ans seulement, serait en état d'envoyer des secours à Cayenne. C'est en vain que, dans ses exagérations, M. de Marbois dit que les cinquante lieues qui séparent Cayenne de la Mana sont une difficulté égale à celle de mille lieues, p. 26. Tout le monde sait qu'une route de cinquante lieues, pour donner passage à des hommes et à des bêtes, n'est ni difficile ni longue à faire sur un terrain sec, à moins cependant que celui qu'on charge de la faire ne soit un Laussat. M. le marquis en a fait faire de plus importantes à St-. Domingue, par des hommes blancs. Des hommes blancs en feraient aussi dans la Guyane, et au lieu de 1000 lieues, on n'aurait effectivement qu'une distance de cinquante.

Si la crainte de ne pouvoir garder les colonies en temps de guerre avait empêché d'en fonder, il n'existerait pas une seule colonie. Toutes ont été prises, reprises, rendues ou gardées. L'éventualité de la conquête n'est pas plus que celle de l'indépendance, une raison suffisante pour empêcher, à l'époque actuelle, la nation britannique d'en fonder dans trois parties du monde.

« Une colonie *soumise au commerce exclusif* » n'existe, dit-il, que par des communications » libres avec la mère-patrie, et ces communica- » tions sont devenues peu faciles en temps de

» guerre, depuis que les mers ne sont plus libres » que pendant la paix, p. 25 ». Il m'avait semblé jusqu'à présent que, soumises ou non au commerce exclusif, les colonies avaient, en temps de guerre, des difficultés égales pour les communications maritimes, et qu'elles étaient, pour les importations et les exportations, exposées aux mêmes périls. La question de l'exclusif ne fait donc rien à l'affaire : une colonie subit le sort de sa métropole : pour qu'elle puisse s'y soustraire, il faut qu'elle se rende indépendante; or, dans ce cas elle n'est plus colonie.

Mais les craintes que l'éventualité d'une guerre maritime inspire au noble pair sont-elles bien fondées? Parlons d'abord de la navigation : nous parlerons ensuite de la conquête.

Une guerre maritime générale, telle qu'elle l'était il y a dix ans, paraît peu probable ; on pourrait même dire qu'elle serait impossible, car en reconstituant les petits États on a effectivement reconstitué les neutralités. Si la Guyane française, par exemple, est voisine des possessions de la Hollande et de l'Angleterre, elle est aussi à proximité du Brésil, des petites colonies du Danemark et de la Suède, et des Etats-Unis, c'est-à-dire de nations qui toutes aiment d'autant plus la neutralité que, pendant les grandes guerres maritimes, elles s'enrichissent par le cabotage qu'elles font pour le compte des nations belligérantes. La colonie de la Guyane serait donc, en temps de guerre, assurée de conserver ses communications maritimes, de vendre ses produits, de recevoir des approvisionnemens. La navigation au moyen des neutres serait d'autant plus facile à la Guyane que la direction des vents et des courans en rendrait le blocus impossible : on y pourrait toujours abor-

der; on en pourrait toujours sortir. Les possessions de la Hollande et de l'Angleterre sont sous le vent de notre Guyane : on peut, en 12 heures, aller de la Mana à Surinam, et à Démérary en 48 heures. Pour venir de Démérary à la Mana, il faut souvent 15 jours, quelquefois un mois; et si le navire n'est pas bon voilier, ou ne serre pas bien le vent, il est obligé de retropiquer : des vaisseaux de Surinam et de Démérary ne peuvent donc pas tomber à l'improviste sur la Guyane française.

Passons à l'éventualité de la conquête.

D'abord je me demande quel intérêt l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, et l'Espagne auraient à faire la conquête d'une petite colonie à café, à sucre et à coton. Ces nations ont beaucoup plus de productions coloniales qu'elles n'en peuvent consommer, et je ne vois pas trop ce qu'elles feraient de celles que leur donnerait notre colonie. Ces sortes de possessions pouvaient être convoitées alors que les denrées étaient rares : les nations que je viens de citer n'ont plus le même intérêt à conquérir celles des autres, aujourd'hui que la denrée surabonde. Je vois bien les frais de la conquête, mais je me demande quels seraient les profits.

Les colons livreront-ils leur pays à l'ennemi? Mais la nation qui règne sur les mers, la seule dont on puisse desirer la domination pendant la guerre, ne reçoit point pour sa consommation les productions des colonies étrangères; et si elle les admet dans ses ports, c'est sous la condition qu'elles en seront exportées. Le colon ne trouverait donc pas là un marché, en remplacement du marché de faveur que la France lui tient ouvert, si celui-ci venait à lui manquer. En changeant

de domination, il aurait donc réussi seulement à vendre des sucres et des cafés à 1 sou et demi, des cotons à 4 sous, et quelquefois à faire des ventes insuffisantes pour couvrir ses frais, comme cela avait lieu pendant la dernière guerre maritime. Ne serait-il pas préférable pour lui de faire le commerce par l'intermédiaire des neutres, ou, dans la pire des suppositions, d'attendre la paix et les prix plus ou moins élevés que l'on trouve toujours dans les marchés privilégiés des métropoles? Nos colons ne seront donc point intéressés, dans les guerres maritimes, à rechercher la domination des étrangers.

Je suppose que, sans autre intérêt que celui de nuire à la France, une nation maritime veuille s'emparer de vive force de la colonie de la Mana: voyons quels obstacles cette nation pourrait rencontrer.

Les côtes de la Guyane sont plates : le fond s'abaisse ou s'élève généralement à raison d'une brasse par lieue : par conséquent, on ne peut les canonner du large.

Pour approcher de la terre, il y a bien la voie des rivières ; mais les entrées en sont plus ou moins difficiles. La Mana, comme le Mississippi, n'est point accessible pour des navires tirant plus de 11 pieds d'eau : encore faut-il que ces navires attendent le flot. Les gros bâtimens de guerre ne peuvent par conséquent y pénétrer.

La reconnaissance du Maroni, qui a été faite par les ordres de la commission, donne la presque certitude que des navires tirant plus de 11 pieds d'eau ne pénétreraient pas au-delà de trois lieues dans ce fleuve. A cette hauteur, notre rive est encore bordée de marais et de paletuviers im-

pénétrables pour des Indiens, et à plus forte raison pour des soldats : car il faut remarquer que les jeunes branches des paletuviers retombant vers la terre y prennent racine, et que les bois de cette espèce ressemblent à autant d'arcades de 2 à 4 pieds de hauteur, qui se croisent en tout sens. Le sol sur lequel ces arbres croissent, inondé, délayé à chaque marée, est une vase molle semblable à celle de nos ports : on s'y enfoncerait quelquefois de plusieurs pieds, et on ne pourrait pas toujours s'en retirer.

Ainsi, les côtes de la Guyane sous le vent, et en particulier celles de la Mana et du Maroni, inaccessibles pour des bâtimens de guerre, le seraient aussi pour les hommes qu'on y voudrait débarquer. Dans cette partie du littoral, on ne peut pénétrer dans l'intérieur que par des rivières : or, les bâtimens de guerre, si ce n'est ceux d'une petite dimension, tels que goëlettes, bricks et corvettes d'un faible tirant d'eau, ne peuvent entrer dans la Mana : sur le Maroni, ils ne pénétreraient pas au-delà de trois lieues, et à ce point les paletuviers qui bordent la rive française rendent le pays impénétrable. On ne pourrait donc s'élever sur l'une de ces rivières et pénétrer dans l'autre qu'au moyen de légères embarcations : on conçoit par-conséquent qu'une batterie flottante d'une grande dimension, construite de manière à donner peu de prise à l'artillerie et à braver la mousqueterie, et qui serait placée à l'embouchure de la Mana, et qu'une autre qui stationnerait sur le Maroni, au point que les bâtimens de guerre ne peuvent atteindre ou dépasser, seraient d'insurmontables obstacles à tout débarquement, car il serait impossible de l'effectuer dans les paletuviers. Ces batteries, dont le tirant d'eau se-

rait combiné avec la profondeur des rivières, seraient construites sur les lieux, et on leur donnerait, comme à celles de New-York, le feu pour moteur.

La Mana présente aussi, par ses sinuosités, d'autres moyens d'une défense facile, car il s'y trouve dans la partie inférieure plusieurs points auxquels on ne peut parvenir, sans être vu à la distance de 2 à 3 milles. Des batteries convenablement placées domineraient toute cette étendue, et des embarcations ennemies n'essayeraient pas impunément de les dépasser.

Je suppose cependant que, malgré les difficultés du terrain et la facilité de le défendre, des troupes ennemies pénétrent dans la colonie. A cette époque, la population sera rare encore, ou elle sera déja nombreuse. Dans le premier cas, le pays sera presque entièrement couvert de forêts, dans lesquelles on ne pourra, comme aujourd'hui, pénétrer que la hache à la main : on n'y pourra non plus conduire de l'artillerie ni des vivres, et les colons, quoique peu nombreux, trouveront, dans un sol plus ou moins tourmenté, et dans la connaissance qu'ils auront du pays, des moyens de résistance supérieurs aux moyens d'attaque. Dans le second cas, la population, déjà acclimatée, et obligée au service militaire, aura, pour se défendre, des moyens qu'on ne trouve pas dans les colonies à esclaves, où les masses, sans existence politique et sans propriétés, sont aussi sans intérêt à repousser des ennemis.

Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que, dans le Midi de l'Amérique, toute nation qui met sur pied 6 à à 8,000 hommes acclimatés, est une puissance qu'on respecte; que ce nombre suffit quelquefois pour attaquer ou défendre un

grand empire; que dans ce pays les moyens de retraite, l'état sauvage du sol, la connaissance des lieux et le climat, donnent aux peuples attaqués des avantages que n'ont point les assaillans, et qu'en 1815 on a vu les 2000 citadins de la Nouvelle-Orléans repousser les 14,000 hommes de Packenham, qui se composaient de troupes blanches, la plupart acclimatées, et de soldats africains depuis long-temps aguerris.

Je ferai remarquer aussi qu'on n'armerait pas impunément des esclaves contre une colonie d'hommes libres, car, pour recouvrer la liberté, il suffirait à l'esclave de rester là où on l'aurait conduit.

C'est donc sans réflexion que M. de Marbois prétend qu'on ne peut, *sans se jouer de son expérience et de ses lumières*, avancer que la colonie de la Mana serait susceptible d'être défendue, si elle était attaquée. Je ne connais pas de localité qui se prête mieux à la défense; et si cette colonie était constituée comme on a proposé de le faire, il n'y en aurait pas que les habitans fussent plus intéressés à défendre.

12°. *Considérations sur la Direction spéciale des Colonies.*

Les colonies de la France, que la direction spéciale, les gouverneurs et les commandans organisent, dit-on, depuis sept années, sont dans l'état d'inorganisation le plus complet.

Du moment qu'on jugeait convenable de réunir sur la même tête le pouvoir civil et le pouvoir militaire, c'était sans doute une bonne idée que de tempérer le pouvoir absolu du chef par

l'institution d'un conseil dont l'approbation serait nécessaire pour que les réglemens et les ordonnances fussent exécutoires.

Malheureusement, le conseil, au lieu d'être composé de fonctionnaires et de magistrats indépendans, se compose presqu'exclusivement d'agens dans une dépendance absolue du gouverneur, de personnes aveuglément dévouées, et qui ne sont pas en position de refuser leur concours ni leur approbation, même lorsque les actes les plus arbitraires, les plus violens, les plus compromettans, sont soumis à leur délibération. On a vu qu'à Cayenne, le commandant s'est réservé la faculté d'appeler à ses conseils tous les habitans sans exception; qu'à défaut des conseillers ordinaires, il a toujours la ressource d'obtenir la signature de conseillers bénévoles et temporaires, recrutés au passage, dans les rues ou sur la savane de la ville, et qu'en effet il a jusqu'à ce jour trouvé le moyen de faire approuver, par des conseils de diverses dénominations, toutes les folies qui lui ont passé par la tête. Ainsi, l'institution des conseils, qui a pour objet d'éclairer l'autorité suprême et de l'arrêter dans ses écarts, n'a d'autre effet que de donner une forme légale aux actes les plus répréhensibles; elle est un moyen tout à la fois ingénieux et funeste de mettre la responsabilité du chef à couvert, tandis qu'elle devrait être un contre-poids à son excessive autorité, une garantie pour le pays. La France s'imagine qu'au moyen des conseils qu'elle a institués dans ses colonies, ses gouverneurs et ses commandans trouvent d'utiles résistances, un contrôle non moins utile, et qu'ils administrent avec sagesse, au moins avec loyauté. Le fait est cependant que les conseils sont sans influence, sans volonté, sans voix : l'autorité des

chefs est illimitée, et je défie qu'on me cite un pacha qui soit aussi absolu, aussi extravagant que l'est le commandant de Cayenne par exemple. Au moins le pacha redoute-t-il l'arrivée des eunuques porteurs du fatal lacet : le commandant ne craint rien ; toutes ses folies sont approuvées par ses commensaux, ses commis, ses valets, ses neveux, dont il fait au besoin des conseillers : une foule de procès-verbaux, revêtus de signatures telles quelles, attestent sa prévoyance et sa soumission aux formes : il est en règle.

S'agit-il de l'administration de la justice ? Que trouve-t-on dans les colonies ? Des cohues de jugeurs, et à peine un magistrat. Si ce dernier veut faire exécuter les lois, il est persécuté, honni. En vain les colonies de la Hollande et de l'Angleterre nous donnent-elles l'exemple de la justice la plus impartialement distribuée au moyen d'un petit nombre de magistrats indépendans : nous, nous voulons avoir des centaines de juges qui jugent mal ou qui ne jugent pas, des juges par spéculation. C'est le commandant qui les choisit ou les désigne, et comme on le conçoit bien, ce n'est pas le mérite ou la vertu qu'il recherche, c'est le dévouement personnel et le dévouement le plus aveugle. Ajoutez que le commandant est aussi le chef suprême de la justice, qu'il préside à volonté la cour royale, qu'on l'a vu même présider le tribunal civil, et que lorsqu'il arrive que le tribunal et la cour ne jugent pas comme il avait entendu qu'on jugeât, il casse les jugemens et les arrêts, chasse les juges et le ministère public. Pour être à l'abri du reproche, il lui suffit d'une ordonnance qu'il fait lui-même, et qu'il fait délibérer dans le conseil dont j'ai parlé, et de la manière que j'ai dite. Ainsi, les biens, la vie, l'honneur d'un habitant

des colonies sont à la discrétion d'un passant auquel on présente à signer le procès-verbal d'un prétendu conseil.

C'est en vain que les colons demandent des magistrats : la direction spéciale, qui exerce la dictature sur nos colonies, s'obstine à leur donner pour juges d'appel des commis de marine et des officiers de troupes (*Ordonn.* du 7 janvier 1822. —*Moniteur*, 30 mai.—*Bulletin des lois*, n. 531).

Parlerai-je de l'administration intérieure? C'est bien vainement aussi que nos colons demandent qu'on leur accorde, comme à ceux de l'Angleterre, une législature locale. Ce sont les commis de la marine ou leurs délégués qui font la législation coloniale : ce sont eux aussi qui, sous prétexte de faire administrer les colonies, en font faire la curée par des nuées de gens de plume et de chiffres, aussi nombreux et aussi voraces que les sauterelles de l'Egypte. Le colon reste étranger à l'administration de son propre pays : si ses maîtres daignent s'occuper de lui, c'est pour lui demander une partie de ce qu'il possède : c'est toujours à lui de payer; il est aussi le seul qui paye, parce qu'en effet il est le seul qui produise, par-conséquent le seul qui puisse payer.

Le colon est donc en regard du fisc, qui le pressure comme une éponge, qui compte insolemment avec lui, qui lui dit : tu gagnes trop, comme un maître le dirait, non pas à son fermier, mais à un manœuvre. Voilà son état de tous les jours.

Sa fortune est-elle mise en question? Sa vie est-elle menacée? Il trouve pour juges des hommes sans lumières et sans conscience, des Séïdes qui cherchent dans les yeux du maître les motifs de leurs arrêts.

Le colon français vit donc, dans son pays, comme s'il était dans un pays étranger occupé par ses ennemis, ou dans une possession dont la Sublime Porte aurait la veille fait la conquête, et qu'elle aurait jugé nécessaire de soumettre au pouvoir discrétionnaire d'un pacha. Il y vit en ilote, comme s'il appartenait à une race proscrite; on l'y souffre, comme les chrétiens de l'Orient sont soufferts dans les Etats mahométans; et si on lui laisse acquérir des richesses, c'est pour se ménager les occasions d'exercer sur lui ce qu'on appelle des avanies. Le Français des colonies est hors de la loi commune.

Depuis sept années déjà, la France est en paix et possède des colonies. Elle n'a encore rien fait pour y répandre le bonheur individuel; elle a tout fait pour en tarir la source. Cet état de malaise, de vexations, d'oppression, d'avanies, doit-il durer? Je le crains. Les causes du malheur qui pèsent sur les colonies tiennent à une organisation administrative mal combinée, trop faible, radicalement vicieuse : cette organisation a déjà pour elle la sanction du temps, et elle fait partie des institutions d'un peuple qui sait discuter sans doute, mais qui ne sait pas toujours se décider.

Sous un gouvernement représentatif, au temps présent sur-tout, les ministres sont trop souvent hommes politiques et de tribune : ils n'ont pas le loisir d'être administrateurs, et ils en sont réduits à la nécessité d'administrer par délégation : or, il peut arriver que leur confiance soit mal placée.

On dira peut-être que le ministère de la marine est facile à remplir; qu'il est insignifiant en temps de paix : je répondrai qu'on se trompe.

Dans le département de la marine il y a effectivement deux ministres, un pour la marine proprement dite, un autre pour les colonies.

Avec de l'argent, du jugement et de l'ordre, on réussit à avoir des matériaux, des ingénieurs, des marins, des vaisseaux, des approvisionnemens, et tout ce qui constitue une marine militaire. Cela explique comment M. de Sartines, qui n'était pas marin, a donné de l'éclat au pavillon de la France, et comment M. Portal, qui n'est pas marin non plus, a réussi, malgré les difficultés du temps et la parcimonie du budget, à armer pendant la paix un nombre de bâtimens assez considérable pour employer tous les officiers entretenus, pour montrer et faire honorer sur toutes les mers le pavillon du Roi.

Ainsi, pour les constructions, les armemens, le personnel et les dépenses, les agens ordinaires suffisent, et les plus anciens sont à préférer, parce que l'ordre, l'expérience et les documens sont les choses essentielles. Or, il est vrai de dire que, sous ce rapport, les directions spéciales de la marine ne laissent rien à désirer. Pour ces parties, le ministre trouve en arrivant l'ordre administratif établi ; il examine l'état des constructions entamées, des vaisseaux en campagne, des armemens commencés ; il s'assure de l'effectif de la caisse, et ensuite la capacité d'un armateur habile peut lui suffire.

Mais la position du ministre est bien autrement difficile, par rapport aux colonies. L'administration de ces possessions exige des connaissances qu'il est assez rare de trouver réunies dans la même personne, car il s'agit de justice distributive, de statistique, de finances, d'agriculture, d'arts

mécaniques, de commerce, d'intérêt industriel, et de politique.

Ici des agens ordinaires ne sauraient convenir, car la routine, l'ordre administratif et les traditions ne suffisent pas. Il faut aussi des vues, et des vues qui soient applicables aux intérêts communs des colonies et de la métropole, et aux besoins que font naître, inopinément parfois, les intérêts et la politique hostile des nations rivales. L'instruction ordinaire, celle que l'on a puisée dans les livres et dans les mémoires, est insuffisante, parce que les livres n'apprennent pas ce qu'il importe à l'administrateur de savoir, parce que, dans ce qu'ils disent, ils sont assez souvent en arrière d'un demi-siècle. D'ailleurs, les affaires coloniales se compliquent d'une trop grande diversité d'intérêts pour qu'on puisse, sans témérité, se flatter que les mémoires et les livres ne soient pas écrits dans un intérêt particulier de position ou de localité : et en réalité les causes d'événemens immenses que je pourrais citer, et qui ont eu lieu il y a trente années, ne sont pas encore généralement connues, tant le récit en a été défiguré par des écrivains intéressés à obscurcir la vérité.

La variété des connaissances qu'exige l'administration des colonies, et la multiplicité des affaires étrangères à l'administration qui, au temps présent, accablent les ministres, mettent donc celui de la marine, quelque méritant qu'il soit, dans la nécessité de s'entourer de collaborateurs mûris par l'expérience, éclairés par les méditations. De pareils choix sont difficiles à faire, car toute la gloire d'un ministre de la marine s'y trouve engagée.

Par exemple, un administrateur des colonies qui n'aura pas eu occasion de voir et de voir

beaucoup, qui n'aura pas su comparer ce qu'il a vu, qui n'aura pas, avant d'entrer en fonctions, des idées nettes sur les grandes questions coloniales, qui ne sera pas assez fort d'expérience pour se décider sans hésitation et comme en conséquence d'un plan arrêté, se sera bientôt égaré, compromis, quel que soit d'ailleurs son mérite. Soit qu'il prononce, soit qu'il hésite à prononcer, il ne produira que du mal, et la différence ne sera que du plus au moins. Il sera dans la position d'un homme qui aurait entrepris d'élever un palais de marbre sur des assises de bambous placés sur du sable mouvant : s'il s'arrête dans ses constructions, elles tombent; s'il les continue, elles tombent un peu plus vîte.

Je suppose appelé à la direction des colonies un homme du plus grand esprit, mais qui ne connaîtra ni les préjugés, ni les intérêts locaux, ni l'état des cultures coloniales, plus ou moins variées en raison des localités, ni les modifications que les guerres, les révolutions, la politique étrangère, et l'accroissement des populations ont rendues indispensables, ni les divers intérêts qu'ils ont créés, ni les immenses extensions que les nations rivales ont données à leur agriculture et à l'application des arts usuels, cet homme ne se trouvera-t-il pas embarrassé du premier abord? Pour lui tout ne sera-t-il pas difficulté? Pourra-t-il décider une seule affaire en connaissance de cause? Et du premier pas, ne fera-t-il pas fausse route? Il se formera peut-être par la pratique! Non : car, entraîné par les affaires courantes, et sans loisir pour méditer, il aura plus d'une fois pris des cas particuliers pour des généralités, des exceptions pour des principes. J'admets qu'il sera sans amour-propre et sans passions, et qu'il n'hésitera

pas à rétrogader dès qu'il s'apercevra qu'il est en mauvaise voie : mais par cela même il donnera aux administrés la conviction de son impuissance ; ils auront bientôt jugé qu'il n'a point de plan, qu'il a laissé échapper l'occasion, ou qu'il n'a point le talent de s'en faire un. Ce sera de l'administration au jour le jour, de l'administration suivant les formes, de la paperasserie courante : ce seront des poignées de plâtre jetées sur un édifice sans solidité; et les colonies devront se trouver très-heureuses si, au bout de sept années, la France s'aperçoit enfin que la direction spéciale n'a rien fait qui s'applique aux besoins communs, et que le peu qu'elle a fait est à refaire.

J'ai fait remarquer combien il est difficile à un ministre de trouver, pour l'administration des colonies, un collaborateur qui ne le compromette pas : dans le fait, la difficulté est extrême.

Quelquefois, par exemple, on s'est imaginé que cette administration pouvait être confiée, sans inconvénient, à un homme élevé dans les habitudes des bureaux. Sans doute la connaissance des usages, des formes et de l'ordre administratifs est toujours utile; et l'on trouve dans les bureaux, je le sais, des personnes qui ont des vues élevées, la pratique de l'administration générale, l'habitude des grandes affaires, et qui réunissent au caractère le plus honorable une grande variété de connaissances : ceux-là sont bien placés par tout. Mais malheureusement, on a été quelquefois choisir des directeurs des colonies parmi des employés d'un autre ordre, des employés qui ne connaissaient que les formes, et qui s'étaient élevés par les formes, à l'aide du temps, de quelques phrases boursoufflées, de fades complimens, et de révé-

rences bien humbles. Comment pouvait-on espérer, par exemple, de trouver des vues à la hauteur des besoins et des intérêts généraux, chez un commis qui avait usé trente années de sa vie à monter péniblement les échelons des petits emplois, à lutter contre les intrigues grandes et petites qui lui barraient le passage? Comment pouvait-on se flatter de trouver, dans une tête remplie de menus détails, la capacité nécessaire pour embrasser l'ensemble, et des idées qui ne fussent pas rapetissées, à la suite de longues occupations rapetissantes? En supposant que le génie eût pu consentir à prendre la plume routinière d'un commis expéditionnaire, est-ce que les occupations *subalternes* des bureaux, les infiniment petits détails dont elles se composent, et la longue habitude de ces occupations, qui ne sont point dans les idées, qui, au contraire, sont toutes dans les formes, n'eussent pas à la fin étouffé ce génie?

C'est parmi des hommes d'un autre ordre, des hommes accoutumés à suivre les progrès industriels, les oscillations commerciales, les variations politiques et les intérêts des nations; c'est parmi des hommes habitués aux grandes affaires et d'une haute capacité, qu'on devrait choisir le chef de l'administration coloniale. La vanité peut bien sans doute se charger de remplir de pareilles fonctions : il n'en est pas moins vrai que je n'en connais point de plus difficiles, sur-tout dans l'état où se trouvent nos colonies.

Par exemple, le directeur actuel, que l'on à pris dans les bureaux, et qui, pendant vingt-cinq ans, avait été dans les emplois subalternes, eût pu convenir à la rigueur, si le ministre eût eu le loisir d'être le directeur de fait pour l'administration coloniale, et si le titulaire, nourri de pe-

tits détails, élevé dans les formes, n'eût eu qu'à s'occuper de ces détails, qu'à faire l'application des formes. Mais, dès qu'il a été question de lui abandonner l'ensemble, sa pauvre tête s'est embrouillée. En vain employait-il de grands mots et alongeait-il ses phrases en proportion de la grandeur de l'emploi. Les idées n'arrivaient pas; ou si elles arrivaient, c'était si chétives et si maigres qu'on n'eût pu, sans folie, espérer de les voir grandir. En vain aussi essayait-il de s'élever jusqu'à l'ensemble? Il retombait bientôt dans les infiniment petits, et au lieu de s'occuper des intérêts généraux des colonies, et d'en co-ordonner les parties diverses, il s'occupait beaucoup de ce qu'on pouvait dire et penser de lui. Il souffrait complaisamment que, dans des dédicaces de pamphlets, on lui donnât le titre de directeur *suprême* des colonies; à défaut de mérite réel et de titres à la gloire, il ne trouvait pas mauvais que des écrivains flagorneurs, et bien payés peut-être, lui fissent du mérite et de la gloire à la toise.

Dans les premiers mois qui ont suivi son élévation à la direction *suprême*, il a été chargé par le ministre de préparer la législation dont les colonies ont besoin, et qui leur est promise depuis sept années. Ce directeur s'en est occupé pendant 18 mois consécutifs : une fois par semaine seulement, il sortait pour aller voir le ministre, et les affaires courantes étaient confiées au sous-directeur. On savait le grand homme gros de la législation coloniale, et on attendait son accouchement, non sans impatience : et cependant cette longue retraite consacrée à de graves méditations, à des conceptions bien prônées d'avance, n'a rien produit, absolument rien, si ce n'est le ridicule d'une grossesse de 18 mois qui se terminait par un

avortement. Ainsi, les bonnes intentions du ministre n'ont point été remplies.

Dans l'impuissance de faire un ouvrage complet, on s'est remis à faire de la marqueterie. On a créé ces conseils dont j'ai parlé, sans au préalable avoir introduit dans les colonies les élémens, la matière première de ces conseils, c'est-à-dire des magistrats et des fonctionnaires indépendans, en position de donner des avis suivant leur conscience. Et ces conseils ont pour effet de régulariser, de légaliser tous les excès de pouvoir.

On a donné aux tribunaux de nouvelles appellations; mais la justice est restée bannie des colonies, et on n'a su rien faire de mieux que d'en faire faire la représentation par des officiers de troupes et des commis de marine.

Ne pouvant se maintenir par son mérite au poste que le hasard, toujours aveugle, lui avait donné, le directeur a voulu s'y maintenir par des patrons et des prôneurs; pour les obtenir, il a surchargé les colonies de leurs protégés; et ces malheureuses possessions se trouvent livrées à une cohue d'agens inutiles.

Ainsi, grâce à l'impéritie du directeur, nos colonies sont restées sans justice, sans sûreté pour les biens, sans garanties pour les personnes, sans ordre dans les dépenses, livrées à l'anarchie la plus épouvantable, soumises à un régime commercial qui les tue, en proie au despotisme le plus tracassier, le despotisme de la plume, et surchargées d'administrateurs qui n'administrent pas, mais qui pillent. On dirait que la France, conseillée par le génie des enfers, a résolu de laisser faire, par des hommes de plume et de chiffres, le sac de ses colonies; que ce sont des forêts qu'elle leur a li-

vrées, et qu'ils coupent impitoyablement à blanc-étau.

Depuis trois ans que dure l'autorité *suprême* de M. Mauduit, on a bien essayé sans doute de faire connaître aux ministres les désordres qui affligent les colonies : mais que de peines n'a-t-on pas prises, que d'intrigues n'a-t-on pas fait jouer pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'à eux ! Combien de fois n'a-t-on pas prouvé, par de la paperasserie de complaisance, que les amis de la vérité étaient des calomniateurs, que les fripons étaient la vertu personnifiée ! Combien de fois aussi l'opinion d'une demi-douzaine de compères ou de complices n'a-t-elle pas été insolemment donnée au ministre comme l'opinion de toute une colonie ! Qu'on me cite un seul homme qui, ayant entrepris d'ouvrir les yeux des ministres sur l'état déplorable de nos colonies, n'ait pas été calomnié, lâchement persécuté, chassé, lorsqu'on n'avait pu réussir à le gagner ! Les ministres ne savent rien sur les colonies : depuis trois ans, on les tient à ce sujet dans un état complet de déception : c'est pour eux un feu de file de mensonges et de calomnies : c'est une mystification continue. Oh ! certes, si on avait, pour faire accueil à la vérité, pris la moindre de ces précautions qu'on a prises pour lui interdire l'approche des ministres ; si on s'était donné pour faire le bien la dixième partie seulement de la peine qu'on s'est donnée pour faire le mal, nos colonies seraient admirablement administrées. Voilà l'inconvénient qui dérive de grandes et importantes fonctions administratives confiées à des hommes inhabiles, sur-tout à une époque où les ministres n'ont pas le loisir d'administrer eux-mêmes, et sont dans la fâcheuse nécessité de déléguer une grande partie de leur pou-

voir. Ne pouvant espérer de se tenir en place par la capacité, les subalternes s'efforcent de s'y maintenir par les intrigues, le charlatanisme, la déception et les calomnies. Ils savent que le flambeau de la vérité les brûlerait : ils le tiennent éteint; et si dans les instans de leur sommeil, une main malencontreuse le rallume, de colère ils le brisent.

Les malheurs qui pèsent sur nos colonies ont donc leur source dans la composition de l'administration spéciale, dans la difficulté qu'éprouve le ministre de trouver un collaborateur suffisamment éclairé, probe, désintéressé. Plus ou moins difficile dans tous les temps, l'administration des colonies de la France l'est sur-tout à l'époque actuelle, parce que, sous la rapport du commerce et de l'industrie, une grande révolution s'est opérée en Europe depuis trente années, parce que, sous le rapport des possessions coloniales, la France est devenue pauvre, de riche qu'elle était, parce qu'alors tout tendait à l'accroissement de ses cultures par des moyens éprouvés, tandis qu'aujourd'hui tout semble conspirer pour leur anéantissement. En vain essaiera-t-on de s'appuyer sur notre ancienne organisation coloniale : dans plus d'une partie elle ne s'applique point à l'état présent des choses. Pour tirer partie de nos colonies, il faudrait commencer par oublier que nous en avons depuis long-temps, supposer que nous en possédons aujourd'hui pour la première fois, et après avoir bien examiné la position des autres nations coloniales, leurs besoins, leurs progrès, leur législation spéciale et leur politique, discuter franchement les conditions de l'existence des colonies qui nous restent : c'est une grande tâche. Pour la remplir, non-seulement il faudrait ren-

verser les obstacles qu'élèvent l'habitude de quelques abus, et des préjugés qu'on ne peut attaquer de front, parce qu'ils sont le produit du temps; il faudrait aussi des connaissances spéciales, un jugement peu commun, du talent, de l'adresse même, une situation assez élevée pour ne pas donner prise au soupçon de mal faire, et l'amour propre de savoir qu'on rend à son pays un service immense; il faudrait de plus une volonté forte jointe à une grande autorité.

CONCLUSION.

De toutes les colonies que les Européens possèdent en Amérique, la Guyane est celle où la chaleur est la moins élevée.

Elle est aussi la colonie la plus saine.

Dans aucune autre le sol n'est aussi riche.

Des français *laboureurs, bucherons, exploiteurs de bois*, etc., peuvent s'acclimater à la Guyane, en y exerçant leurs professions.

Une heure de travail par semaine peut à la rigueur suffire pour la nourriture de l'année: une heure de travail par jour enrichirait l'homme des champs.

Un hectare planté en vivres, suffirait à la rigueur aussi pour la subsistance d'une famille composée de 24 personnes.

Dans aucun pays du monde, une colonisation ne réussira, si on ne donne des soins aux immigrans, si on ne leur épargne pas les premiers travaux de défrichement et d'établissement, si l'autorité chargée de les protéger et de les secourir a faim de la ration du malheureux.

Pour s'épargner des maladies à la Guyane, il suffirait que les immigrans évitassent, dans les premiers temps sur-tout, de s'exposer aux rayons

directs du soleil, aux époques du jour où il est dans sa plus grande force; il faudrait qu'ils eussent l'instinct qu'ont tous les habitans du midi de l'Europe, l'instinct des animaux qui, dans les régions tropicales, viennent d'eux-mêmes, vers l'heure de midi, s'abriter dans les étables, ou dans les bois lorsqu'ils n'ont pas d'étables. Il faudrait particulièrement leur donner la conviction qu'ils doivent éviter les excès, et préférer à l'usage de l'eau-de-vie et du tafia l'usage modéré d'un vin généreux.

Si des obstacles s'opposent au succès de la colonisation projetée, ces obstacles ne sont pas dans le sol et le climat; ils sont dans le personnel administratif.

La colonie actuelle de Cayenne pourrait, sans augmenter le nombre de ses cultivateurs, quadrupler au moins la somme de ses récoltes. Il suffirait d'y introduire l'usage de la charrue, des bons outils, des machines, des moteurs qui abrègent la durée et diminuent la fatigue du travail manuel. Les colons, qui sont accueillans, hospitaliers, et en général de très-bonnes gens, se prêteront à toute amélioration qui aurait pour effet d'augmenter leur revenu. Si parfois ils ont opposé de la résistance à l'introduction de meilleures méthodes agricoles, c'est qu'ils étaient moins éclairés qu'ils ne le sont aujourd'hui; c'est que des administrateurs fous s'opposaient eux-mêmes à ces améliorations. Pour réussir de ce côté, les discussions et les théories ne suffisent pas : des exemples sont nécessaires, et je conseillerais d'importer des outils, des machines, des moteurs, et de les faire mettre en action par des ouvriers et des artistes intelligens envoyés de France aux frais du gouvernement. Il faudrait sur-tout établir des communica-

tions et des moyens de transport, et faire sortir enfin cette malheureuse colonie de l'état sauvage dans lequel l'ont tenue des administrations imbécilles. Ce serait bien là qu'un agent doué de quelque habileté, et qui aurait de bonnes intentions, trouverait à moissonner de la gloire. J'ai supputé qu'en dépensant en outils, machines, et traitement d'ouvriers, 300,000 fr., par exemple, qui ne coûteraient rien à la France, parce qu'on les prendrait sur le fonds du budget, les douanes auraient, par l'accroissement du produit, 400,000 f. de perceptions supplémentaires chaque année, sans compter l'immense avantage qui résulterait de l'exemple d'améliorations productives, dont tous les habitans pourraient également profiter, et profiteraient en effet plutôt ou plus tard.

Nos colonies sont en réalité sans organisation, et il est temps de voir ce qu'exigent les besoins ou les nécessités de l'époque. En conservant, d'un autre régime, seulement ce qui concerne l'état de certaines personnes, qu'on les place sous l'empire du droit commun, elles ne demandent pas mieux : les lois ordinaires de la France suffisent pour les faire prospérer. Veut-on continuer à les tenir sous un régime exceptionnel? Dans ce cas, qu'on leur accorde une compensation pour les sacrifices exigés d'elles. Au moins qu'on sache ce qu'on veut; et lorsqu'on le saura, qu'on donne de l'ensemble aux dispositions administratives dont on leur fera l'application; qu'on les gouverne sur un plan avoué, et qu'on cesse enfin d'aller au jour le jour et de faire de la marqueterie.

Des abus, des malversations inouies, des excès de pouvoir inimaginables, ignorés des ministres, ont eu lieu dans les colonies, depuis quelques an-

nées sur-tout. Si le public français savait ce qui s'y est passé et ce qui s'y passe, un cri général d'indignation s'éleverait de toutes les parties du royaume, et toutes les opinions s'accorderaient pour demander, pour exiger que l'on fît cesser d'aussi grandes calamités. Les ministres doivent aux malheureux colons; ils doivent à l'honneur français et à leur propre honneur, de faire informer contre les auteurs des désordres et des excès de pouvoir sous lesquels gémissent les colonies, et d'étendre sur les coupables, la main de la justice.

J'ai dit dans cet ouvrage qu'au Mexique, ou autrement dans la Nouvelle-Espagne, des Européens et descendans d'Européens cultivent toutes les denrées dites coloniales.

La population de ce pays est de 6,274,200 individus.

Un tiers de cette population habite sous la Zône-Torride, et c'est dans cette contrée que les plantes dites coloniales sont cultivées.

On en exporte annuellement, savoir :

Sucre, pour	7,000,000 fr.
Indigo,	12,000,000
Cacao,	45,000,000
Cochenille,	12,000,000
	76,000,000 fr.

On ne dira pas que ces cultures sont faites par des Africains, car on n'en compte que 6000, sur une population de plus de 6,200,000 âmes.

Si des Européens labourent la terre dans cette partie de la Zône-Torride qui appartient à l'Espagne, quelle raison pourrait les empêcher de la

cultiver dans cette autre partie qui appartient à la France? Le littoral de la Guyane est bien plus salubre que celui du Mexique, que la Vera-Cruz par exemple.

J'ai dit aussi qu'à la Guyane la plus forte chaleur varie de 19 à 25 degrés de Réaumur, tandis qu'elle s'élève à 38 au Sénégal; qu'ici le sol se compose de sable, tandis que le sol de la Guyane est en général le plus riche de l'univers; qu'ici il ne meurt annuellement que 6 soldats européens sur 100, tandis qu'au Sénégal on en perd 22.

Cependant, au moment où j'écris, on recrute à Paris même, sous les yeux et avec l'autorisation de l'administration spéciale des colonies, des laboureurs blancs pour le Sénégal : et on jette les hauts cris, parce que le commissaire a proposé d'envoyer aussi des laboureurs européens à la Guyane!

Quelles sont donc les causes de cette contradiction dont la direction coloniale donne en ce moment le scandaleux, le ridicule exemple? Les voici. Les colonies françaises n'appartiennent point à la France; elles sont la propriété de la direction coloniale, qui les exploite à son profit. Aussi, quand cette direction reçoit un projet, c'est moins dans ses rapports avec l'utilité publique qu'elle le considère, que dans ses rapports avec son intérêt particulier; et si la France y est comptée pour quelque chose, c'est seulement parce qu'elle paye. Lorsque des arrangemens particuliers sont pris, l'absurde passe; on le vante comme les conceptions d'un beau génie, et on sait bien, comme pour le Sénégal et Madagascar, se décider sans prendre l'avis des commissions. Mais s'il ne s'agit que de l'intérêt de l'Etat, que de la gloire du prince, les meilleures vues inspirent tout-au-plus

le dédain. On dirait que, pour le Sénégal, par exemple, les enchères ont été couvertes, que l'affaire est arrangée, que les parts sont faites. Sous ce rapport, il n'y avait rien à espérer pour la Mana avec certaine personne, parce que cette personne voulait sérieusement faire une colonie, et ne faire qu'une colonie. Par cette raison elle demandait, ou que la colonisation fût entreprise sans le concours de l'administration de Cayenne, ou que le chef de cette colonie fût remplacé par un agent qui ne fût pas notoirement contraire au projet. La personne dont je parle était donc évidemment contrariante, dangereuse pour la direction coloniale; force était de la chasser, et on l'a effectivement chassée: c'était une conséquence rigoureuse des principes de l'administration. Seulement si, dans cette mesure, une circonstance doit étonner, c'est qu'on ait osé, pour l'exécuter, se servir de la main d'un ministre honnête homme.

Je ne connais pas de nation maritime chez laquelle les intérêts généraux du commerce extérieur, et en particulier ceux du commerce colonial, soient aussi mal soignés qu'ils le sont en France. C'est un fait généralement reconnu, et on dirait que nous administrons notre commerce maritime et nos colonies, non pas avec notre jugement, mais avec notre esprit. Mais ce serait bien à tort, ce me semble, qu'on accuserait les ministres de la détresse commune de nos colonies et de notre commerce extérieur. Le mal a pour cause principale, ou le défaut d'institutions spéciales, ou les vices des institutions existantes. En France, l'usage veut, par exemple, que la finance délibère sur les taxes à imposer sur les produits coloniaux, et qu'elle fasse elle-même la proposi-

tion des tarifs. Ainsi l'agriculture coloniale se trouve livrée au fisc qui, de sa nature, est intéressé à prendre, et qui ne sait pas toujours ménager assez le producteur. Dans ces sortes d'affaires, la finance est donc juge et partie, et c'est en vain que je cherche les défenseurs de l'agriculture des colonies.

Si, d'un autre côté, je jette les yeux sur leur régime intérieur, je les vois sans initiative dans les dépenses comme dans les perceptions; je vois les colons étrangers de fait à l'administration de leur propre pays, soumis à la direction d'un seul département du ministère, et presque toujours à la direction d'un commis de ce département. Je vois le conseil du Roi sans influence utile dans les affaires d'intérêt colonial, attendu que les renseignemens lui manquent, car il ne les obtient que par les rapports de l'un de ses membres, qui souvent n'est pas mieux informé que ses collègues: je vois donc le conseil dans la nécessité, fâcheuse pour les colonies et pour la métropole, de se décider presque toujours sans connaissance de cause.

Si le temps me l'avait permis, j'aurais examiné si, tout en laissant les diverses branches du service colonial centralisées dans le département de la marine, comme toutes celles du service départemental le sont dans le ministère de l'intérieur, il ne conviendrait pas de les rattacher, pour la dépense et le personnel, à chaque département du ministère, suivant sa compétence. Par exemple, les dépenses militaires seraient à la charge de la guerre; celles des administrations financières seraient supportées par le département des finances, etc., comme cela se pratique en France pour l'administration intérieure, comme cela se pratique dans la Corse. C'était, je crois, le projet de

M. le baron Portal et de M. le comte Molé : et certes l'idée était heureuse, car chaque ministre, étendant ses rapports jusqu'aux colonies, eût été intéressé à la prospérité de ces possessions, car le commis dirigeant les colonies n'eût plus aussi souvent et aussi complètement mystifié son ministre, car les renseignemens n'eussent plus manqué dans le conseil du Roi, car les résolutions n'y eussent plus été prises sans controverse, et comme il arrive souvent, sans connaissance suffisante des affaires.

J'aurais développé ensuite une opinion qui m'a été communiquée par un homme d'Etat, M. de F...., c'est-à-dire que j'aurais examiné si, en laissant à chacun des départemens de l'intérieur, des finances, des affaires étrangères et de la marine, cette portion de l'administration commerciale qui leur est échue, il ne serait pas utile de créer un conseil central qui fût chargé de donner son avis sur les questions commerciales soumises aux divers départemens du ministère, et de discuter toutes les propositions de lois relatives au commerce, avant qu'elles ne fussent soumises par les ministres à la discussion des chambres. Ce conseil, qui serait peu nombreux, serait exclusivement composé d'hommes d'Etat. Les renseignemens de détail lui seraient au besoin fournis par les chambres de commerce et par les conseils ordinaires du commerce et des manufactures. Par ce moyen, l'intérêt public serait, pour ces sortes d'affaires, mis en harmonie avec l'intérêt particulier du négociant et du manufacturier, et avec l'intérêt du trésor, tandis que, dans l'état de choses actuel, c'est presque toujours en faveur de la perception que l'on voit pencher la balance.

Peut-être aussi aurais-je abordé d'autres questions. Par exemple, à l'époque actuelle, les fonc-

tions ministérielles s'appliquent presque exclusivement à la politique, et les aptitudes administratives ne sont pas toujours les considérations déterminantes dans le choix des ministres. Je n'approuve ni ne blâme : je dis ce qui est, et je crois que c'est une nécessité du temps. Quoi qu'il en soit, dans une pareille conjoncture, ne serait-il pas utile de conserver les traditions, les doctrines, les principes des administrations spéciales, plus ou moins menacés par la trop fréquente survenance de nouveaux ministres? Peut-on, sans un danger extrême, abandonner le bien-être de toutes les classes de la société au hasard des mutations ou des accidens politiques, si communs au temps où nous vivons? Ne conviendrait-il pas, par exemple, de séparer de la politique, qui de sa nature est précaire, volage et fugitive, l'administration de détail, qui doit être inamovible comme les principes sur lesquels elle repose, comme les faits qui servent de base à ces principes, comme les lois qui constatent et consacrent les faits et qui garantissent l'application des principes? Il ne serait donc pas inutile d'examiner si, en abandonnant entièrement aux ministres les affaires aventureuses de la politique, il ne conviendrait pas de confier à un conseil d'amirauté l'administration de la marine proprement dite, et celle des colonies à une administration collective.

Et le projet de peupler la Mana, que deviendra-t-il? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il se trouve dans les affaires publiques des gens qui ne veulent pas que la maison régnante entreprenne rien d'éminemment utile, rien d'honorable et de glorieux, rien qui la recommande à la reconnaissance ou à l'admiration de la postérité. On dirait qu'on en a vu, en faisant échouer toutes ses entreprises coloniales, qui pourraient

laisser de grands souvenirs, de se réserver les occasions de dire un jour : vous voyez bien que cette dynastie ne convenait pas à la France. La lèpre des révolutions continue ses ravages dans la direction coloniale ; elle ronge encore les colonies : aussi, si une volonté supérieure faisait entreprendre la colonisation de la Mana, sous la direction du chef actuel de l'administration coloniale, il est plus que probable que les hommes périraient, que les fonds seraient absorbés, et qu'il n'y aurait point de colonisation effectuée. En faisant échouer le projet, on se ménagerait la satisfaction de dire : vous voyez bien que celui qui l'a donné était un fou.

Et l'écrit de M. de Marbois, quel jugement en porterai-je ? Aucun. Dans ces sortes de choses c'est le public qui est le véritable juge. Il trouvera bon ou mauvais l'écrit du noble pair : peu m'importe ! Assurément je ne sais pas ce que le sort contraire me réserve : mais si, parvenu à l'âge de la décrépitude, il m'arrivait de faire un pareil écrit, au moins

Je me garderais bien de l'aller dire aux gens.

Pour la première fois, je relis en entier mon article de gazette qui, sans m'en douter, est devenu un petit volume, et dont les feuillets, à peine écrits, ont été successivement abandonnés à la presse : je peux donc enfin en examiner, en juger l'ensemble, autant qu'il est possible cependant de juger son propre ouvrage. J'y trouve des redites et d'importantes omissions. Peut-être aussi y a-t-il un peu d'humeur : je le crains. C'est que de longues contrariétés, et les périls qu'on a semés autour de moi, d'une main beaucoup trop libérale ; c'est que des persécutions non méritées, des per-

sécutions inouïes dont les conséquences se font toujours sentir, et des calomnies dont le trait n'est point encore usé par le temps, laissent dans l'âme plus ou moins d'indignation; c'est que, malgré les promesses qu'on s'est faites à soi-même, et tous les efforts que l'on peut faire pour tenir ces promesses, il est, je crois, impossible que la raison soit toujours froide, lorsque la position présente et les circonstances qu'on rappelle excitent ou provoquent la chaleur; c'est que rien ne porte plus à l'irritation que de se voir persécuté parce qu'on a rempli ses devoirs, que de se trouver puni lorsque la conscience dit qu'on a mérité des récompenses. J'ai voulu, j'aurais dû sans doute, par respect pour les convenances publiques, par respect pour moi-même, ne pas laisser soupçonner l'amertume de mon ressentiment, et couvrir du bandeau de la charité la blessure qu'on m'a faite. Forcé par la position dans laquelle on m'a placé, de rompre le silence, j'ai voulu aussi que ma plume fût froide lorsque mon âme était en feu, et c'est en réalité pour éviter de me laisser emporter par la chaleur que j'ai souvent pris le ton de l'ironie; c'est aussi dans cette vue que je me suis placé dans la position d'un homme qui défendrait les opinions et les intérêts d'un autre. Vains efforts! Il est une vertu supérieure à laquelle sans doute il ne m'est pas donné d'atteindre, au moins du premier effort. Le livre est imprimé; le mal, s'il est vrai qu'il existe, est donc irréparable, et je confesse que, dans ce cas, j'aurais besoin de l'indulgence du lecteur.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

Avant-Propos, v
Du projet de peupler la Guyane avec des laboureurs français, 13
De la température, 17
De la salubrité, 21
De l'aptitude des Européens à travailler la terre à la Guyane et dans les autres régions tropicales, 46
Des laboureurs européens pourront-ils à la Guyane s'enrichir par leur travail? 60
Objections diverses de M. de Marbois, 67
Considérations qui font desirer que la France peuple la Guyane avec des cultivateurs français. — Objections de M. de Marbois, 75
Examen des opinions de M. de Marbois sur la fondation des colonies, les compagnies commerciales privilégiées, le régime colonial et la liberté du commerce, 81
De l'opinion de M de Marbois, qu'on ne peut établir des colonies sans esclaves africains. — Discussion des faits qu'il cite à l'appui. — Examen de quelques autres objections du noble pair, 99
Objections de M. de Marbois relatives à la dépense. — 1°. Dépenses de l'administration de Cayenne — Coup-d'œil sur cette administration. — 2°. Dépenses pour la colonisation, 107
De l'exploration de la Guyane, et des circonstances qui l'ont accompagnée et suivie, 134
De la défense militaire, 198
Considérations sur l'administration spéciale des colonies, 206
Conclusion, 220

20-002

ERRATA.

Page 30, à la note : noyer-boureau, *lisez :* noyer.
— 71, ligne 10 : San-t-Yago, *lisez :* Sant-Yago.
— 77, ligne 32 : plantateurs, *lisez :* planteurs.
— 90, ligne 19 : quelque soit, *lisez :* quel que soit.
— 94, ligne 15 : l'expososé, *lisez :* l'exposé.
— 110, ligne 24 : les notables, *lisez :* les personnes notables.
— 138, lignes 21 et 22 : des nègres, *lisez :* de nègres.
— 148, ligne 31 : 55,500,000 fr., *lisez :* 59,500,000 fr.
— 164, ligne 29 : qui appartenait au Roi, *lisez :* qui appartenaient au Roi.
— 168, ligne 24 : jeunes plantes, *lisez :* jeunes plants.
— *idem*, ligne 29 : meilleuers, *lisez :* meilleures.
— *idem*, dernière ligne : sarclage par le moulin, *lisez :* sarclage par le sarcloir.
— 169, ligne 40 : perséutés, *lisez :* persécutés.
Dans tout l'ouvrage, au lieu de : M. Mogrolle, *lisez :* Mongrolle.

E822
C364d